LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

VOL. LVII — NO 32

MONTRÉAL, MERCREDI 9 FÉVRIER 1966

MÉTÉOROLOGIE
Nuageux et moins froid.
Max.: 25

10¢

FÊTE DU JOUR
S. Cyrille de Matha, confesseur.

Gracieuseté de
SHEARER LUMBER CO. LTD.
MONTRÉAL

Les librairies
F. PILON INC.
Papeteries - Dactylographes
Accessoires de bureau

Nouveau-Brunswick: les adversaires de Robichaud exigent un appel au peuple

de notre envoyé spécial, Jean-V. DUFRESNE

FREDERICTON. — Tandis que l'Assemblée législative rejetait avec une majorité de 11 voix la pétition conservatrice de 30.000 signatures sollicitant le retrait du bill sur l'évaluation foncière, la Chambre était saisie hier après-midi d'un avis de motion qui réclame des élections générales au Nouveau-Brunswick. L'avis soutient qu'il est contraire à la pratique parlementaire — canadienne et britannique — de proposer des modifications constitutionnelles ou même de nouvelles politiques radicales sans que le gouvernement ait d'abord sollicité un nouveau mandat populaire.

L'opposition estime en effet que la centralisation par l'Etat de pouvoirs jadis dévolus aux municipalités modifie la nature des responsabilités qui incombent aux gouvernements provinciaux et municipaux et affectent leur juridiction respective. De la même manière, soutient l'opposition, on ne saurait abolir les con-

M. K.C. IRVING

seils de comtés, ni modifier la structure fiscale des municipalités sans d'abord consulter l'électorat.

L'avis souligne enfin que l'actuel mandat du gouvernement lui fut accordé il y a 34 mois et que de nombreux remaniements ministériels ont eu lieu depuis, en conséquence de quoi l'opposition sollicite la dissolution de l'assemblée.

La motion sera débattue vendredi.

L'opposition sait fort bien qu'elle sera défaite et cette initiative caractérise les méthodes d'obstruction systématique auxquelles le parti de M. Sherwood a sans cesse eu recours depuis la reprise des travaux parlementaires, en novembre. L'opposition affirme qu'il existe de nombreux précédents à l'appui de sa motion. Le programme pour l'égalité sociale n'ayant été soumis à l'Assemblée que bien après le scrutin de 1963, elle prétend que la majorité alors obtenue par le régime ne justifie pas le gouvernement d'entreprendre des réformes aussi vastes que celles que propose M. Robichaud. Impuissante à faire valoir ses vues dans un gouvernement majoritaire, elle s'inspire des concepts plébiscitaires. La pétition pour le retrait du bill sur l'évaluation foncière en est un exemple.

Une campagne anti-Irving?

S'étant laissée gauchement associer aux plus puissants intérêts financiers du Nouveau-Brunswick, l'opposition conservatrice tente de s'éviter les soupçons d'une complicité gênante en cherchant maintenant à convaincre l'opinion populaire que le régime Robichaud s'apprête à lancer une campagne anti-Irving, prélude d'un scrutin hâtif.

Le député conservateur J.F. McInerney a lancé l'accusation en fin de semaine à Saint-Jean, et de Moncton le premier ministre l'a rejetée catégoriquement. "La campagne anti-Irving, cest ridicule', cela n'existe pas. Ma guerre, c'est contre la pauvreté que je la fais. Et je n'ai pas l'intention d'en appeler au peuple."

Le parti conservateur a beau soutenir en Chambre que la crainte d'une centralisation excessive des pouvoirs de l'Etat est le seul véritable mobile de son opposition farouche au programme pour l'égalité sociale, son leader C. B. Sherwood ne s'est toujours pas dissocié, ne fût-ce que pour des mobiles purement tactiques, de ceux qui jour après jour font l'éloge du milliardaire.

Qu'on encense quotidiennement Kenneth Colin Irving, passe encore. Après tout, n'a-t-il pas lui-même appuyé M. Robichaud au scrutin de 1963? Mais les admirateurs du riche industriel chantent ses vertus avec une ardeur si peu commune que l'opposition se voit inévitablement jugée complice du grand seigneur du Nouveau-Brunswick.

Cette parenté avec M. Irving qu'impose aux conservateurs l'enthousiasme excessif de leurs supporters risque d'identifier davantage le premier ministre Robichaud aux intérêts populaires.

L'opposition ne gagne rien non plus à feindre d'ignorer la virulence des attaques que la presse dirige sur le programme pour l'égalité sociale, et plus directement sur la personne même du premier ministre, quand ce n'est pas sur les institutions monarchiques elles-mêmes, comme en témoigne une caricature parue dans le **Daily Gleaner** où se dessine la silhouette du lieutenant-gouverneur donnant un conseil de caractère politique à M. Robichaud.

Les Anglophones les plus conservateurs du Nouveau-Brunswick, et même les plus anti-Robichaud n'aiment pas entendre sur les ondes de la radio nationale que leur capitale fait parfois songer à Dallas.

C'est pourtant ce climat de sourde hystérie qu'exploite pour sa part le quotidien de Frédéricton sous la direction d'un protégé de lord Beaverbrook, M. Michael Wardell, qui édite également le "Atlantic Advocate".

La violente campagne anti-Robichaud qui se poursuit depuis novembre est-elle en train de s'apaiser? Si l'on parcourt le "Gleaner" au petit déjeuner, rien ne le laisse croire.

Dans les milieux officiels, et chez quelques professeurs de l'université du Nouveau-Brunswick, on croit observer cependant des signes ténus d'épuisement. Mais il est bien difficile de les percevoir. Quant à M. Robichaud, il a tout son temps. Ou l'opposition s'épuise, et alors les bills seront adoptés plus tôt; ou elle persiste et gagne la campagne en intensité, et alors l'opposition finira bien par se mettre la corde au cou. Robichaud se charge d'ouvrir la trappe.

Le premier ministre n'a certes pas l'intention de déclencher des élections avant 1968 à moins que ses adversaires ne commettent une erreur fatale; si, par exemple, ils brandissaient le flambeau de la race, ou s'ils abusaient jusqu'à l'absurde de leur droit de réplique, et que M. Robichaud

Voir page 2: N.-Brunswick

L'AFFAIRE DES "ÎLES"

Sauvé obtient qu'on précise les accusations

QUEBEC — Le juge Eugène Marquis, de la Cour supérieure, a accepté hier une demande de renseignements supplémentaires que lui avait présentée le ministre fédéral des terres et forêts et député des Iles-de-la-Madeleine, Maurice Sauvé, au sujet d'un acte d'accusation porté contre lui par suite des dernières élections fédérales.

Le juge Marquis a ordonné hier midi au candidat du parti conservateur, le Dr Marc Arsenault, d'apporter des précisions aux accusations qu'il a portées contre le ministre pour le compte du parti conservateur du Canada, accusations selon lesquelles M. Sauvé aurait employé des méthodes frauduleuses et des actes illicites pour se faire réélire député de son comté.

Peu de temps après la signification de ces accusations, le ministre présentait sa "motion pour détails", dans le but de délimiter le cadre du litige.

Dans son jugement, le juge Marquis a ordonné notamment au Dr Arsenault de nommer les agents et organisateurs de M. Sauvé qui auraient commis des actes illicites ou fait des manoeuvres frauduleuses à l'avantage du candidat libéral. Le Dr Arsenault devra aussi indiquer quels sont les actes illicites ou manoeuvres frauduleuses ainsi que d'en donner la date, l'endroit et la nature, avant que la cause ne soit entendue.

Le Dr Arsenault doit répondre à cette demande dans les 30 jours.

Vietnam: après les entretiens secrets de M. Martin

Sans négliger l'ONU, Ottawa porte sur Genève l'espoir d'une solution

par Jean TAINTURIER

A la suite des récents sondages effectués aussi bien par le Vatican que par les Nations unies et les principales capitales directement intéressées dans le conflit vietnamien, tout indique que la diplomatie du Canada soit aujourd'hui orientée vers une "réconciliation" des efforts tentés au Conseil de sécurité et ceux qui pourraient être tentés, le moment venu, à Genève dans le cadre de la conférence de Genève de 1954. Telle serait la position du Canada qui estime que le seul endroit (où toutes les parties en cause — donc la Chine, comme le Vietcong et les deux Vietnam — pourraient se rencontrer et discuter) reste encore Genève.

Ottawa estime cependant qu'il est nécessaire que les discussions se poursuivent aux Nations unies, même si, comme le laissent entendre les dépêches en provenance de New York, tout indique que les "consultations privées" entreprises par les Etats-Unis n'ont jamais pu être amorcées. Il n'en demeure pas moins, note-t-on aux Affaires extérieures, que le centre des débats sur le Vietnam se trouve actuellement à l'ONU, tel que le souhaitait le Canada. M. Paul Martin suggérait en effet en novembre dernier, que les organes compétents des Nations unies abordent le problème vietnamien.

On apprenait par ailleurs de bonnes sources, hier, que le secrétaire d'Etat aux affaires extérieures, M. Martin, a eu ces dernières semaines des entretiens directs avec les représentants de plusieurs pays sur un rôle possible de la Commission internationale de contrôle, en vue de trouver une solution à l'impasse actuelle.

Il est certain d'ailleurs que le ministre canadien se rendra prochainement à New York et à Washington pour avoir des consultations à ce sujet. Lundi, le diplomate a eu des entretiens avec le délégué apostolique à Ottawa, Mgr Sergio Pignedoli sur les récentes propositions du Vatican.

M. Martin avait alors exprimé l'appui du Canada à cette proposition de médiation des pays neutres, ajoutant qu'il appuyait toutes les initiatives qui puissent conduire à la table de conférence.

Voir page 2: L'effort diplomatique d'Ottawa

Le président Johnson, au cours d'un moment de détente à Honolulu avec le président et le premier ministre du Sud-Vietnam. (Téléphoto UPI)

Honolulu: Washington et Saïgon réitèrent leur intention de combattre l'agression

HONOLULU. — La conférence "au sommet" d'Honolulu a pris fin hier soir par la publication d'un communiqué et d'une "déclaration d'Honolulu" qui réaffirment que le gouvernement de Washington et celui de Saïgon sont résolus à combattre l'agression tout en se consacrant à la recherche d'une paix juste et stable. Les Etats-Unis donnent par ailleurs leur plein appui au principe d'élections libres au Sud-Vietnam ainsi qu'à celui d'une amnistie générale et partagent avec le gouvernement sud-vietnamien la conviction que dans la recherche commune d'un règlement pacifique, aucune voie pouvant conduire à la paix ne doit être négligée.

Les Etats-Unis et le Sud-Vietnam se sont enfin mis d'accord sur les mesures nécessaires pour lutter contre l'inflation au Vietnam et sur une politique de "croissante efficacité militaire".

Dans ce communiqué, le président des Etats-Unis et le général Thieu, chef de l'Etat sud-vietnamien, déplorent "l'absence totale d'un quelconque intérêt pour la paix de la part du gouvernement nord-vietnamien".

Le communiqué indique ensuite que les gouvernements américain et sud-vietnamien ont passé en revue, au cours des entretiens d'Honolulu, la situation actuelle aux Nations unies ainsi que la situation diplomatique internationale et qu'ils se sont déclarés d'accord pour poursuivre leurs efforts diplomatiques en faveur de la paix.

Le communiqué annonce enfin que les deux gouvernements tiendraient de nouvelles réunions en vue de mettre à exécution leur "déclaration" conjointe de Honolulu.

Pas de discussion avec le Vietcong

Le chef d'Etat vietnamien, le général Nguyen Van Thieu, et le président du conseil, le général Nguyen Cao Ky ont par ailleurs tenu une conférence de presse pour affirmer qu'ils n'accepteraient pas de négocier avec le Front national de libération et pour préconiser une intensification des bombardements au nord du 17ème parallèle.

Cette conférence de presse s'est déroulée à "Camp Smith", quartier général du chef su-

Voir page 2: Vietnam

Douglas: il faut intercéder auprès de Washington pour éviter l'escalade au Vietnam

par Jean-Pierre FOURNIER

OTTAWA — M. T. C. Douglas craint qu'un nouvel élargissement du conflit vietnamien ne résulte des entretiens de Honolulu entre le président Johnson et le premier ministre Cao Ky et il a prié le gouvernement canadien hier d'intercéder fortement auprès des Américains en vue d'empêcher une escalade. "Je pressens que dans peu de temps les Etats-Unis auront dépassé la limite à l'intérieur de laquelle il leur serait encore possible de se dégager, a-t-il dit. J'espère que le gouvernement canadien ne manquera pas de protester de toutes ses forces contre la possibilité d'une nouvelle escalade".

Le chef du NPD a ajouté sa voix à celle des membres de son parti et des quelques conservateurs qui, depuis l'ouverture du débat sur les crédits du ministère des affaires extérieures jeudi, ont sévèrement critiqué le gouvernement pour n'avoir pas clairement marqué sa dissidence avec la politique américaine au Vietnam.

Il est toujours possible, pense M. Douglas, que le conflit débouche sur une guerre totale menaçant la survie de l'humanité.

"Souvent, a-t-il dit, on a mentionné le danger d'une confrontation entre la Chine et les Etats-Unis. Certes est-ce un danger bien réel mais il en est un autre qu'on tend à sous-estimer. Celui-là est le danger d'une confrontation entre les Etats-Unis et l'Union soviétique".

M. Douglas a rappelé que le représentant soviétique à Hanoi, M. Chelepine, avait fait savoir il y a quelques jours que l'URSS remplirait ses engagements envers le Nord-

Voir page 2: M. Douglas

Québec: débat sur le budget supplémentaire

QUEBEC (DNC) — La présentation par le premier ministre d'un budget supplémentaire de $54,652,710 a provoqué hier un long débat à l'Assemblée législative.

Habituellement, les budgets supplémentaires sont adoptés sans discussion, l'opposition se réservant le droit d'y revenir lors du débat sur les crédits généraux de chaque ministère.

Cependant, cette année en étant une d'élections, l'opposition en a profité pour critiquer le gouvernement.

Il s'agit du deuxième débat qui s'insère dans la discussion sur l'Adresse en réponse au discours du trône.

L'Assemblée législative n'avait pas encore vidé la question de la motion de blâme du chef de l'opposition quand le

Voir page 2: Québec

Reconnaissant qu'il a écrit en France,

M. Sheppard: j'ai voulu aider les producteurs de champagne canadien

de notre correspondant particulier, Mario CARDINAL

TORONTO — "J'ai voulu aider l'industrie du champagne canadien. Je n'ai pas le sentiment d'avoir menacé les vignerons français. Il était normal que la Régie des alcools d'Ontario s'intéresse à un problème qui risque d'affecter toute l'industrie vinicole de la province. J'ai voulu que le Comité interprofessionnel du vin de Champagne sache à quel point nous prenions la chose au sérieux."

C'est ce qu'a déclaré hier au DEVOIR le président de la Régie ontarienne des alcools à la suite de la publication dans ce journal d'une lettre qu'il a fait parvenir au comité français après que celui-ci eut intenté des poursuites contre une compagnie de vin ontarienne qui utilise le mot "champagne" sur ses produits.

M. G. H. Sheppard soutient qu'il ne peut y avoir de confusion possible dans l'esprit du client depuis que les compagnies canadiennes ont ajouté le mot "canadian" au mot "champagne". "Personne ne croit que le champagne canadien est le même que le champagne importé de France", a-t-il dit. "J'ai écrit au comité français dans le seul but d'aider l'industrie canadienne et je ne crois pas qu'il y ait du mal à cela. Le comité français devrait savoir à quel point notre industrie serait affectée si les produits canadiens devaient se soumettre à ce genre de limitation."

M. Sheppard, qui continue d'appeler le produit canadien du "champagne", n'était pas en mesure de dire combien de champagne français se vend chaque année dans les magasins du Liquor Control Board, mais il a dit que la quantité en était substantielle.... presque

Voir page 2: M. Sheppard

Lutte intersyndicale à Radio-Canada - III

Comment la CSN s'est affirmée à R.-Canada

par Evelyn DUMAS-GAGNON

La CSN a gagné Radio-Canada comme une goutte d'huile s'étend sur une nappe d'eau. C'est elle qui appuyait et conseillait les réalisateurs du réseau français de télévision, qui sont allés jusqu'à la grève en 1958 pour obtenir la reconnaissance de leur syndicat. Elle présente aussi à la Société des auteurs, où se regroupent les écrivains et scripteurs qui travaillent à contrat pour la radio et la télévision. Mais il s'agissait dans ces deux cas de cadres et d'employés occasionnels. C'est à travers les cotisants d'IATSE que la CSN a rejoint pour la première fois des employés réguliers, régis par les lois ouvrières fédérales.

Un groupe d'employés de l'Office national du film, des compagnies de film et de Radio-Canada fondaient en mars 1964 le syndicat général du cinéma, affilié à la CSN. C'était au moment où l'industrie canadienne du cinéma s'éveillait et réclamait une aide financière de l'Etat pour assurer son expansion. L'un des premiers arguments des fondateurs du syndicat pour en justifier l'existence, c'est qu'avec la pénétration des unions américaines du spectacle, et la rigidité qu'elles ont acquise avec le temps, l'industrie canadienne risquait d'être écrasée avant même de naître, privant les artisans canadiens de toute chance de travail et d'expression.

Des représentants de Radio-Canada étaient présents aux premières heures du syndicat général du cinéma. Les difficultés éprouvées avec IATSE, conjuguées aux malaises qui couvaient dans certains secteurs de la production à la télévision d'Etat, ont donné à quelques-uns le goût d'appliquer au réseau français de télévision la formule du SGC.

A ceux qui voyaient dans IATSE une camisole de force, où des gens de 50 métiers différents se débattaient chacun tentant de faire reconnaître les besoins de son métier ou de sa spécialité par les autres, le syndicat général du cinéma et de la télévision offrait une structure attrayante: le syndicat général est divisé en sections d'entreprise (par exemple Radio-Canada) autonomes pour la négociation collective; il est également divisé en groupes de métiers ou de professions (par exemple, tous les machinistes, ou dessinateurs, ou scripts de Radio-Canada, de l'ONF et de l'industrie privée) et enfin il est divisé en unités de travail, pour permettre les rencontres et les discussions entre gens qui appartiennent à la même équipe de production. Cette structure en "grille" avait pour but de permettre les échanges entre tous les membres du syndicat tout en empêchant qu'aucun groupe domine les autres.

Les premiers convertis ont mis plus d'un an à bâtir la section Radio-Canada du syndicat général du cinéma et de la télévision. Au début de novembre 1965, étant sûr de posséder l'adhésion d'une majorité des cotisants d'IATSE au réseau français de télévision dans le Québec, la section Radio-Canada a soumis une requête en reconnaissance syndicale au Conseil canadien des relations ouvrières.

Le syndicat CSN posait au Conseil un problème juridique délicat. Depuis l'origine de la télévision canadienne, tous les employés d'un même métier à Radio-Canada, quel que soit leur lieu de travail, appartiennent à un seul syndicat pan-canadien. Les cinq unions de métiers, tous affiliés au CTC (1), poursuivent leur activité à l'échelle du pays. La CSN demandait le fractionnement de l'unité de négociation nationale dans le cas des cotisants d'IATSE.

Voir page 2: Lutte intersyndicale à Radio-Canada

L'université de Montréal répond à la faculté de médecine

Si le centre médical n'est pas né, c'est la faute de Québec et du "corps médical"

par Réal PELLETIER

Le Conseil des gouverneurs de l'université de Montréal a fait savoir hier qu'il appuie fermement le projet de centre médical mis de l'avant par la faculté de médecine, en précisant que c'est le gouvernement et "le corps médical" qui doivent partager la responsabilité des ajournements de ce projet.

C'est le recteur de l'université lui-même qui a soumis la déclaration du conseil des gouverneurs aux journalistes à l'occasion d'une conférence de presse. M. Roger Gaulry était accompagné pour la circonstance du vice-recteur, M. Lucien Piché, du secrétaire général, M. Léon Lortie, ainsi que du doyen de la faculté de médecine, le Dr Lucien Coutu.

On se souvient que le conseil de la faculté de médecine, dans une lettre récente aux gouverneurs et doyens de faculté, mettait les autorités en demeure de préciser leur position à l'égard du centre médical, dont il est question depuis une trentaine d'années. L'association des étudiants de la faculté de médecine et le syndicat des médecins-résidants de Montréal ont fait publiquement une demande identique auprès de l'administration.

La déclaration des gouverneurs cependant ne réfère pas au projet précis de centre médical présentement à l'étude, mais à "un centre médical de l'université". Pressé de questions, M. Gaudry a finalement admis que le texte de la déclaration référait bel et bien au projet à l'étude et pour lequel l'administration avait déjà retenu des terrains en 1959 au coût de $3 millions.

L'EMPLACEMENT

Récemment, l'université décidait, devant les difficultés que rencontrait le projet de centre médical, d'utiliser ces terrains à l'érection des facultés de sciences sociales et de droit. Selon M. Piché, cette mesure permettait de répondre aussi à la pression démographique des étudiants en lettres et en philosophie. Ceux-ci pourront en effet bénéficier de l'espace actuellement occupé par les sciences sociales et droit, une fois construits les nouveaux immeubles.

Cette décision a suscité un tollé chez les partisans du centre médical qui voyaient là le renvoi à une date indéfinie de la naissance de ce centre. Le conseil des gouverneurs et les doyens de faculté, a dit hier le recteur, n'ont pas jugé bon de revenir sur leur décision de construire les facultés de sciences sociales et de droit sur l'emplacement d'abord prévu pour la médecine. Mais ceci n'empêche pas de trouver rapidement un autre terrain pour le centre médical et le travail fait jusqu'ici à cet égard demeure valable.

Dans l'esprit de l'université, le projet envisagé par la faculté de médecine coûtait au trésor provincial au bas mot $40 millions, et ce, sans tenir compte de la subvention par lit que verse le ministère fédéral de la santé à la construction d'hôpitaux. M. Piché précise qu'aujourd'hui, il faudrait ajouter

Voir page 2: Centre médical à l'U. de M.

Aucune mise à pied jusqu'à la fin de l'enquête à Wabush

SEPT-ILES. — Aucun des 1,020 employés de l'usine de concentration de Wabush ne sera mis à pied tant que l'enquête sur l'incendie de lundi ne sera pas terminé. Cet incendie a ravagé un tiers de l'usine de 7 étages et complètement abîmé l'équipement de concentration. Les dégâts n'ont pas encore été évalués, mais on croit qu'ils s'élèveront à plusieurs millions de dollars.

A l'usine de bocardage de Pointe-Noire, qu'alimente l'usine de concentration de Wabush, les 300 employés sont assurés de garder leur emploi malgré le ralentissement inévitable de la production. Un porte-parole de la compagnie Wabush en a donné l'assurance, hier. L'usine de Wabush devait produire 5 millions de tonnes de minerai concentré, cette année.

Pour le moment, les employés de Wabush sont occupés au nettoyage de l'usine, pendant que les enquêteurs poursuivent leurs recherches. On ne connaît pas la cause de l'incendie, qui a pris naissance dans la chambre de concentration pour ensuite se propager aux convoyeurs de caoutchouc. Aucun employé n'a été blessé. Les flammes ont fait rage pendant 5 heures, lundi après-midi, et c'est grâce aux gicleurs automatiques qui déversaient 50,000 gallons d'eau à la minute que les dégâts ont pu être limités au tiers de l'usine, qui avait commencé à produire en juin dernier.

Les mines de Wabush au Labrador représentent le plus important bassin minier actuellement en exploitation dans le monde. L'usine de concentration et l'usine de bocardage ont coûté $250 millions. Environ 6,000 personnes vivent maintenant à Wabush, à 225 milles au nord de Sept-Iles.

Lutte intersyndicale à Radio-Canada

(Suite de la première page)

Comme l'expliquait le conseiller technique du syndicat, Me Jean-Paul Geoffroy, dans une lettre au fonctionnaire exécutif en chef du CCRO, le Syndicat n'entendait représenter "que les employés du réseau français de Radio-Canada (cotisants d'IATSE) qui travaillent dans les deux centres de production française de la société, Montréal et Québec".

Invoquant le rapport annuel de Radio-Canada (1964-65), M. Geoffroy signalait que le réseau français de télévision, dans le Québec, est nettement distinct du réseau anglais dans son administration et son exploitation. Les employés du Québec ne sont pas tenus, comme condition d'emploi, d'accepter éventuellement un transfert à un autre centre de production du pays.

M. Geoffroy notait ensuite que depuis 1953 (année où IATSE a été reconnue) les événements ont profondément modifié les conditions dont le CCRO avait tenu compte pour reconnaître IATSE à l'échelle du pays; Radio-Canada a pris de l'expansion, le nombre d'employés et de programmes produits par la société s'est accru, et de nouveaux centres de production ont été créés; à l'intérieur d'IATSE, tout au long de la période 1953-1965, "des problèmes ont surgi, dus aux difficultés de communication et à la diversité des milieux et des mentalités tant au point de vue technique que culturel et linguistique".

Tous ces événements, selon M. Geoffroy, ont détruit l'utilité d'une unité de négociation nationale. A preuve: les conflits entre les demandes divergentes des employés de chaque réseau ont fait traîner les dernières négociations collectives durant deux ans; les dirigeants montréalais d'IATSE eux-mêmes ont tenté de briser le carcan de l'unité nationale.

Et c'est là qu'intervient l'argument central du syndicat général du cinema et de la télévision et de la CSN : un organisme comme le CCRO a-t-il le droit d'imposer l'unité de négociation nationale à des salariés contre la volonté de ceux-ci ? "Le droit d'association appartient en propre à chaque individu, écrivait M. Geoffroy. Il faut des raisons très graves pour changer substantiellement la volonté exprimée par un groupe de salariés quant à l'unité de négociation qu'ils jugent, eux, appropriée".

Les cotisants d'IATSE sont répartis en six centres de production. Les deux plus importants sont Montréal et Toronto, mais il y en a aussi à Vancouver, Winnipeg, Québec et Halifax. La CSN posait au Conseil le dilemme suivant : Si vous refusez de reconnaître un syndicat qui groupe uniquement les employés du Québec, est-ce que vous accepteriez de reconnaître à l'échelle nationale un syndicat qui n'aurait aucune audience dans l'un des deux plus importants centres de production (Toronto), ou qui aurait l'appui de Montréal et Toronto, mais aucun appui dans les centres secondaires ?

Ayant reçu la requête de la CSN, le CCRO a décidé de tenir une audition pour entendre les témoignages des intéressés.

(à suivre)

(1) Un représentant de l'Association des employés de bureau et annonceurs de Radio-Canada (ARTEC) signale une erreur dans le premier de cette série d'articles ; contrairement à ce qui était écrit, ARTEC est affilié au CTC depuis le premier août 1964.

Vietnam

(Suite de la première page)

prême des forces américaines du Pacifique, peu avant l'ouverture de la deuxième et dernière séance plénière entre les dirigeants de Saigon et le président Johnson.

Le porte-parole de la Maison-Blanche, M. William Moyers, a annoncé que l'ambassadeur itinérant du président Johnson, M. Averell Harriman, accompagnera le vice-président des Etats-Unis qui s'apprête à effectuer un déplacement en Asie, à la demande du chef de l'exécutif.

Il a souligné que le voyage de M. Humphrey, qui se rend dans six capitales asiatiques qui n'ont pas encore été révélées, n'avait aucun rapport avec des informations de presse de la Nouvelle-Delhi selon lesquelles le Nord-Vietnam aurait demandé à l'Inde d'organiser une conférence de paix. D'après les milieux officiels, c'est dimanche que la Maison-Blanche aurait contacté les six capitales pour les informer de la possibilité de la visite du vice-président des Etats-Unis.

Aussitôt après la publication du communiqué conjoint americano-sud vietnamien, le président Johnson a pris l'avion pour Los Angeles où il doit conférer avec M. Humphrey.

Les combats

Les raids contre le Nord-Vietnam ont retrouvé hier leur intensité d'avant la trêve.

19 attaques ont été conduites autour des villes de Vinh et de Dong Hoi, où des routes, des ponts et des convois ont été bombardés ainsi que des installations radar et une batterie de DCA. Un avion américain a été abattu.

Au Centre-Vietnam, la plus importante opération montée depuis le début de la guerre, avec la participation de 15,000 hommes n'a pu atteindre son objectif qui était d'entrer en contact, dans la vallée d'An Lao, avec des unités nord-vietnamiennes ou Vietcong. Depuis 15 jours qu'a été déclenchée cette opération *White Wing* par les troupes de la 1ère division de cavalerie aérienne, 804 Vietcong ont été tués.

Pour la première fois depuis la trêve de Noël un bataillon de soldats gouvernementaux a subi de lourdes pertes au cours d'une embuscade dans la province de Dinh Tuong au sud-ouest de Saigon. Les 25 camions du convoi furent pris pendant 45 minutes sous le feu du Vietcong. L'aviation intervint. 52 Vietcong ont été tués. Au cours d'une violente action dans la province de Phu Yen à 400 km au nord-est de Saigon, les Américains ont subi des pertes "modérées". 68 Vietcong ont été tués.

Par suite d'une méprise de l'aviation, 46 personnes ont été tuées à 60 km au sud de Saigon sur un bateau civil pendant les heures du couvre-feu.

M. Douglas

(Suite de la première page)

Vietnam advenant le bombardement des régions industrielles de Hanoï et de Haiphong par les Américains.

"Le danger que je vois, a dit M. Douglas, est que les Etats-Unis décident, suivant ces entretiens de Honolulu, de porter leurs bombardements dans ces deux régions, ne laissant à l'URSS d'autre alternative que de fermer les yeux et de perdre la face en Afrique et en Asie ou de prodiguer son aide militaire au Nord-Vietnam et d'engager une confrontation avec le géant nucléaire américain. Ainsi, le monde se trouverait plongé dans une folie collective susceptible d'entraîner la perte du genre humain.

"Je pense qu'il faut intervenir auprès des Etats-Unis en faveur d'un arrêt des bombardements et d'une négociation fondée sur deux préalables, le premier étant la reconnaissance du Vietcong qui domine 60 pour cent du Sud-Vietnam, le second, l'absence de tout préjugé au sujet de l'avenir du Sud-Vietnam.

"Il ne suffira pas que les Etats-Unis admettent à la table de négociations quelques représentants du Vietcong parmi les délégués du Nord-Vietnam, a continué M. Douglas. Puisque le FNL gouverne une forte proportion de la population, il faut qu'il soit autorisé à déléguer ses porte-parole à titre de représentants du Sud-Vietnam. D'autre part, les Etats-Unis doivent renoncer à leur espoir d'un Sud-Vietnam souverain et indépendant qui contrevient à la clause sept des accords de Genève de 1954.

"Il ne peut y avoir de négociations fructueuses, a conclu M. Douglas, à moins que les Etats-Unis ne retournent à l'esprit des accords de Genève qui donnaient au peuple vietnamien le droit de s'autodéterminer. C'est au peuple du Sud-Vietnam qu'il appartient de décider s'il veut former un Etat indépendant ou fusionner avec le Nord-Vietnam."

Centre médical à l'U. de M.

(Suite de la première page)

de nouveaux suppléments à cause des frais accrus de construction au moment de la construction effective. Il importe, dit-il, contrairement à ce que prétendent les étudiants et les médecins résidants, de bien faire savoir au gouvernement ce qu'il en coûtera réellement pour la construction du centre. Personnellement, je suis membre d'un autre conseil d'administration et nous tenons toujours à savoir de façon précise ce qu'il va nous en coûter lorsqu'on contruit quelque chose.

SUR LE CAMPUS

Dans l'esprit des promoteurs du centre médical, celui-ci doit être situé sur le campus et à proximité du complexe universitaire actuel.

Or, à ce sujet, les autorités n'ont pas répondu avec précision hier à la question de savoir si oui ou non le centre médical sera érigé à proximité de l'université.

Le recteur a bien reconnu que l'appui au projet présentement à l'étude implique l'appui à un centre médical qui sera sité sur le campus, mais à un autre moment, il devait déclarer que tout territoire sur lequel est érigée une faculté universitaire fait partie du campus.

En d'autres termes — s'il est permis d'interpréter les propos des autorités pour la bonne description des situations — l'administration appuie sans réserve, au plan des principes, le projet mis de l'avant par la faculté de médecine, mais elle n'a pas fermé la porte aux compromis qui pourraient surgir en négociations avec le gouvernement. M. Gaudry a noté que le ministre de la sante, M. Kierans, doit rendre une décision au printemps à propos du centre médical.

Parmi les solutions de compromis évoquées depuis quelque temps, il y a notamment celle de transformer l'hôpital Ste-Justine en centre médical; il y a aussi celle (suggestion venant apparemment du sous-ministre de la santé, le Dr Jacques Gélinas) d'intégrer le futur centre à l'hôpital Maisonneuve. Le recteur de l'université de Montréal précise que dans le cas de Ste-Justine, il faut se souvenir que la proposition est venue du premier ministre Lesage. Le recteur ne se prononce pas sur le mérite de cette suggestion, même si le Dr Coutu et le conseil de la faculté de médecine la condamnent. Pour ce qui est de Maisonneuve, la proposition n'en a jamais été faite officiellement à l'université, dit M. Gaudry.

M. Piché a d'ailleurs laissé entendre à ce dernier propos que l'expression "corps médical" contenue dans la déclaration des gouverneurs recouvrait aussi les conseillers médicaux du gouvernement.

Le Dr Coutu affirme pour sa part que le "corps médical" ne peut être globalement tenu pour responsable des ajournements du projet. "Il n'existe aucune preuve évidente de cette affirmation," dit-il. "Ce n'est pas là une raison de fonds" qui explique les retards.

En présence de ses supérieurs, il a tenu à réaffirmer la nécessité que le futur centre médical soit situé sur le campus, soulignant les liens de plus en plus étroits de la faculté de médecine avec d'autres facultés : polytechnique par exemple, avec qui la médecine s'emploie à développer la bio-physique; avec la faculté des sciences aussi, pour ce qui est de la bio-chimie, notamment.

D'ailleurs, ajoute le Dr Coutu, il faut songer aux conditions d'avenir idéales de l'enseignement de la médecine. Il y a quelques années, nous parlions d'hôpital universitaire; jusqu'à récemment, il était question de centre médical; mais maintenant, c'est de centre de santé dont il faut parler, c'est-à-dire un centre groupant éventuellement toutes les professions qui se rattachent à la santé comme la pharmacie, la chirurgie dentaire, l'hygiène, etc.; un centre enfin qui soit suffisamment complet pour permettre la spécialisation, la recherche médicale avancée, lesquelles ont tendance à se faire de plus en plus dans les centres médicaux universitaires plutôt que dans les hôpitaux. Demain aussi, les médecins seront soumis au recyclage et devront pouvoir parfaire leur formation dans un centre apte à donner cette formation supplémentaire.

Voici le texte intégral de la déclaration des autorités de l'université :

Déclaration de l'U. de M.

"Le Conseil des gouverneurs de l'université de Montréal tient à réaffirmer une fois de plus sa conviction profonde de la nécessité d'un Centre médical de l'université, et sa volonté de mettre en oeuvre tous les moyens à sa disposition pour en hâter la réalisation.

"Les gouverneurs affirment également que les projets d'hôpital universitaire ou de Centre médical successivement élaborés par l'université depuis une trentaine d'années, ont été mis de côté chaque fois, pour des raisons indépendantes de leur volonté, et que le gouvernement du Québec et le corps médical doivent assumer la responsabilité de ces ajournements.

"Par ailleurs, le Conseil rappelle que le 23 novembre 1964, lors d'une audience que l'honorable premier ministre avait accordée au recteur, à un groupe de gouverneurs et au doyen de la faculté de médecine, le chef du gouvernement avait agréé le nouveau projet de construction du Centre médical, à la condition que la faculté de médecine augmente considérablement le nombre de ses étudiants.

"Le Conseil des gouverneurs rappelle également que les organismes responsables de la planification à l'université ont fixé comme premier objectif du plan quinquennal 1964-1969, de construire le Centre médical, les bâtiments de la faculté des sciences, et les bâtiments des facultés de droit et de sciences sociales. Le Conseil des gouverneurs a la responsabilité d'assurer le développement global de l'université et de hâter la réalisation des projets qui répondent à l'ensemble des problèmes urgents suscités par l'accroissement de la population étudiante. L'absence de fonds pour la construction du Centre médical ne doit pas paralyser la construction des facultés des sciences, de droit et des sciences sociales, dont le financement est assuré par la Loi des investissements universitaires de la province et par la Caisse de subventions de capital aux universités, confiée au Conseil des arts.

"C'est aussi le voeu qu'ont exprimé les doyens des facultés et écoles constituantes à une réunion tenue le 31 janvier 1966, d'assurer la faculté de médecine que "son projet de construction d'un Centre médical sera poursuivi avec toute la vigueur nécessaire auprès des autorités du Québec, et que les priorités accordées de construire les bâtiments des facultés des sciences, des sciences sociales et de droit ne doivent pas être modifiées". Cette résolution a d'ailleurs été ratifiée par le Conseil des gouverneurs à sa réunion du 2 février 1966."

Le front

(Suite de la page 3)

application, à compter du 1er avril 1967, un régime de prestations supplémentaires en cas de chômage à raison de $0.08 cents l'heure payés par l'employeur. Ces prestations de chômage seraient de $18.00 par semaine pour une période de quinze semaines par année. Le régime serait administré par un comité paritaire des deux parties contractantes. Si le fonds ne peut pas être établi à la date du 1er avril 1967, les taux de salaire seraient haussés de $0.08 l'heure.

Le "front commun" CSN-FTQ propose aux patrons une importante clause de sécurité syndicale susceptible de tuer dans l'oeuf toute dispute intersyndicale et d'obliger les 50,000 ouvriers de la construction à se syndiquer.

Ainsi, tout employé à l'emploi d'un employeur signataire de la convention devra, comme condition du maintien de son emploi, devenir membre en règle de l'un des syndidats signataires, dans les trente jours suivant la signature de la convention par l'employeur. L'employeur ne pourra engager un salarié qui n'est pas membre en règle de l'un des syndicats.

D'autre part, "rien dans la présente convention ne devra être interprété comme obligeant un employeur à avoir à son emploi une certaine proportion de membres de l'une ou l'autre des parties syndicales signataires. Enfin, les syndicats conviennent de reconnaître mutuellement l'affiliation à l'union librement choisie par les travailleurs.

Malaise

(Suite de la page 3)

médical, ajoutent-ils. Dans cette perspective, ils se demandent si c'est le directeur général qui est vraiment incompétent ou si ce sont les médecins qui sont trop exigeants. Ils se demandent même si les médecins, en fin de compte, ne chercheraient pas à avoir comme directeur général un homme qui ne serait qu'une marionnette entre leurs mains.

Comme on faisait remarquer que le conseil d'administration a refusé de renouveler le mandat du Dr Laurin comme directeur médical, qu'il a aboli ce poste pour le remplacer par un psychiatre-chef et un contrôleur médical, et qu'en conséquence les pouvoirs du Dr Laurin ont été réduits, les porte-parole des employés non professionnels ont affirmé que cette décision n'est qu'un trompe-l'oeil.

Comme psychiatre-chef, expliquent-ils, le Dr Laurin reste le grand maître. Théoriquement le contrôleur médical peut sans doute le gêner un peu, mais, dans les faits, cela a peu de chances de se produire puisque le nouveau contrôleur médical n'est pas un médecin qui vient de l'extérieur de l'Institut Albert-Prévost mais un ancien subalterne du Dr Laurin et un membre du "clan Laurin" lors du conflit de 1962.

Il n'a pas été possible hier d'obtenir les commentaires du Dr Laurin, dit M. Pogany, ni des administrateurs de l'Institut Albert-Prévost sur ces déclarations des employés non professionnels.

M. Sheppard

(Suite de la première page)

aussi considérable que la quantité de "champagne" canadien. Le commissaire a précisé qu'il avait écrit la lettre après que les dirigeants de la compagnie Château-Gai (en cause dans la poursuite) furent venus le voir pour lui faire part de leurs craintes. Il a cependant dit que la Régie n'avait pas l'intention d'aider financièrement la compagnie dans sa bataille devant les tribunaux. La Régie n'a pas l'intention non plus de faire d'autres démarches du genre de la lettre. "Nous attendons le jugement du tribunal", a dit M. Sheppard.

Interrogé sur l'attitude que prendrait l'organisme vis-à-vis les champagnes français, si le jugement était défavorable à la compagnie canadienne, M. Sheppard a répondu: "Je n'en sais rien. D'ailleurs la compagnie Château-Gai peut aller en appel."

Québec

(Suite de la première page)

premier ministre a déposé son budget supplémentaire, qui constitue le troisième pour l'année fiscale 1965-66.

Avec ce budget, les dépenses nettes autorisées par la législature pour l'année en cours atteignent $1,877,080,710 et les dépenses brutes, $2,086,243,010.

C'est le ministère de l'éducation qui prend la part du lion de ce budget supplémentaire, soit $21,118,910 dont la majeure partie ira en subventions aux commissions scolaires.

Les principaux crédits se répartissent ainsi : affaires municipales : $4,000,000; agriculture et colonisation : $9,020,000; famille et bien-être social: $4,220,000; et la santé: $10,341,500.

Les crédits des affaires municipales serviront à solder les engagements pour les travaux d'hiver 1964-65 et à verser des paiements provisoires pour ceux de 1965-66.

Les crédits de l'agriculture seront versés aux agriculteurs dont les récoltes ont été avariées par suite de conditions climatiques défavorables. En tout, le Québec et le fédéral auront versé $24 millions aux cultivateurs du Québec pour pertes de récoltes en 1964 et en 1965.

Au ministère de l'éducation, une subvention de $237,610 est prévue pour la faculté de médecine de l'université de Sherbrooke; $800,000 seront versés à certains collèges classiques pour leur permettre d'équilibrer leur budget de l'année courante.

N.-Brunswick

(Suite de la première page)

devait se porter au secours des institutions parlementaires dont il est tenu de sauvegarder l'intégrité.

Officieusement, le gouvernement se donne jusqu'à juin pour faire adopter le programme pour l'égalité sociale. La cheville de cet assemblage de réformes, la loi sur l'évaluation foncière, fait l'objet de débats ininterrompus depuis novembre, d'abord au comité des amendements législatifs, et depuis presque deux semaines maintenant, sur le parquet même de la Chambre.

La presque totalité des députés se sont prononcés sur le bill, mais aucun des articles du projet n'a été discuté, car les ministériels pourraient bien en proposer l'adoption après que chacun d'eux a été examiné, et le filibuster de l'opposition serait compromis.

L'effort diplomatique d'Ottawa

(Suite de la première page)

Répondant à une question de l'opposition, le premier ministre Pearson a déclaré hier en Chambre que depuis quelques semaines le gouvernement canadien discutait avec les deux autres membres de la Commission internationale de contrôle (l'Inde et la Pologne) d'une initiative de cet organisme qui permettrait d'en arriver à une solution négociée.

Le premier ministre a ajouté en outre qu'il ignorait le contenu de la demande de médiation faite par Hanoï à la Nouvelle-Delhi. Mais tout indique que cette lettre d'Ho Chi Minh au président indien est identique à celles qui furent envoyées par le Nord-Vietnam à un certain nombre des capitales le 24 janvier dernier. M. Pearson a également confirmé que M. Martin avait eu des entretiens avec le délégué apostolique.

Quant aux discussions qui se déroulent aux Nations unies à la suite de l'ajournement sine die du Conseil de sécurité, il est maintenant assuré qu'elles ne sauraient aboutir à des résultats tangibles devant le refus de pays comme la France et l'URSS de parler d'une question qui intéresse au premier chef des Etats qui ne sont pas représentés aux Nations unies.

C'est pourquoi, il semble bien que la prochaine phase des négociations aura lieu dans la perspective d'une conférence de Genève. La diplomatie canadienne, quant à elle, tout en continuant de favoriser les discussions aux Nations unies, reconnaît aujourd'hui que la conférence de Genève de 1954 est le seul cadre dans lequel toutes les parties peuvent négocier, lorsque le moment sera venu. La machine tourne à vide, fait-on remarquer aux Nations unies, et il est temps que le débat se transporte à Genève.

Il est à remarquer d'ailleurs que le porte-parole du secrétaire général des Nations unies a déclaré que U Thant se dissociait des "consultations privées" menées par les Etats-Unis à l'ONU. "U Thant poursuit sa propre action indépendante destinée à susciter une conférence de Genève sous une forme quelconque avec la participation des belligérants", ajoute la déclaration.

C'est dans cette voie également que travaillerait donc la diplomatie canadienne.

CARRIÈRES et PROFESSIONS

TÉLÉVISION

Réalisateur professionnel pour annonces publicitaires de la télévision. Le candidat doit connaître toutes les techniques des films et enregistrements magnétoscopiques. Une connaissance de la rédaction et de l'évaluation des prix est essentielle. Age : 35 ans au maximum.

DIRECTEUR DES RECHERCHES

Un poste est offert à un homme complètement familier avec toutes les phases de la recherche du marché et qui possède de l'expérience de la publicité. Le candidat devra assumer la responsabilité de tous les projets de recherches du bureau de Montréal d'une agence de publicité renommée. Les postulants doivent être diplômés de l'université et posséder de 5 à 10 ans d'expérience pratique dans le domaine de la recherche. Cette situation vous offrira plusieurs occasions pour l'expérimentation et le développement futur de toutes les procédures.

Ecrire à :
BUREAU CANADIEN DE PERSONNEL PUBLICITAIRE
2100, rue Drummond
Suite 860

COMPTABLES — STAGIAIRES

demandés pour bureau de comptables agréés.

S'adresser à :
LACOURSE & LAMARRE, C.A.
Tél. : 523-3189

REPRESENTANTS VENDEURS

Une importante compagnie européenne de distribution d'acier recherche des représentants vendeurs. Les candidats doivent être familiers avec les procédures d'importation de produits d'acier et être en mesure de travailler indépendamment. Parfaitement bilingue.

Ecrire à Case 40, Le Devoir, Mtl.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

EMPLOIS DANS LA FONCTION PUBLIQUE

PROFESSEUR DE PHOTOGRAPHIE

Traitement annuel jusqu'à $9,000
selon la scolarité et l'expérience

Poste à l'Ecole de Métiers de Trois-Rivières

En plus d'une scolarité au niveau secondaire et d'une formation spécialisée, les candidats doivent aussi posséder une expérience pratique de la photographie commerciale ou industrielle, de préférence dans le domaine du cinéma ou de la télévision.

INSCRIPTION : Compléter la formule "demande d'emploi" de la Commission de la fonction publique du Québec, 710 Place d'Youville, suite 700, Québec ou 1454 rue de la Montagne, Montréal et la faire parvenir à l'une de ces adresses avant le 14 février 1966. Mentionner le concours 66-1111.

PROGRAMME BILINGUE

On demande un chargé de programme d'organisation bénévole travaillant au développement international.
On devra être diplômé d'université et parfaitement bilingue.
La préférence sera donnée au candidat ayant de l'expérience dans les relations publiques et les affaires internationales.

Ecrire à Case 39, Le Devoir, Mtl

RÉCEPTIONNISTE POUR BUREAU DU PERSONNEL

Jeune fille intelligente, âgée de 18 à 23 ans demandée pour remplir un poste de réceptionniste - secrétaire. La candidate choisie profitera d'excellentes chances d'avancement au service du personnel.

Les candidates doivent être parfaitement bilingues et posséder au moins une année d'expérience. La dactylo est nécessaire.

Nous offrons une atmosphère agréable, un travail varié et autant de responsabilités que la postulante en désire.

ECRIRE A CASE 41, LE DEVOIR, MTL

FORMATION DE GERANTS

Institution financière de premier plan avec réseau de succursales à travers le Canada recherche 6 jeunes hommes à qui elle offrira une formation intensive afin de les placer à la tête de succursales dans la Province de Québec. Les candidats recherchés devront être âgés de 25 à 35 ans et posséder les qualifications suivantes :

— Etre intéressés à rencontrer le public.
— Démontrer des aptitudes dans l'organisation.
— Savoir diriger un personnel.
— Faire preuve de maturité vis-à-vis de problèmes d'ordre différent.
— Posséder un diplôme de 12e année ou mieux.
— Etre bilingues.

L'expérience dans le domaine du crédit au consommateur ou de la comptabilité générale serait préférable, mais n'est pas essentielle. Nous attachons plus d'importance à la personnalité du candidat, à ses aptitudes dans la profession et à son dynamisme.

L'avancement pourra être plus rapide pour quiconque acceptera l'éventualité d'un transfert en dehors de Montréal. Rémunération en fonction de l'expérience et du potentiel.

ECRIRE A CASE 37, LE DEVOIR, MTL

DESSINATEUR EN ARCHITECTURE

5 ans d'expérience, ou

ARCHITECTE

MARC CINQ-MARS, ARCHITECTE
1980 ouest, Sherbrooke — WE. 3-3631

INGENIEURS FORESTIERS

Une compagnie progressive de pulpe et papier du Québec recherche un ingénieur bilingue en exploitation forestière qui agira comme Assistant surintendant de district dont le programme de coupe est de 150,000 à 200,000 unités.

Le candidat devra détenir un diplôme universitaire en génie forestier et aussi avoir au minimum cinq (5) ans d'expérience sur travaux d'exploitation forestière. La position est offerte à un jeune homme qui désire assumer de nouvelles responsabilités et accroître ses connaissances dans cet aspect particulier de l'industrie forestière.

Le salaire sera basé suivant les qualifications et l'expérience du candidat. Cette position comporte aussi un programme intéressant de bénéfices sociaux.

Les applications qui seront gardées strictement confidentielles devront inclure un curriculum vitae complet et être adressées à:

CASE 20, LE DEVOIR, MONTRÉAL, P.Q.

STEINBERG LIMITÉE

ADMINISTRATION DU PERSONNEL

Le service du personnel de la compagnie Steinberg Limitée crée de nouveaux postes intermédiaires et séniors dans les diverses divisions de la compagnie.

Nous sommes à la recherche de diplômés universitaires (de préférence au niveau de la maîtrise) avec un minimum de 3 années d'expérience.

Nous offrons des postes très intéressants dans toutes les phases de l'administration du personnel, à savoir :

* administration des salaires et évaluation des tâches.
* étude et administration des bénéfices marginaux.
* administration générale du personnel dans 2 divisions de la compagnie.

Pour l'un de ces postes, expérience dans la formation du personnel serait préférable.

Les autres emplois requièrent une expérience administrative, de préférence dans le personnel.

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae à :

Bureau d'emploi,
STEINBERG LIMITÉE,
110 ouest, Crémazie, Montréal 11.

Le cardinal Léger à la Chambre de commerce : c'est principalement dans les professions dans le monde du commerce et de l'industrie qu'on trouve les racines de l'injustice

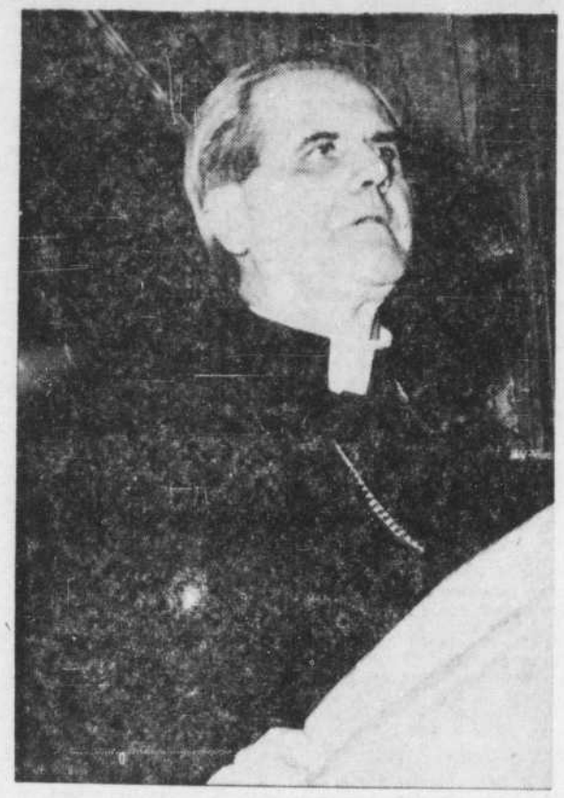

par Guy FERLAND

En définissant d'une façon bien concrète les exigences de la foi dans le comportement des catholiques dans la vie temporelle, le cardinal Paul-Emile Léger a demandé à chaque profession d'établir et de suivre le code concret d'éthique que réclame leur rôle particulier dans la société. Devant la Chambre de commerce de Montréal, il a déclaré : "Car il ne faut ni se le cacher ni l'oublier : c'est principalement dans l'exercice des professions, dans le monde du commerce et de l'industrie, qu'on trouve les racines de l'injustice, d'une distribution inéquitable des richesses, de l'avilissement de l'homme, des plus hautes valeurs et notamment de l'amour. C'est là qu'il faut chercher les problèmes, et c'est là qu'ils sont. Ce n'est pas par nos homélies du dimanche qu'on transformera le monde."

"Que les médecins respectent la vie ; que l'ingénieur respecte la poussée du matériau ; que l'arpenteur respecte le terrain ; que l'avocat respecte la loi. Il me semble qu'il faut mettre en honneur partout des codes d'éthique propres à chaque profession, à chaque secteur de l'économie, ou plus généralement encore, à chaque secteur de l'activité profane. Cela devrait être fait d'abord dans les écoles professionnelles et à l'université. Cela devrait être fait aussi au sein des associations comme la vôtre... Je ne crains pas de vous dire que vous n'aurez rempli qu'à moitié votre tâche si vous ne vous êtes pas aussi souciés de vous interroger d'une façon concrète et efficace sur ce que vous faites, dans vos activités, des valeurs humaines. Cette interrogation efficace ne peut se réaliser, il me semble, que par le truchement de comités spécialement chargés de cette tâche."

L'EGLISE DANS LE MONDE

Le cardinal Léger a corrigé l'interprétation de l'enseignement du Concile sur la place de l'Eglise dans le monde, selon laquelle il y aurait une cloison étanche entre le spirituel et le temporel ; selon laquelle le monde spirituel serait limité au culte et à la relation personnelle avec Dieu, et le monde temporel aux activités de la culture, du commerce, des relations humaines et de la vie politique. Cette interprétation a-t-il dit, est séduisante dans ce sens qu'elle permet une paix facile entre croyants et incroyants, mais ce n'est pas l'essence du christianisme qui donne un sens aux activités humaines. Ce sens, aucun chrétien ne prétend le pénétrer parfaitement pour lui-même ni le dévoiler d'une façon irréprochable aux autres, et c'est pourquoi il fait l'objet d'une recherche jamais terminée, collectivement et individuellement.

L'Eglise accepte l'existence d'une cité temporelle ayant ses finalités et ses buts propres, a ajouté le cardinal, et elle comprend que ce n'est pas sa mission d'en assumer l'organisation. Mais les chrétiens eux, sont dans la mêlée. Ils doivent s'engager à fond dans ces réalités de l'ordre temporel et profane, pour rechercher la "réalisation sociale du christianisme".

Le cardinal a bien souligné que ce programme peut aller à l'encontre d'autres idéologies, ou paraître irréaliste, étant donné que la plupart des problèmes se posant aujourd'hui à l'échelle collective, l'individu seul ne peut à peu près rien. Dans ces conditions, c'est collectivement qu'il faut rechercher les exigences morales et sociales que comporte l'acceptation de l'Evangile. Sous prétexte que seul on ne peut rien, il n'est pas permis de renoncer à la tâche. Il reste toujours un devoir et un recours, celui de susciter l'intérêt des autres et notamment des membres de son association.

"Rien ne pourra jamais remplacer l'effort collectif et systématique que vous feriez dans ce sens, a poursuivi le cardinal. Même si elles devaient se renouveler d'une façon étonnante, les homélies que vous entendez le dimanche ne pourraient jamais vous dispenser de cette tâche. On parle beaucoup de révolution. Les chrétiens ne doivent abandonner ce mot à personne : il n'est pas de force plus révolutionnaire que celle de l'Evangile. Car la révolution sera morale ou elle ne sera qu'une agitation suivie d'un désordre et d'une servitude plus grande encore que ce que nous connaissons. Mais cette révolution morale inspirée de l'Evangile ne se réalisera pas par la seule prédication du dimanche où chacun n'est rejoint que dans la solitude de sa conscience et difficilement sur le terrain de ses obligations profanes dans le monde moderne. Elle ne se réalisera pas, non plus, par la simple proclamation de principes moraux nobles et élevés, mais généraux. Elle ne se réalisera que si chacune des catégories de citoyens se préoccupe d'établir, de suivre et de faire suivre le code concret d'éthique professionnelle que son rôle dans la cite réclame."

LE DEVOIR

MONTRÉAL, MERCREDI 9 FÉVRIER 1966 PAGE 3

Malaise à l'Institut Albert-Prévost : des employés réclament une enquête

par Jules LEBLANC

Un sérieux malaise semble de nouveau exister au sein du personnel de l'Institut Albert-Prévost, malaise qui ressemble étrangement au conflit qui a éclaté publiquement en 1962 et a abouti à une enquête gouvernementale présidée par le juge André Régnier.

Dans un télégramme qu'ils ont fait parvenir hier au ministre provincial de la santé, M. Eric Kierans, la majorité des 70 à 75 employés non professionnels de cette clinique neuro-psychiatrique du nord de Montréal ont réclamé une enquête de la part du ministère afin de faire la lumière sur ce qui se passe dans cette institution.

C'est à la suite de la décision du conseil d'administration de l'Institut Albert-Prévost de ne pas renouveler le mandat du directeur général de la clinique, M. Thomas Pogany, et du refus du conseil de motiver cette décision que les employés non professionnels ont décidé de poser ce geste. Au total, la clinique a plus de 300 employés.

Ils considèrent que M. Pogany a très bien rempli sa tâche comme administrateur ou directeur général et, dans cette perspective, le départ de M. Pogany (son mandat prend fin le 15 février) les inquiète beaucoup.

Dans leur télégramme à M. Kierans, ils affirment qu'une situation semblable à celle qui s'est présentée en 1962 semble se présenter de nouveau et ils se demandent si, comme en 1962, un conflit n'a pas éclaté entre certains médecins (en particulier le Dr Camille Laurin) et le directeur général.

On sait qu'en 1962, un conflit entre le chef-psychiatre, le Dr Laurin, et le directeur général de l'époque, garde Tassé, a donné lieu à une enquête gouvernementale. Les médecins ont alors menacé de démissionner en bloc pour obtenir la tête de Mlle Tassé, ont rappelé hier au "Devoir" quatre porte-parole des employés non professionnels.

Au cours de l'entretien, ils ont clairement laissé entendre que les médecins ont de nouveau menacé de démissionner en bloc alors qu'un conflit les opposait à M. Pogany. Ils ont refusé de préciser et il n'a pas été possible de faire confirmer la chose hier.

Ils ont déclaré au DEVOIR que le ministre Kierans a en mains un dossier complet de ce qui se passe et que s'ils n'obtiennent pas satisfaction d'ici une semaine ils rendraient ce dossier public. En fait, ils réclament que le conseil d'administration d'Albert-Prévost motive sa décision de façon satisfaisante ; si le conseil ne le fait pas, ils demandent que le ministère de la santé fasse une enquête.

A la défense de M. Pogany, ils signalent que sous son règne, leurs salaires ont été augmentés et leurs conditions de travail améliorées ; que la dette de $1,200,000 que la clinique avait il y a trois ans a été presque complètement éteinte ; que l'immeuble a été réaménagé, le personnel augmenté, le nombre de bureaux triplé ; que des services et des départements ont été créés ou réorganisés ; que la machinerie, le système d'électricité, la tuyauterie, dont l'état présentait certains dangers, ont été améliorés.

"Bref, concluent-ils, les employés ont pu se rendre compte que l'hôpital, en trois ans a été mis en état de rendre au public les services de qualité qu'on attend de cette institution".

Si M. Pogany était compétent comme directeur général pourquoi le conseil d'administration a-t-il refusé de renouveler son mandat ?, ajoutent-ils. Notant que l'Institut Albert-Prévost est une institution publique, financée par l'Etat, les employés affirment que le public est en droit d'avoir une réponse satisfaisante à cette question.

Ils rappellent qu'en 1962, les psychiatres de l'institut, avec le Dr Laurin à leur tête, ont provoqué un conflit. Depuis, les administrateurs de l'hôpital (soit les membres du conseil d'administration et le directeur général) ont été changés, tandis que les médecins, eux, sont restés en place, et en particulier le Dr Laurin. Or, un nouveau conflit vient apparemment d'éclater entre les psychiatres et le directeur

(suite à la page 2)

Cliche : à certaines conditions, le Canada peut reprendre son économie en main d'ici 25 ans

Le chef du nouveau parti démocratique au Québec, M. Robert Cliche, a la conviction que le Canada peut reprendre son économie en main d'ici 25 ans, même si à première vue, il paraît impossible de sortir du carcan des capitaux étrangers et surtout américains. A condition de prendre certains moyens pour canaliser l'épargne populaire vers les investissements productifs et amener les grands capitaux à servir l'intérêt du pays.

Nous devons de plus en plus nous appuyer sur le capital canadien public, a-t-il déclaré hier soir devant les Anciens du collège Ste-Marie, en expliquant le fonctionnement d'un fonds de développement proposé par son parti en 1963. A l'heure actuelle, les politiciens des vieux partis dirigent le débat sur une voie d'évitement comme si nous avions à choisir entre un capital étranger privé et un capital canadien privé. Le salut ne peut venir que par la socialisation des investissements.

M. Cliche a reproché aux détenteurs canadiens de capitaux d'avoir manqué d'imagination et d'esprit d'aventure dans leurs investissements, et de n'avoir investi que dans des valeurs sûres, de la même façon que le petit épargnant. Il attribue cette situation au "silence presque complice" du gouvernement fédéral qui n'a jamais abordé le problème d'une façon dynamique.

Le fonds de développement

Le fonds de développement que son parti propose de créer permettrait à l'ensemble des Canadiens de jouer un rôle plus important dans le développement du pays et dans la direction de l'économie. Il ajouterait à la dimension politique de la démocratie de participation, la dimension économique.

Le fonds serait constitué de sieurs sources. D'abord les capitaux provenant de plu-épargnants à qui on pourrait offrir des obligations et des actions privilégiées, leur argent étant administré de la même façon que les petites économies sont présentement administrées dans les fonds collectifs de placement.

A cette source de capitaux, s'ajouteraient les contributions des grandes institutions financières comme les compagnies d'assurance, de finance, de placement ou de fiducie. Le gouvernement inviterait ces institutions à contribuer volontairement au fonds, mais au cas où les contributions ne seraient pas suffisantes, il pourrait adopter une loi les obligeant à placer un pourcentage donné de leur avoir dans le fonds de développement.

Dans le rôle qu'il assigne au fonds de développement, M. Cliche rejoint une théorie de M. Eric Kierans, cet Irlandais "intelligent et malicieux" comme il l'appelle, selon laquelle il vaut mieux avec l'argent public mettre de nouvelles ressources en valeur que nationaliser des entreprises déjà productives.

"Il y a bien sûr des cas où des compagnies étrangères devraient être immédiatement nationalisées, a-t-il dit en citant l'exemple de la Trans-Canada Natural Gas Pipeline, mais il ne serait pas réaliste de se lancer à corps perdu et à tête échevelée dans une nationalisation intensive qui n'aurait pour effet que de drainer sur une large échelle le capital public qui pourrait servir de façon beaucoup plus efficace pour de nouveaux développements."

Il s'agirait en somme, dans le secteur secondaire surtout, de mettre en place des entreprises publiques canadiennes, pour concurrencer les entreprises privées étrangères. Enfin le fonds pourrait acquérir des actions des compagnies étrangères sur le marché libre, pour éventuellement avoir accès au conseil d'administration de ces compagnies, ou encore s'associer à des compagnies privées pour telle ou telle entreprise.

TÉLÉGRAMMES DE QUÉBEC

par Marcel THIVIERGE

Les élections, en octobre seulement

Les prochaines élections provinciales n'auront pas lieu avant le mois d'octobre. C'est du moins l'impression recueillie auprès des ministériels et des membres de l'opposition. On s'attendait généralement à un scrutin en juin ; mais la session semble vouloir traîner en longueur et le gouvernement a de très importants projets de loi à faire adopter. De plus, selon certains membres de l'opposition, le gouvernement laisserait s'apaiser avant les élections certains malaises qui sévissent actuellement, dans le domaine de l'éducation, des négociations avec les fonctionnaires, les employés d'hôpitaux, etc. Certaines mesures du gouvernement ne pourront faire sentir leurs effets avant l'automne. C'est pour toutes ces raisons et pour rien d'autre qu'on ne prévoit pas d'élections avant octobre. Certains vont jusqu'à préciser que le scrutin se déroulera au cours de la première semaine d'octobre.

Amendements à la loi électorale

Le gouvernement propose des amendements à la loi électorale. Les dépenses encourues par un parti pour son administration courante à Montréal et à Québec ne seront plus considérées comme des dépenses électorales. Le président des élections pourra se nommer deux adjoints au lieu d'un seul et avoir recours à des aides temporaires non seulement pendant la période électorale, mais pendant les douze mois qui précèdent cette période. Les frais indispensables pour la tenue d'un congrès de nomination dans un comté, à la condition qu'ils ne dépassent pas $1,000 et qu'ils ne concernent pas la publicité, ne seront pas considérés comme dépenses électorales.

Commission Parent : délai jusqu'en septembre

Le gouvernement veut prolonger de huit mois, soit jusqu'au premier septembre prochain, le mandat de la Commission Parent. Le premier ministre a expliqué qu'on s'attendait de recevoir d'ici la fin de mars la dernière tranche du rapport Parent qui doit traiter du financement de l'enseignement universitaire et des écoles non confessionnelles ; mais qu'on accordera un délai jusqu'au premier septembre pour la préparation de l'index du rapport. Il y a aussi une question de vote des subsides qui entre en jeu.

On pourra poursuivre les agents de la PP

Le ministre de la justice a proposé hier des amendements à la loi de la Sûreté provinciale. Le principal a pour but d'abroger les articles 20 et 21 concernant les poursuites contre les membres de la P.P. La loi actuelle prévoit qu'on doit servir un avis de trente jours au procureur général et à l'intéressé avant de le poursuivre, et la plainte est proscrite après six mois. Ces dispositions vont disparaître. Un autre amendement permettra le versement au directeur Adrien Robert d'une pension annuelle de retraite, à la suite d'infirmité corporelle et mentale, même s'il n'a pas alors dix ans de service. On croit que M. Robert a exigé cette disposition avant de quitter son poste à la sûreté de Montréal pour accepter de devenir directeur de la P.P.

Le front commun de la construction lance l'opération sécurité

Le projet de convention collective élaboré conjointement par la CSN et la FTQ, en faveur des 50,000 ouvriers de la construction de Montréal et de la banlieue, stipule notamment que tous les entrepreneurs et les sous-traitants devront garantir leur solvabilité pour un montant de $100,000, ce bon servant à protéger les salaires et les bénéfices marginaux.

Le thème des négociations qu'entraine aujourd'hui le "front commun" des deux grandes centrales québécoises est celui de la sécurité sous toutes ses formes pour les travailleurs de la construction, dont seulement la moitié sont actuellement syndiqués. M. Réal Labelle, vice-président de la CSN, Jean-Paul Ménard, président du Conseil du travail de Montréal, et les membres du comité conjoint de négociations, ont fait connaître hier midi les clauses "sécuritaires" du projet de contrat collectif, destinées à mettre à la page" le sort des travailleurs et à détruire l'espèce "d'immunisation de la conscience collective" envers les problèmes de ces ouvriers.

Le comité conjoint fera connaître aujourd'hui les demandes monétaires insérées dans le projet.

Il incombe à l'employeur de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de garantir la sécurité, l'hygiène et le bien-être de ses salariés, lit-on dans la première des dix clauses concernant la sécurité.

Au chapitre des fêtes payées et des vacances, le "front commun" demande: cinq jours de fêtes chômés et payés; sept jours considérés comme non-ouvrables, en plus du samedi et du dimanche de chaque semaine; deux semaines de vacances payées par année, soit une semaine entre la Saint-Jean-Baptiste et la Confédération, et une autre semaine entre Noël et le Jour de l'an.

Une clause prévoit que "personne ne doit souffrir de discrimination à cause de sa race, de sa nationalité , de sa langue, de sa religion, de son origine ou de son statut social et syndical".

Prestations supplémentaires

Si le projet syndical est agréé par les entrepreneurs, les deux parties mettront en

(suite à la page 2)

L'affaire Hébert : pas d'appel en Cour suprême

Le ministre de la justice a annoncé hier à l'Assemblée législative, que le gouvernement avait décidé de ne pas en appeler à la Cour suprême de la décision majoritaire de la Cour d'appel cassant le jugement d'un tribunal inférieur contre l'écrivain Jacques Hébert. La Cour supérieure avait condamné Hébert à 30 jours d'emprisonnement et à $3,000 d'amende. Trois juges de la Cour d'appel, dont le juge en chef Lucien Tremblay, avaient soutenu que l'écrivain n'avait pas commis une offense au tribunal en publiant son livre "J'accuse les assassins de Coffin", et avaient donc exonéré l'auteur. Les juges Taschereau et Choquette avaient soutenu le contraire. On s'attendait, dans les circonstances, à un appel du ministère de la justice auprès de la Cour suprême, même si ce n'était que pour faire établir une jurisprudence nette et définitive dans ce domaine. Le cabinet, lors de sa réunion d'hier en a décidé autrement.

Question à Wagner au sujet de Bécancour

Le ministre de la justice, Me Claude Wagner, a dit en Chambre qu'il n'avait pas été informé que l'on faisait de la spéculation sur les terrains à Bécancour. "J'en prends cependant note", a-t-il fait remarquer à Me Gabriel Loubier (UN-Bellechasse), qui lui demandait s'il avait pris connaissance d'une déclaration de M. Jean Gérin-Lajoie, vice-président de la Fédération des travailleurs du Québec. "Le député n'a certainement pas lu les projets de loi qui ont été adoptés à la dernière session car il se serait aperçu que toutes les transactions immobilières ont été gelées pour une période de huit mois dans toute la municipalité de Bécancour", a alors rétorqué le leader de la Chambre, M. Pierre Laporte.

CHERCHEZ LA FEMME !

Claude Beauchamp — Jacques Bouchard

MM. Claude Beauchamp, gérant au service français de Southam Business Publications Ltd. et Jacques Bouchard, président de l'agence BCP Publicité Ltée, président conjointement le comité d'organisation du seminar annuel "French Market Day" commandité par l'Advertising and Sales Club of Montreal.

Le seminar qui aura lieu le 16 février et qui a pour thème "Cherchez la femme" étudiera certains aspects psychologiques et physiques de la consommatrice canadienne-française.

Au cours de cette réunion annuelle, qui aura lieu dans la salle de la Banque Royale à la Place Ville Marie, douze personnalités bien connues dans les milieux marketing, vente et publicité agiront comme conférenciers.

INSTITUT DE PSYCHANALYSE INDUSTRIELLE

Nouvelle section :

cours par correspondance

Pour renseignements et inscription adresser un mandat-poste de $1.

à : 525 est, rue Sherbrooke, Montréal

Pour une atmosphère agréable dans un décor romain et une exquise cuisine italo-canadienne.

CHEF Giovanni di Sciullo

Venez au Restaurant TONIO Inc.

au coeur même du vieux Montréal

REPAS COMPLETS A PRIX POPULAIRES

(Un vin français sera offert aux premiers arrivés de 11:30 a.m. à 12.15 p.m.)

Possibilités pour groupe de 35 à 100 de 8 p.m. à minuit Dimanche de 1 p.m. à minuit. SAMEDI — Menu à la carte et table d'hôte de 5 p.m. à minuit.

Pour réservations composez : 861-8154

Cartes de crédit acceptées

vaste stationnement disponible le soir.

Restaurant TONIO Inc.

626 OUEST, RUE NOTRE-DAME

à quelques pas au sud-est de la Place Victoria

Cuisine et vins de choix — *Dîner à la chandelle*

à "La Vieille France" ce soir

et tous les soirs, sauf le dimanche

Ce restaurant fameux bien connu des initiés du midi est désormais ouvert le soir.

Les gourmets désireux de savourer des spécialités gastronomiques, au coeur du vieux Montréal, à 50 ouest, rue St-Jacques, sont accueillis avec une franche cordialité par les patrons de l'établissement.

Un service attentif est assuré à la Salle Normande ou au Tonnelier.

Diner's Club — American Express

FACILITES DE STATIONNEMENT

Pour réservations appelez Gérard : 845-1575

La Vieille France

Le Martinique MOTOR INN

déjeuners et buffets

pour hommes d'affaires tous les jours

endroit idéal pour réunions et banquets

RESTAURANT Les 4 Saisons DANS LE MARTINIQUE MOTOR INN

1005 GUY — AU SUD DE DORCHESTER

RESTAURANT RÉSERVATIONS : 866-8611

VASTE STATIONNEMENT À L'INTÉRIEUR

Un choix impressionnant de

PEINTURES à L'HUILE

en vente à prix unique de

$99

Rég.: $175 à $400

Un événement unique mettant à la portée de tous une oeuvre d'art provenant d'une collection de tableaux de première classe, richement encadrés.

C'est à la demande expresse du public que nous avons décidé de prolonger notre vente jusqu'au 12 février.

Aucune autre extension ne sera accordée

LA GALERIE ROYALE

1420 ouest, Sherbrooke

(Coin de Bishop)

Tél. : 845-4383

Heures d'affaires : 9 a.m. à 5.30 p.m.

Mercredi et jeudi 9 a.m. à 9 p.m.

EDITORIAL

Une dangereuse intrusion

On savait déjà, par l'affaire des terrains de Ville LaSalle, que le commissaire québécois des alcools jouissait de pouvoirs administratifs considérables. Mais on était loin de se douter qu'en Ontario, le même personnage pouvait, au nom de vagues intérêts nationalistes, se situer au-dessus des lois et des tribunaux du pays. Telle est pourtant l'impression qui se dégage du dossier qu'a mis au jour *Le Devoir* dans l'affaire qui oppose l'industrie française du champagne et une firme canadienne qui utilise le mot "champagne" pour ses produits.

●

L'histoire se résume assez vite. En vertu d'arrangements commerciaux qui remontent à 1933, les gouvernements de France et du Canada sont convenus d'accroître les échanges de certains produits, dont les vins, entre les deux pays. Chacun gouvernement s'est engagé, par la même entente, à protéger sur son territoire les produits de l'autre partie contre toute concurrence déloyale, notamment à *"assurer le respect des appellations des lieux d'origine des produits vinicoles dûment enregistrés dans les services compétents de l'autre partie"*.

Contrairement à ce que semblent prescrire les termes de cet accord, des firmes canadiennes utilisent depuis longtemps le mot "champagne" pour désigner certains de leurs produits. Voulant mettre fin à ce qu'ils considèrent comme une violation de l'entente de 1933, les producteurs français de vin de Champagne ont décidé, après avoir épuisé les autres recours, d'intenter une cause-type au Canada, plus précisément à Montréal.

Jusque-là, rien que de très normal. Le litige, après avoir trop longtemps traîné, suit son cours logique. Il aboutit aux tribunaux. Ceux-ci trancheront. Après quoi on verra.

●

Mais M. G.H. Sheppard, commissaire général de la Régie des alcools d'Ontario, ne l'entend pas ainsi.

Saisi de l'affaire, M. Sheppard convoque à son bureau des importateurs de vins français et leur laisse entendre que, dans l'hypothèse d'une victoire judiciaire des intérêts français, ceux-ci peuvent s'attendre à des sanctions économiques. Sûr de lui-même, M. Sheppard ne se confine pas d'ailleurs à des démarches indirectes. Le 18 janvier 1965, soit plusieurs mois après l'inscription en Cour supérieure de la cause mentionnée tantôt, il écrit au président du comité français interprofessionnel du vin de Champagne. La lettre contient d'abord des explications qui ne manquent pas de plausibilité, sur la position des firmes canadiennes impliquées. On s'étonne déjà qu'un commissaire d'une régie provinciale des alcools se fasse ainsi auprès d'un organisme étranger l'avocat de certaines firmes privées, fussent-elles canadiennes. Mais le plus étonnant est encore à venir : on le trouve à la dernière page de la lettre :

"For the aforementioned reasons, écrit M. Sheppard, *we feel that the suit is ill advised. Should the Court decision be unfavourable to the Canadian wineries, the Board would be forced to take a very serious view of the situation and might, indeed, be compelled to review our marketing and listing policies."*

Ce paragraphe nous apparaît comme une intrusion inacceptable d'un personnage gouvernemental dans la bonne marche de la justice canadienne. Nous avons, dans ce pays, une justice qui vaut non seulement pour nous-mêmes et nos intérêts mais pour toutes les personnes et sociétés, de quelque pays qu'elles soient, avec qui nous faisons affaire sur notre territoire. Lorsqu'une affaire est engagée devant la justice, aucune autre autorité, quelle qu'elle soit, n'a le droit d'intervenir en sous-main pour influencer le dénouement de la cause. Déjà grave lorsqu'elle est commise par un citoyen ordinaire, toute offense contre ce principe l'est encore bien davantage lorsqu'elle vient d'un haut personnage gouvernemental.

Inadmissible sur le plan éthique, le geste de M. Sheppard constitue également une intrusion peu élégante d'un organisme provincial dans un domaine qu'en Ontario on se plaît à confier sans restriction à l'autorité fédérale. Voici un cas où le Canada est lié par traité avec la France. Au mépris de la lettre et de l'esprit de l'accord, un fonctionnaire ontarien, passant par-dessus toutes les autorités légitimes, prend l'initiative d'aller faire du chantage auprès d'un organisme professionnel étranger intimement associé à des entreprises qui veulent recourir à des moyens légaux afin de faire valoir un droit qu'elles estiment lésé. Ces entreprises se voient menacées, si elles se prévalent de leur droit, de sanctions économiques. Où est, dans tout cela, le culte de la "politique nationale" qu'on aime exalter en Ontario quand il s'agit de faire des remontrances au Québec ?

●

Interrogé hier par notre représentant, M. Sheppard a été fuyant et puritain. *"J'ai voulu,* a-t-il dit, *aider l'industrie du champagne canadien. Je n'ai pas le sentiment d'avoir menacé les vignerons français."*

M. Duplessis, quand il persécutait naguère Roncarelli, n'avait d'autre but que le bien de sa province. Certains fonctionnaires du ministère de la justice, quand ils appelaient au téléphone l'avocat Lamontagne, n'avaient d'autre dessein que le service de la justice. On ne s'en scandalisa pas moins, avec raison, de ces intrusions inadmissibles dans des secteurs de l'administration publique qui devaient rester purs de toute ingérence du pouvoir exécutif.

Les mêmes principes fondamentaux sont en cause dans l'affaire Sheppard. Nous avons hâte de savoir ce que pense M. Robarts des initiatives du commissaire général des alcools d'Ontario.

Claude RYAN

L'ÉCOLE PARALLÈLE

— II —

Qu'en pensent les enseignants ?

par Georges FRIEDMANN

Devant les réalités de l'"école parallèle" une première question vient à l'esprit: que pensent de l'école parallèle ceux qu'elle concerne le plus directement, les enseignants? Comment réagissent-ils à un courant que les meilleurs observateurs de notre temps jugent irréversible?

A vrai dire, les éléments d'information sont peu nombreux. Nous ne disposons pas de sondages à l'échelle nationale, révélant l'importance comparée des tendances entre lesquelles se répartissent à ce sujet, dans notre pays, les diverses catégories d'enseignants. La base la plus solide est l'enquête menée par le C.E.C.M.A.S. (1) sur un échantillon qui permettait, non de tirer des conclusions statistiques, mais de connaître, en un tableau d'ensemble, les positions prises par les enseignants face aux divers aspects de ce problème, de situer et de classer leurs opinions les unes par rapport aux autres.

Nombreux sont ceux qui éprouvent un malaise plus ou moins aigu devant une situation qu'ils n'analysent pas clairement; ils en ressentent les effets, chacun selon son tempérament, le rôle qu'il s'attribue dans sa classe et la réussite avec laquelle il l'assume. Quelques "pionniers", la regardant en face, s'efforcent de remédier à l'incohérence entre l'école officielle et l'école parallèle, de découvrir des solutions pratiques. Il en existe aussi, soulignons-le, parmi des administrateurs, des inspecteurs généraux de l'éducation nationale, des animateurs de la recherche pédagogique qui ont pris pleine conscience de l'urgente gravité de ces problèmes (2).

Les effets de la télévision

Certains enseignants considèrent de manière exclusivement négative l'influence exercée sur leurs élèves par les nouvelles sources d'information, magazines, radio, cinéma et surtout télévision. Ils expriment diversement des craintes, des complexes d'infériorité, de l'amertume. Beaucoup d'entre eux incriminent les effets nocifs de la télévision sur les résultats scolaires: condition physique détériorée, nervosité, fatigue oculaire, manque de sommeil ou de grand air par suite de séances prolongées devant l'écran, dévorant les soirées, les loisirs du jeudi, ou dimanche; atteintes à la condition psychique, dispersion, perte du goût de l'effort, pensée floue et superficielle, verbalisme ("tous les tâtonnements de la langue parlée") et le reproche, maintes fois répété, de "passivité". Ceux-là aussi doutent que les enfants puissent intégrer les informations ainsi reçues sous forme de savoir stable et organisé. Les plus jeunes (moins de dix ans) ne perçoivent plus le monde extérieur qu'à travers le petit écran. Certains feuilletons télévisés effacent en eux les limites entre le réel et l'imaginaire, l'historique et le fictif. Parmi les grands élèves du second degré, nombreux, nous dit-on, sont ceux dont l'attitude en classe est "conditionnée par la télévision" et qui en viennent à regarder le cours comme la séquence d'une émission. "Ils s'avachissent sur leur chaise et attendent un "spectacle", en refusant toute participation active." S'ils interviennent, c'est pour donner leur opinion sur des questions dont ils ignorent parfois le premier mot, comme au cours de "ces interviews où l'on happe au hasard un passant pour lui demander son avis à brûle-pourpoint". "Entre un professeur et une présentatrice de télévision, ces élèves voient sans doute une différence d'élégance plutôt que de fonction."

D'autres objectent que si, dans une classe, les élèves manifestent cette "passivité", cet "avachissement", la responsabilité principale n'en incombe peut-être pas à l'école parallèle — et particulièrement à la télévision — mais surtout au professeur qui n'a pas réussi à "tenir" ses élèves par un enseignement vivant, à conquérir leur participation.

Quelle que soit la valeur professionnelle des maîtres qui le ressentent, ce malaise est en fait répandu. La culture de masse offerte par l'école parallèle est perçue sous le signe de l'agrément et de la facilité, la culture scolaire sous celui de la contrainte difficile, voire ennuyeuse. Comment ne pas éprouver de l'amertume devant cette "concurrence déloyale" ? Le maître, saisi dans le monde scientifique et technique de notre siècle, apeuré par la masse d'informations qu'il exige et diffuse, craint souvent de n'en pas savoir assez, alors que l'élève, plongé dans le même milieu, est persuadé qu'il en sait assez sans avoir besoin de fournir en classe un effort ("ils ont tout vu avant d'avoir rien regardé").

Autre suite de la néfaste "concurrence": le prestige, l'autorité du maître sont atteints. Il est le "conservateur" d'une culture que l'école parallèle fait paraître désuète; exploitant des modes éphémères, superficielles, elle est, aux yeux des jeunes, parée de toutes les séductions du "moderne", de "la vie". "Il semble, écrit un instituteur, que nombre de nos collègues éprouvent un malaise. La radio, la télé, c'est attirant, c'est changeant. Moi, avec ma blouse grise, devant un tableau, avec ma craie, je suis toujours pédagogue style IIIe République. Je répète inlassablement du calcul et de la grammaire qui semblent, à première vue, en dehors de la vie. Je suis toujours dans les livres et dans la poussière".

On découvre, parmi les enseignants, des attitudes plus confiantes et plus sereines. D'après certains, il y a, pour les élèves, coupure totale entre ce que leur apportent la télévision et la classe: deux univers sans communication. L'école parallèle n'exercerait aucune influence sur l'école officielle et l'autorité du professeur n'en serait ni menacée ni renforcée. Mais cet état de choses, s'il était confirmé, serait fort inquiétant. Il signifierait l'impénétration des deux systèmes d'information, qui façonnent la jeunesse quotidiennement avec des moyens apparemment contradictoires. Il justifierait dans toute sa rigueur, l'appellation d'école parallèle, puisque, comme la droite du même nom, celle-ci ne rencontrerait jamais l'"autre"...

Selon l'opinion d'enseignants dont le jugement est plus nuancé, les communications de masse ont sur leurs élèves des effets qui sont loin d'être négatifs. Par exemple la télévision les initie à des expériences non encore vécues (ainsi, pour de jeunes ruraux, les divers aspects d'une grande ville), aide la représentation concrète de certaines notions; elle élargit l'horizon, leur découvre des domaines, des problèmes humains que "ni la famille ni l'école n'auraient pu leur faire connaître aussi bien". Cet intérêt, notent certains, demeure désordonné faute d'esprit critique, que seule la culture scolaire pourrait développer, il risque de s'égarer. D'autres, en revanche, pensent que "les communications de masse peuvent très bien accroître l'intérêt des élèves en suscitant un besoin d'approfondissement et de discussion". D'autres enfin distinguent entre disciplines: les matières "abstraites" (orthographe, grammaire, mathématiques) ne seraient pas susceptibles d'être "rajeunies" par la télévision, alors que l'histoire, la géographie, les sciences de la nature bénéficient amplement des apports de l'école parallèle.

"Régulateurs" et "émetteurs"

Cette dernière exerce-t-elle vraiment une concurrence? Dans l'ensemble, les enseignants en sont persuadés, mais tous ne la jugent pas entièrement néfaste. Il en est (parmi lesquels se rencontrent les esprits les plus ouverts à des mutations pédagogiques) qui envisagent, entre les deux écoles, des modes de coopération et de féconde coexistence. La concurrence peut être salutaire, conduire le maître à une plus juste conception de son rôle. La société le considérait jadis comme la source unique du savoir; pour lui et pour tout autre à sa place une telle prétention serait désormais ridicule. L'école parallèle ne supprime nullement la fonction des enseignants, elle précipite sa transformation. Ils doivent s'adapter à elle, ou plutôt la dominer: combattre ses dangers, mettre ses avantages au service de leurs élèves, en devenant des régulateurs bien plus que des émetteurs. N'est-ce pas, disent ces enseignants, ce qu'attendent de nous les jeunes, conscients, devant l'univers qui, soudain, s'ouvre à eux, de n'être pas "armés" pour utiliser les messages dont ils sont assaillis de tous côtés ? "Les sources d'information para-scolaires diminuent certainement l'autorité et le prestige du professeur. Il n'est plus le seul dispensateur de la culture, de la connaissance. Mais est-ce un mal?" L'écroulement d'un monopole illusoire doit s'accompagner d'une reconversion du rôle de l'enseignement. La nouvelle mission du maître n'est pas moins importante que celle qu'il assumait à l'apogée de l'école traditionnelle: elle exige de la culture, des qualités humaines, une formation adéquate. Il "devient un animateur qui aide, qui guide, qui contrôle le développement de l'esprit et du coeur". Ainsi, par-delà le malaise des enseignants, par-delà les méfaits d'une formation "schizoïdique" pour les jeunes usagers de deux systèmes concurrents, se dessine une attitude constructive, confiante à l'égard du présent et de l'avenir (3).

Mais pour que les deux écoles coopèrent, encore faut-il que les jeunes encouragent le maître qui, sans démagogie, s'est rapproché d'eux, et surtout qu'ils aspirent à être guidés par lui.

Participant au même monde qu'eux, cessant de se croire "en état d'infériorité", refusant l'alibi de "la muraille de Chine qui entoure notre Université", s'ouvrant au grand large, les enseignants bénéficient alors, pour leurs élèves et d'abord pour eux-mêmes, des aspects positifs de la modernité. Nombreux sont ceux qui soulignent, à ce propos, le "devoir de vivre avec son temps", de maintenir, du même coup, le contact avec les élèves et leurs sources d'information, avec leur "langage". Ceux-là ont souvent acheté un récepteur de télévision : obligation qu'ils ressentent à la fois comme pédagogique et sociale.

Ils avaient été précédés dans cet achat par beaucoup d'instituteurs de zones rurales relativement éloignées des villes : recherche de la distraction, attrait des informations et de la culture. Les enfants y sont encore à peine atteints par les communications de masse, l'école parallèle est inexistante ou peu agissante. Et pourtant, là aussi, parmi les enseignants, un malaise est sensible, même chez les réfractaires à la télévision. Pourquoi ? D'abord, presque tous sont convaincus que la jeunesse des campagnes sera — et très rapidement dans certaines régions — exposée aux mêmes influences que celle des villes.

Ni les "mauvais" illustrés ni les films projetés dans une salle de café une ou deux fois par semaine ne leur causaient de vrais soucis. Par contre l'inéluctable expansion de la télévision les préoccupe. Pédagogues, ils lui sont favorables : elle élargit l'horizon de l'enfant, l'arrache à la routine d'un "coin perdu". La télévision scolaire, dont nous reparlerons, leur apporte une aide précieuse. Mais il y a l'en-dehors de l'école, le foyer familial, de plus en plus méconnu de l'instituteur. Que vont faire de la télévision, le soir, les parents sur lesquels il n'a aucun pouvoir, qui "ne savent pas conseiller" l'enfant, ni pour le choix de l'émission ni pour la durée de l'assistance ? L'instituteur rural contrôlait l'imprimé. Pour d'autres raisons que son collègue des villes, il est souvent inquiet devant l'invasion du foyer par l'image télévisée.

Prochain article :
"Eduquer le "consommateur",
(Le Monde)

(1) Centre d'étude des communications de masse (Ecole pratique des hautes études). L'enquête a été réalisée par Cl. Bremond avec le concours de l'Union des catholiques de l'enseignement public. Sept cent cinquante réponses à un ample questionnaire sur les réactions des enseignants (primaire, technique, secondaire) à la "culture de masse" ont été analysées, avec la collaboration de Mme Batiele, professeur au lycée d'Enghien. Un compliément d'enquête a été effectué par J. Maho (C.N.R.S.) parmi les instituteurs ruraux de la Creuse et du Finistère. Cf. **Communications**, no 5. 1965. Editions du Seuil.

(2) Cf. **les Cahiers pédagogiques pour les enseignements du second degré**, particulièrement le no 26 (mars 1961): "La culture cinématographique et l'enseignement" et les contributions de MM. G. Grand, L. Pevrègne, B. Vachetet, E. Puzellier, J. Delannoy, dans **Communications**, no 2. 1962.

(3) La coopération de l'école primaire avec les communications de masse à travers une pédagogie rénovée est défendue par C. Freinet, demeuré depuis quarante ans la pointe du combat ("Les techniques audiovisuelles" Cannes, 1963).

lettres au DEVOIR

L'auto à sécurité maximale

Dernièrement les journaux ont fait grand état de la déclaration du président de la compagnie Chrysler du Canada à l'effet que les automobilistes devraient améliorer leur comportement au volant. Comme d'habitude on s'en prend au chauffeur ordinaire que l'on traite tantôt d'imbécile, tantôt d'écervelé ou de fou au volant. On l'exhorte d'être courtois, prudent. On lui dit que la vitesse tue. (Chose paradoxale puisque l'on estime que les deux tiers des mortalités surviennent à des vitesses inférieures à 60 milles à l'heure !) L'on croit que le problème de la sécurité routière sera réglé de cette façon. Sûrement si le problème était si simple comme nous le laisse croire l'industrie de l'auto et les conseils de sécurité nous serions sur le point d'aboutir à une solution. Au contraire nous nous dirigeons dans la direction opposée.

L'an dernier les accidents d'autos ont fait 5,000 morts — nombre imposant qui, n'eût été les progrès de la médecine aurait pû facilement être triplé — et 150,000 blessés, dont le tiers dit-on demeureront infirmes pour la vie. On peut dire que l'auto est devenue une sorte de microbe qui fait des ravages comme une épidémie.

De plus en plus, des experts comme M. Rex Whitton, directeur des autoroutes américaines, doutent que des exhortations à outrance améliorent la qualité du chauffeur. Selon lui il faut réaliser que la majorité des chauffeurs se comportent comme on peut s'y attendre, c'est-à-dire raisonnablement bien. On ne peut s'attendre à de meilleurs résultats étant donné les conditions actuelles.

De plus il faut reconnaître qu'il y a des limites à tout. Même pour les chauffeurs. A s'en prendre constamment au chauffeur on oublie des mesures plus importantes qui pourraient être prises afin de réduire le taux des mortalités et blessures de l'auto.

Ces témoignages entre autres ressortent d'un ouvrage qui s'intitule : UNSAFE AT ANY SPEED. Ce livre écrit par l'avocat américain Me Ralph Nader, traite des dangers que renferme la voiture américaine. Il nous révèle que l'auto est responsable directement pour environ 60% des mortalités et blessures de la route dont 72% sont des fractures du crâne.

La lecture de ce livre fort bien documenté nous fait vite réaliser jusqu'à quel point l'industrie de l'automobile nous a bourré le crâne pendant près de 50 ans. La déclaration du président de la Chrysler ainsi qu'une publicité subtile sont deux exemples frappants de la propagande semée partout en Amérique. Ils ont réussi à créer le mythe qui veut que dans le domaine de la sécurité routière l'on blâme constamment le chauffeur mais que l'on évite tout reproche que ce soit aux voitures. De plus on a laissé l'impression que les hécatombes de la route sont la rançon que doivent payer les automobilistes. Ce qui est totalement faux. Ces efforts concertés ont eu pour effet de déplacer l'attention des moyens essentiels à prendre afin de réduire cette tuerie nationale.

Un de ces moyens essentiels, que l'on doit considérer dans la trilogie route-auto-chauffeur, c'est sûrement l'automobile à sécurité maximale. A ce sujet le président de la Chrysler déclarait : "Nous augmenterons les dispositifs de sécurité SI les acheteurs le demandent". Il ne fait aucun doute que devant de telles déclarations il devient important de prendre des mesures qui permettront d'exclure de la concurrence du marché de l'auto-l'aspect de sécurité. Etant donné le caractère public du problème le gouvernement devrait exiger par des lois adéquates l'installation à titre standard de dispositifs scientifiquement éprouvés. Le vaste montant de recherches dans ce domaine, faites aux USA par des organismes indépendants, démontre qu'il est possible de fabriquer une voiture à sécurité maximale. La sécurité d'abord, le luxe ensuite.

C'est la responsabilité du gouvernement fédéral de protéger la santé et la vie des Canadiens. Pour cette raison le gouvernement canadien a des codes de normes quant à la fabrication de produits pour les consommateurs. Il en est ainsi dans le domaine des aliments et drogues, du bâtiment, de l'aviation, de la navigation etc. Il en existe même pour les jouets ou les stylos à bille ! Alors, pourquoi le gouvernement ne créerait pas de tels codes lorsqu'il s'agit, avouons-le, d'un objet aussi coûteux, compliqué et virtuellement dangereux qu'une automobile ? C'est honteux que de constater qu'en 1966 il n'existe AUCUN code de normes pour les autos et les pneus. Et le public ignore complètement ce fait.

Aux USA les membres du Barreau américain incitent les gens, victimes d'accidents d'autos, à actionner les fabricants de voitures les accusant d'avoir vendu un produit dangereux et dont la construction était imparfaite. Et les tribunaux ont déjà à plusieurs reprises imputé la faute aux fabricants.

Cet état de chose devient intolérable et démontre une absence totale de sens de responsabilité sociale de la part d'une industrie qui a comme dicton : "Dix dollars de chrome vendent plus d'autos que cent dollars de sécurité".

Devant ces faits on conçoit mal que le gouvernement lambine ou fasse la sourde oreille. Il devrait le plus tôt possible voter des lois pertinentes afin de forcer les fabricants à doter leurs appareils de tous les dispositifs de sécurité scientifiquement éprouvés afin d'assurer la meilleure protection possible du public automobiliste.

Sincèrement,
Rhéal *CASAVANT*,
Hull.

BLOCS NOTES

Des écoles neutres, affaire de justice et de bon sens

Des propos tenus par le ministre de l'Education à l'Assemblée, la semaine dernière, il découle que la commission d'enquête sur l'enseignement aurait inscrit dans le dernier volume de son rapport (qui doit paraître d'ici un mois ou deux) une recommandation en vue de la création d'un système d'écoles non confessionnelles. Ainsi sera enfin résolue, au moins partiellement, une question douloureuse qui entraînait une grave injustice pour un nombre considérable d'enfants et de familles et qui avait pour la communauté francophone elle-même de graves conséquences.

On peut s'étonner qu'il ait fallu attendre aussi longtemps la correction d'une situation à laquelle plus que d'autres une collectivité catholique aurait dû être sensible. Le souci de la justice, en matière scolaire notamment, et le respect de la liberté de conscience sont parmi les valeurs auxquelles le christianisme est le plus attaché et que l'Eglise revendique d'ailleurs avec le plus d'énergie, là où les catholiques sont minoritaires. Il est permis de penser que l'esprit nouveau diffusé par le Concile Vatican II n'est pas étranger à l'acceptation par d'importants secteurs de l'opinion québécoise d'une innovation qu'elle aurait rejetée catégoriquement voici encore peu d'années.

Quel statut recevra ce futur secteur neutre et sous quelle forme sera-t-il intégré à l'ensemble du système d'enseignement du Québec ? Il faudra pour le savoir attendre la publication de la dernière tranche du rapport de la commission Parent qui a d'ailleurs reexaminé tout le problème de la confessionnalité dans le domaine scolaire.

Dimension nouvelle

Il est possible que ce problème se pose en des termes nouveaux d'ici peu d'années, du fait en particulier d'une conception nouvelle des rapports entre chrétiens de diverses confessions. C'est ainsi qu'en quelques endroits, des expériences prudentes d'intégration scolaire sont tentées par des anglophones, protestants et catholiques, les cours de religion étant distincts mais le reste de l'enseignement étant commun aux enfants des deux groupes. Si cette initiative se révèle fructueuse et recueille éventuellement l'approbation de la hiérarchie, elle pourrait se généraliser. A partir de là, prévaudrait une situation inédite qui appellerait une transformation du système traditionnel.

On pourrait à ce moment estimer opportun de fonder la distinction d'abord sur la langue et ensuite, à l'intérieur des deux grands secteurs anglophone et francophone, instituer deux sections, l'une chrétienne, l'autre neutre. C'est, en tout cas, une hypothèse qui s'imposera peut-être à l'examen, dans quelques années.

Pour l'heure ce qui importe c'est d'assurer aux enfants de familles non croyantes ou non adhérentes aux religions chrétiennes la possibilité de choisir dans les mêmes conditions que les autres citoyens une école (primaire et secondaire) qui corresponde à leur option spirituelle. Cela est particulièrement pressant pour les neutres francophones jusqu'ici pénalisés, puisque le choix se réduit à l'école catholique de langue française ou à l'école anglaise.

Le cas de l'enfant néo-canadien

Le besoin d'un troisième secteur ne se pose pas seulement sur le plan de la confession et de la conscience, il se pose aussi, à Montréal tout spécialement, sur le plan de la langue, de la culture. La très grande majorité des enfants des immigrants fréquentent l'école de langue anglaise, catholique ou protestante, une école qui n'a pas été conçue pour eux et ne correspond pas aux exigences de leur situation.

C'est ainsi que nombre d'écoles primaires et de high schools anglo-catholiques comprennent un pourcentage élevé d'enfants néo-canadiens, ceux-ci forment même souvent la majorité des effectifs. Des milliers d'enfants qui ne sont pas de langue anglaise, sont ainsi placés dans une situation fausse et sont victimes d'une injustice puisqu'ils n'ont pas l'occasion d'apprendre également, d'apprendre d'abord la première des deux langues officielles du Québec. Il faura trouver une solution à ce problème, une solution qui respecte à la fois les intérêts légitimes de ces enfants et ceux de la communauté québécoise.

On pourrait envisager, par exemple, que chaque école dont 50 p.c. ou plus des enfants ne sont pas de langue maternelle anglaise relèverait, à Montréal, d'un secteur distinct, d'un régime particulier. Les institutions de ce groupe dispenseraient un enseignement bilingue, soit français-anglais, soit français - langue maternelle (du moins pour les plus répandues : italien, allemand, polonais, etc.) étant entendu que liberté de choix serait laissée aux parents. A l'avenir, l'écolier néo-canadien pourrait opter soit pour une institution de langue française (chrétienne ou neutre), soit pour l'école bilingue avec, à l'intérieur, nouvelle option entre les deux types de bilinguisme. Par là seraient protégés à la fois les intérêts des enfants et de la communauté franco-canadienne ainsi que la liberté de choix des parents néo-canadiens, tant sur le plan idéologique que sur le plan culturel.

Vers une loterie d'Etat . . . à New York

L'Assemblée de l'Etat de New York vient d'approuver le principe de la création d'une loterie d'Etat, après un débat ardu ; le projet sera soumis à la population par voie de référendum en novembre prochain. Il semble probable que la majorité des citoyens souscriront au projet.

Le projet de loi porte que les bénéfices seront affectés principalement à des fins de caractère éducatif et culturel. Les plus fervents partisans d'une loterie d'Etat prédisent que celle-ci assurera des revenus de l'ordre de $300, $400., voire $500 millions par année; d'autres, dont le directeur du budget de New York, moins optimistes, prévoient que ces revenus se situeront entre $75 et $100 millions par année. Ce ne serait pas, même alors, une somme négligeable.

Au Québec, l'opinion est de plus en plus favorable à l'institution d'une loterie d'Etat mais cela suppose la modification d'une législation qui est de juridiction fédérale. Il ne manque d'ailleurs pas de voix même au Canada anglais pour réclamer pareille modification, chaque province ayant ensuite toute liberté de créer ou non sa propre loterie. Nous pourrions ici nous inspirer de l'organisation de la loterie nationale de France, qui est un modèle du genre et qui, en plus de rapporter au trésor chaque année plusieurs dizaines de millions de dollars, assure des ressources considérables à diverses oeuvres de bienfaisance autorisées à vendre les billets dans une région déterminée ou dans tout le pays.

Même si dans les premières années, la loterie du Québec ne devait rapporter à l'Etat que $5 à $10 millions, ce serait un supplément de ressource appréciable. Et l'initiative ainsi prise marquerait la fin d'une ère de faux puritanisme et d'hypocrisie où fleurit l'illégalité et où des sommes considérables prennent, chaque année, le chemin de pays étrangers.

J.-M. L.

MONTRÉAL, MERCREDI 9 FÉVRIER 1966

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Claude RYAN, Directeur — André LAURENDEAU, Rédacteur en chef

Rédacteur en chef adjoint: Paul SAURIOL

Directeur de l'information: Michel ROY

Trésorier: Arthur LEFEBVRE

"Le Devoir" est imprimé au no 434 est, rue Notre-Dame, à Montréal, par l'Imprimerie Populaire, compagnie à responsabilité limitée qui en est l'éditrice. Seule la Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS: édition quotidienne, livraison par porteur, Montréal, Québec, Lévis et banlieues: 12 mois $25.00, 6 mois $13.00, 3 mois $7.00. Ailleurs au Canada: 12 mois $20.00, 6 mois $11.00, 3 mois $6.00. A l'étranger: 12 mois $35.00, 6 mois $18.00. Edition du samedi : 12 mois $6.00. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de 2e classe de la présente publication.

TELEPHONE : 844-3361

LIBRE OPINION

La guerre contre l'esprit

par Pierre VADEBONCOEUR

Les martyrs ne sont plus de notre sang. Je ne parle pas des Etats-Unis, qui n'en ont jamais eu un seul, sauf leurs Noirs, qui ne sont pas plus d'Amérique que les Américains ne sont de France, ou des Indes. Les martyrs ne sont plus de notre terre à nous, de notre civilisation, de notre confession, de notre héritage. Quant aux peuples anglo-saxons, il est vrai, ils n'ont jamais été des peuples martyrs. Ils ont toujours été protégés de l'honneur et de la fidélité éperdus par la géographie, aussi bien que de l'injustice extrême et de l'humiliation. Mais par participation à une civilisation plus profonde que la leur parce que plus prouvée, ils pouvaient, comme Occidentaux et par la communion à laquelle l'esprit parvient toujours à un certain degré, ils pouvaient se prétendre des titres à la succession spirituelle des ancêtres du Polonais, du Français ou du Juif actuel, et en quelque sorte ils pouvaient inspirer leur humanisme du sang versé **ailleurs** pour la justice. Au reste, l'histoire mêlée des religions chrétiennes se persécutant les unes les autres avait gagné même l'Angleterre et y avait, même là, laissé des traces d'héroïsme et de protestation tragique. La culture de l'Occident, du moins celle de l'Occident européen, était restée marquée par ces épreuves, par l'injustice, et surtout par la connaissance qu'en ont les victimes et par le souvenir impérissable du jugement porté contre l'horreur de la conquête et du mépris par les peuples qui l'ont subie. Les Américains, qui n'ont pas de souvenir, n'ont pas en particulier et à plus forte raison celui-là ; or c'est le plus profond peut-être de toute civilisation et l'expérience acquise la plus lourde d'avertissements et la plus longtemps répercutée dans l'histoire pour l'homme chargé du devoir de se rappeler qu'il est homme. Je ne parle donc pas d'eux ; c'est une nation spéciale et peu instruite. Ou si, j'en parle, c'est que là aussi l'humanisme occidental a pu, par osmose et à défaut d'expérience, pénétrer et subsister de quelque manière, en sorte que l'Amérique aurait aussi son martyrologue, elle aurait part à la civilisation de la justice, quoique par voie d'emprunt. Mieux vaut donc les inclure, peut-être, dans l'histoire de l'Europe et les soumettre eux aussi au jugement étrangement accusateur que constitue le fait suivant : les martyrs dans le monde sont maintenant, par notre fait, les hommes des autres civilisations.

Il peut être important, pour savoir où penche la loi de la tragédie, où a été fixé le rendez-vous de l'homme avec le Juge et vers quel spectacle solennel le visage de l'homme doit être tourné dans la justice, il peut être important de savoir où se déroulent à présent l'atroce épreuve du droit, les effrayants épisodes de la guerre contre l'humanité.

Les suppliciés de cette guerre contre l'esprit ne sont plus en Occident, dans l'Occident riche et relevé de ses folies. Ils sont, notamment, au Vietnam, faméliques, tortués, combattants, traqués, petits hommes jaunes maudits par le pharisaïme américain, sous Johnson et McNamara.

La crise en Belgique

Après l'Italie, la Belgique. Dans deux pays de l'Europe des Six, la coalition des catholiques sociaux et des socialistes qui détenait le pouvoir a succombé à ses contradictions. C'est aussi ce qui s'était passé il y a quelques semaines en Autriche. Mais, dans ces trois cas, personne ne voit de solution en dehors de la reconduction, sous réserve de quelques modifications, de la formule sortante.

A cet égard le cas de ces trois pays est tout à fait différent de celui de la France, où, après l'échec de la tentative de M. Gaston Defferre, M.R.P. et socialistes ont soutenu, à l'élection présidentielle, des candidatures distinctes. Ni à Bruxelles, ni à Rome, ni à Vienne, on ne conçoit une lutte de la droite contre la gauche, comme en Angleterre ou en Allemagne; pour cette bonne raison qu'elle impliquerait la participation d'éléments extrémistes — communistes, nationalistes ou fascistes — avec lesquels personne n'est disposé à collaborer au pouvoir. Dans le cas de la Belgique et de l'Autriche, c'est l'existence même du pays qui risquerait d'ailleurs de se trouver mise en cause.

Imposée par les faits, issue d'un rapprochement progressif de deux familles de pensée fort éloignées au départ, trouvant sa raison profonde dans une confiance identique en l'homme et en sa liberté et dans la croyance en l'Europe, l'association du catholicisme social et d'un socialisme qui n'a pas encore tout à fait renié sa filiation marxiste ne peut pas ne pas se heurter à beaucoup de difficultés. Au sein de chacun des partis associés, il existe un courant qui redoute de perdre son âme dans une collaboration trop poussée. Le réflexe anticlérical reste vif chez les socialistes et le réflexe conservateur chez les catholiques. Il est fatal que de temps à autre on réagisse de manière différente à un obstacle imprévu.

Mais si les crises demeurent inévitables, elles constituent plutôt des accidents de parcours. C'est le cas de celles qui viennent d'éclater à Rome à propos des écoles maternelles d'Etat et à Bruxelles à propos de la gratuité des soins médicaux. Elles soulignent l'insuffisance de l'autorité du gouvernement sur les appareils des partis; elles n'affectent pas les bases politiques et sociales de ces gouvernements.

Il ne pourrait en aller autrement que si une grave crise nationale, telle que celle que menace périodiquement de déchainer en Belgique le conflit linguistique, imposait le recours à des solutions exceptionnelles, ou bien encore si le développement des formations libérales, autrement dit du conservatisme laïc, faisait apparaitre des solutions de rechange.

On avait pu se demander un moment si tel ne serait pas le cas en Belgique, où le Parti pour la liberté et le progrès a remporté aux dernières élections une important succès, faisant plus que doubler le nombre de ses députés. Mais il a lui-même écarté toute possibilité d'entente avec les socialistes, dont il n'avait cessé de combattre le dirigisme, et ses exigences ont paru inacceptables aux sociaux chrétiens.

De toute façon les difficultés actuelles ne sauraient faire perdre de vue que le rapprochement des deux courants, le chrétien et le socialiste, s'est sensiblement accentué ces derniers temps. En Belgique, les syndicats des deux tendances ont constitué en plusieurs endroits des fronts communs où certains voient la préfiguration d'un travaillisme.

En Italie, le Vatican, favorable à l'ouverture à gauche, comme on sait, prend de plus en plus ses distances vis-à-vis de la démocratie chrétienne italienne, à la fois pour la pousser à se rallier aux thèses plus réalistes de la social-démocratie et pour séparer nettement le temporel du spirituel.

Les gouvernements sortants ne sont donc pas seulement condamnés à ressusciter de quelque manière : ils correspondent de plus en plus aux aspirations profondes de la majorité de la population, à cette constatation que le bon sens conseille plutôt dans des pays en pleine prospérité une administration novatrice par le centre que la contestation dramatique des extrêmes.

(Le Monde)

lettres au DEVOIR

La critique et "Les Temples"

Je ne fais pas partie du "public des premières". Je ne suis pas un critique de théâtre, mais il m'arrive de lire les chroniques de ces spécialistes; désormais, je le ferai avec beaucoup plus de circonspection et même avec scepticisme. Malgré leur éloge à l'envers de la pièce "Les Temples", je suis allée, le soir de la dernière, voir cette oeuvre de Félix Leclerc. Et j'ai été émerveillée.

Que cette pièce ne réponde pas à toutes les exigences techniques et théoriques de l'art du théâtre, peu m'importe ! Ce que j'y ai trouvé : des personnages à la fois symboliques et terriblement actuels, des phrases où la poésie et le réalisme font bon ménage, une action (ou plutôt une réflexion parlée) dont les prolongements nous rejoignent le coeur et l'esprit et nous forcent à nous poser des questions, à nous inquiéter, à avoir honte et espoir. "Un cri vers la lumière ! "

Merci Félix Leclerc d'être et l'écho vibrant de ce cri et celui qui pointe "le tournant qui débouche peut-être sur une blonde et chaude lumière dans une vallée habitée par des hommes."

Françoise Bergeron,
Infirmière

Question irréfléchie

Peut-on en toute conscience n'avoir que des éloges pour le discours de M. René Lévesque aux étudiants de McGill ? J'ai souvent admiré l'audace du ministre en matière sociale, mais s'il faut en croire les journaux cette fois, je ne marche pas, "J'ai honte".

N'y a-t-il pas du "petit-blanc rhodésien" chez nous aussi ? Des Canadiens-français qui en exploitent d'autres, par exemple, cela se voit. Sans vouloir accabler une brave personne qui faisait enquête récemment dans mon quartier pour notre commission scolaire, j'ai sursauté lorsqu'elle m'a demandé comme entrée en matière: êtes-vous canadienne ou juive ?" E n te n dez : "canadienne-française". Mes voisins grecs et italiens ont dû croire à la Gestapo. C'était une question irréfléchie, mais comme "canadienne", j'ai eu honte.

Ainsi, pour exalter le "fait français", on ne doit pas faire fi de toutes les susceptibilités anglophones. Il faut se mettre dans la peau des "autres".

Paule L. Sherman

Le respect mutuel... une condition

Le vaste élan actuel d'entreprise économique et sociale du Québec qu'on croirait même parfois un peu téméraire et qui se donne à un rythme assez rapide, ne pourrait sans doute se réaliser pleinement dans certains domaines de cet essor, sans l'aide accrue d'étrangers européens parlant notre langue. Bien que différemment interprété ce fait est d'ailleurs généralement reconnu par les citoyens du Québec qui apprécient cette aide à sa juste valeur.

Or habitués que nous sommes par nature de même que par tradition a coudoyer le Néo-Canadien avec sympathie, les observateurs canadiens d'expression française du Québec sont nombreux qui à ce moment de la révolution tranquille chez nous, déplorent le fait qu'un assez grand nombre de néo-canadiens risquent maintenant de provoquer une détérioration de ce sentiment chez nous en exprimant à chaque occasion et en termes souvent injustes et trop offensants à notre endroit, leur évaluation personnelle des valeurs humaines qui constituent le grand potentiel sur lequel comptent les dirigeants du Québec pour réaliser cet essor économique et social.

Il serait peut-être puéril et peu conforme à la bonne foi de nier que certaines de ces remarques bien que malveillantes contiennent une part de vérité. Mais quelle est dans le monde, l'institution humaine qui aurait donné ce qu'elle aurait pu et dû donner?

Aussi nous gardons nous d'être démagogues, ingrats ou injustes envers qui que ce soit, même et surtout envers le passé. Et nous ne pouvons qu'espérer que ces néo-canadiens dont il est ici question comprendront de plus que les initiatives dont ils bénéficient autant que nous aujourd'hui, ont été prises par les nôtres et ce dans quelque domaine de cet essor que ce soit, et que cette sympathie que nous avons toujours recherchée chez les néo-canadiens, continuera de grandir dans une atmosphère de respect mutuel, une condition de base aussi essentielle qu'agréable et humaine à la fondation et au maintien d'une amitié durable, d'où qu'elle vienne.

Rodolphe Bignell
Verchères, Qué.

MONTROSE

GRANDE VENTE DE DISQUES

VOX

ALBUM 12" long-jeu

ALBUM DE 3 DISQUES Rég. $16.35 $5.99 PAR ALBUM

MONO OU STEREO

42—BRAHMS and SCHUMANN : String Quartets (Complete) Kohon Quartet
55—HAYDN : String Quartets (Complete) Vol. I — Dekany Quartet
65—MUSIC OF THE ITALIAN BAROQUE : Boroque Trio of Mil
66—MOZART : 4-Hand Piano Music (Complete) — Habler and Hoffman ; Brendel and Klien ; Angerer, Conductor
67—BACH : Brandenburg Concerti — Violin Concerti (Complete) — Gunter Kehr
420—BEETHOVEN : Piano Music (Complete), Vol. V
428—MOZART : Piano Sonatas (Complete). Vol. I — Klien
429—MOZART : Piano Sonatas (Complete) Vol. II — Klien
434—BACH : Keyboard Music (Complete). Vol. I — Galling Harps
441—BACH : Organ Music (Complete) Vol. I — Kraft
600—MUSIC OF THE STRAUSS FAMILY, Vol. I — Edouard Strauss and His Orchestra
7—BACH : Mass in B Minor — Grischkat
16—BEETHOVEN : String Quartets (Complete), Vol. I
17—BEETHOVEN : Violon Sonatas (Complete, Vol. I
18—BEETHOVEN : Violin Sonatas (Complete, Vol. II
40—LOCATELLI : Art of the Violin (Complete), Vol. I
41—LOCATELLI : Art of the Violin (Complete), Vol. II
43—BEETHOVEN : String Quartets (Complete), Vol. II
44—BEETHOVEN : String Quartets (Complete), Vol. III
* 46—MOZART : Sonatas and Variations for Violin and Piano (Complete), Vol. I — Pauk, Franki
* 47—MOZART : Sonatas and Variations for Violon and Piano (Complete), Vol. II — Pauk, Franki
48—DVORAK : String Quartets (Complete), Vol. I
251—GILBERT and SULLIVAN : Mikoda, Gondoliers, Pirates of of Penzance Highlights — Savoyards
117—BRUCKNER : Sym. Nos 4 et 7 — Hollheiser - Rosband
411—MENDELSSOHN : Piano Music (Complete), Vol. I
412—MENDELSSOHN : Complete Piano Music, Vol. II
*413—MENDELSSOHN : Piano Music (Complete), Vol. III
416—BEETHOVEN : Piano Variations (Complete) Vol. I
417—BEETHOVEN : Pano Music (Complete), Vol. II — Sonatas Op. 49-1, 49-2, 78, 101, 106, 109, 110 et 111
425—BARTOK : Piano Music (Complete), Vol. I
426—BARTOK : Piano Music (Complete), Vol. II
*427—BARTOK : Piano Music (Complete), Vol. III
430—BRAHMS : Piano Music (Complete), Vol. I
431—BRAHMS : Piano Music (Complete), Vol. II
422—DEBUSSY : Piano Music (Complete), Vol. I
*433—DEBUSSY : Piano Music (Complete), Vol. II
27—BUXTEHUDE : Organ Music (Complete) Vol. I — Kraft
28—BUXTEHUDE : Organ Music (Complete) Vol. II — Kraft
29—BUXTEHUDE : Organ Music (Complete) Vol. III — Kraft
* 45—BEETHOVEN : String Quartets (Complete) Vol. IV and 3 Piano Quartets — Loewenguth Quartet
* 50—DVORAK : String Quartets (Complete) Vol. II — Kohon Quartet
*208—MENDELSSOHN : Elijah — Bader, Conductor
*418—BEETHOVEN : Piano Music (Complete) Vol. III — Brendel
19—BARTOK : String Quartets (Complete) — Ramor Quartet
423—FAURE : Piano Music (Complete) Vol. I — Crochet
424—FAURE : Piano Music (Complete) Vol. II — Crochet
53—BEETHOVEN : Trios for Violon, Cello, Piano (Complete) Vol. I — Mannheimer Trio
54—BEETHOVEN : Trios for Violin, Cello, Piano (Complete) Vol. II — Mannheimer Trio
51—DVORAK : Chamber Music Vol. III
435—BACH : Keyboard Music (Complete) Vol. II
70—FRENCH CHAMBER MUSIC
68—MOZART : Piano Trios (Complete)
419—BEETHOVEN : Piano Music (Complete) Vol. IV — Brendel
421—BEETHOVEN : Piano Music (Complete) Vol. VI — Alfred Brendel, Piano
442—BACH : Organ Music (Complete) Vol. II
59—HAYDN : String Quartets Vol. 3
69—SCHUBERT : Musique pour violon et piano
72—Music Virginal par Fitzwilliams
73—HAYDN : Sonatas pour piano
118—MOZART : Symphonies Nos. 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25
443—BACH : Organ Music Vol. 3

COMMANDES POSTALES
50¢ par 3 disques pour frais de poste et d'emballage — Taxe en plus
Suggérez un deuxième choix
Signifiez si Mono ou Stéréo

MONO SEULEMENT

1—Piano Concerti : SCHUMANN ; GRIEG ; LISZT ; No. 1 ; BEETHOVEN : No. 4 ; RACHMANINOFF : No. 2 ; TCHAIKOVSKY : No. 1
2—Orchestral Box : Works by BIZET, ENESCO, GRIEG, LISZT, MUSSORGSKY, PONCHIELLI, SIBELIUS, SMETANA, R. STRAUSS, TCHAIKOVSKY — Perlea
3—MOZART : 6 Quintets — Barchet Qt.
4—SCHUBERT : Quartets (Complete) — Vol. I — Endres Qt.
5—SCHUBERT : Quartets (Complete) — Vol. II — Endres Qt.
6—SCHUBERT : Quartets (Complete) — Vol. III et Quintets
8—BEETHOVEN : Cello and Piano Music (Complete)
9—SCHUBERT : Piano Sonatas (Complete) Vol. I — Wuehrer
10—SCHUBERT : Piano Sonatas (Complete) Vol. II — Wuehrer
11—SCHUBERT : Piano Sonatas (Complete) Vol. III
12—MOZART : String Quartets (Complete) Vol. I
13—MOZART : String Quartets (Complete) Vol. II
14—MOZART : String Quartets (Complete) Vol. III
15—BACH : Suites for Unaccompanied Cello (Complete)
20—VIVALDI : L'Estro Armonico (Complete) — Pro Musica
22—HANDEL : Concerti Grossi (Complete) Op. 6
23—HANDEL : Organ Conc. (Complete) Vol. I — Kraft
24—HANDEL : Organ Conc. (Complete) Vol. II
30—VIVALDI : La Cera — Reinhart
31—VIVALDI : La Stravaganza — Barchet
32—VIVALDI : Il Cimento dell'armonica — Barchet Reinhardt
33—VIVALDI : Flute Concerti — Tassinari
36—CORELLI : Trio Sonatas Op. 3 et 4 — Musocrum Arcadia
37—CORELLI : Trio Sonatas Op. 1 et 2 — Musicorum Arcadia
38—CORELLI : Concerto Grossi, Op. 5 (Complete) — Eckertsen
39—CORELLI : Concerti Grossi, Op. 6 (Complete) — Eckertsen
110—MOZART : Piano Conc. (Complete) Vol. I
111—MOZART : Piano Conc. (Complete) Vol. II
112—MOZART : Piano Conc. (Complete) Vol. III
115—MAHLER : Das Lied von der Edre et Sym. No 2 — Klemperer
116—MAHLER : Sym. No 1, Kindertotenlieder et Sym. No 9
200—BACH : Saint Matthew Passion (Complete)
201—BACH : Christmas Oratorio (Complete)
202—BACH : Saint John Passion (Complete)
204—SCHOENBERG : Gurrelieder — Leibowitx
401—CHOPIN : Piano Music (Complete) Vol. I
402—CHOPIN : Pianc Music (Complete) Vol. II
410—RAVEL : Piano Music (Complete) — Perlemuter
414—MENDELSSOHN : Piano Music (Complete) Vol. IV — Kyriakou

ALBUMS VOX (Contenant 2 disques de 12") (S) — Stéréo (M) — Mono PRIX REGULIER SPECIAL $4.99

2003—CHOPIN : Polonaises — Johannesen
2004—MONTEVERDI : Vespro Della Beata Virgine
2006—MENDELSSOHN : St. Paul Oratorio — Grossman
*2008—MAHLER : Symphony No. 7 — Rosband
2009—BERLIOZ : L'Enfance du Christ — Cluytens
2010—BACH : Motets (Complete) — Stugg. Hymnusknaben
2011—HANDEL : Julius Caesar (Opera in 3 Acts)
2016—BRUCKNER : Symphony No. 8 — Horenstein
2017—CHOPIN : Mazurkas (Complete) — Frugoni
2000—BACH : 4 Suites for Orchestra — Kehr
2001—DVORAK : Slavonic Dances (Complete) — Perlea
2002—BACH : Flute Sonatas (Complete) — Jeney
2019—HANDEL : Israel in Egypt — Dessoff Choirs
2012—HANDEL : Resurrection — Santini Chamber Orch.
2020—HAYDN : The Creation — Horenstein
*2024—HANDEL : 8 Flute Sonatas — Duchesnes, Jones

VALABLE JUSQU'AU 12 MARS

GARANTIE 1ère QUALITE • SCELLE

CENTRE DU DISQUE MONTROSE

3168 est, Bélanger, Mtl 36, Qué. — RA. 9-2833

Ouvert jeudi et vendredi soir jusqu'à 9h.30

4½%

sur les comptes d'accumulation d'épargnes

LE TRUST ROYAL AUGMENTE LE TAUX D'INTÉRÊT

de 4% à 4½%

A compter du 1er février, l'intérêt des comptes d'accumulation d'épargnes est augmenté de ½%. Il est maintenant de 4½%, calculé sur le solde mensuel minimum et payable les 30 avril et 31 octobre.

N'attendez pas! Pour tous les dépôts effectués jusqu'au 15 février inclusivement, l'intérêt sera calculé au nouveau taux à partir du 1er février. Vous ne pouvez tirer de chèques, mais vous pouvez effectuer vous-même des retraits à vue n'importe quand. Le nouveau taux d'intérêt s'applique aux comptes ne dépassant pas $50,000.

L'intérêt que rapportent les comptes d'épargne ordinaires et les soldes des clients demeure de 4% par an, calculé sur le solde semestriel minimum, payable les 30 avril et 31 octobre. Avec ces comptes, vous pouvez tirer des chèques.

Voyez le TRUST ROYAL plus que jamais, il y va de votre intérêt!

630 o., boul. Dorchester, Montréal, Qué. • Tél. 849-4741

théâtre • musique • cinéma • variétés

le bruit de la ville

LECLERC

"Le P'tit Bonheur" de Félix Leclerc sera à l'affiche de la Butte à Mathieu, samedi prochain à 21h. et 23h. La distribution comprend Louis de Santis, Yves Massicotte et Monique Miville-Deschênes qui donnera, en outre, un tour de chant.

SORCIERES

Rappelons que le prochain spectacle du TNM sera "Les Sorcières de Salem" d'Arthur Miller. Première, le 13 de ce mois.

CONFERENCE

Ce soir, à 20h., au musée des Beaux Arts, Antoine Prévost parlera de la création, du développement et de l'avenir du musée Jacques de Chambly dont il est le conservateur. Il est attaché au musée Jacques de Chambly depuis quatre ans et président de la corporation du village historique Jacques de Chambly.

VOLUME

Dans le petit foyer du théâtre de la Place Ville-Marie, on a procédé au lancement, hier soir, d'un volume de la pièce de Pierre Dagenais "Isabelle". Cette pièce est actuellement à l'affiche de ce théâtre.

ACCUEIL

"Confus et verbeux", telle est grosso modo l'opinion de la critique américaine sur le drame de Sartre "Les Séquestrés d'Altona" dont la première a eu lieu dernièrement au théâtre Vivian Beaumont du Lincoln Center. La production en elle-même a reçu un accueil plus charitable. Selon Paul Freyss de l'AFP: **"la polémique dépasse le théâtre pour aboutir à la vie théâtrale; il est dommage que le dramaturge français en fasse les frais".**

RECITAL

Louise Laplante-Beauchamp, pianiste, interprétera des oeuvres de Chopin et de Roussel au prochain concert de l'école normale de musique, 4873, avenue Westmount, Montréal, jeudi le 10 février à 20 h. 30. Le même programme présentera Michel Fortin, boursier de la fondation Les Amis de l'Art, Lorraine Desmarais, violoniste, et Laurette Blanchard, soprano. Le public est invité.

horaires des spectacles

THÉÂTRE

PLACE DES ARTS — Carnaval du Sir Georges Williams : 8.30
COMEDIE CANADIENNE — Les Marionnettes de Salzbourg: 8.30
THEATRE DE LA PLACE — "Isabelle" de Pierre Dagenais" 8.30
ORPHEUM: TNM — Relâche.
RIDEAU-VERT — "L'Etourdi" 8.30 — Dim. 2.30 - 7.30
THEATRE DE L'EGREGORE — Relâche
THEATRE DE QUAT'SOUS — "La Florentine". Sem. 8.30 — Dim.: 2.30 - 7.30
LA POUDRIERE : "Qui a peur de Virginia Woolf" : 8.30
THEATRE DU GESU — "Le Journal d'un fou" Dim. 9.00

CINÉMA

CINEMATHEQUE — "Somurum" (Ernst Lubitsch, Allemagne, 1921) — "Backstairs (Leopold Jessner et Paul Leni, Allemagne, 1921): 6.30 "Le faiseur de miracles (Alexander Panteleev, URSS, 1922): 9.00
ALOUETTE — "The Agony and the Ecstasy" 2.00 - 8.00
AVENUE — "Slender Thread" 12.25 - 3.15 - 5.20 - 7.20 - 9.25
BIJOU — "Comment trouvez-vous ma soeur ?" 12.20 - 3.19 - 6.38 - 9.55 — "Hôtel La Cigarra" 1.46 - 5.05 - 8.24
CANADIEN — "Merveilleuse Angélique" 12.00 - 3.24 - 6.38 - 10.12 — "Cent briques et des tuiles" 1.49 - 5.13 - 8.37
CAPITOL — "Red Line 7000" 10.00 - 12.05 - 2.25 - 4.45 - 7.05 - 9.30
CHAMPLAIN — "Un monde fou, fou, fou, fou", 12.05 - 3.05 - 6.05 - 9.05
CHATEAU — "Les cauchemars de Dracula" 2.35 - 6.20 - 9.45 — "Frankenstein s'est échappé" 1.10 - 4.35 - 8.50
CINE WEEK-END — "Kwaidan" Sam. et dim. 8.00
CINEMA FESTIVAL — "Onibaba" : sem. 7.30 - 9.30; dim.: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30
CINERAMA - IMPERIAL — "Battle of the Bulge". Tous les soirs : 8.30 Merc. et sam. : 2.00 — Dim.: 1.00 - 4.45 - 8.30
DAUPHIN — "Un monsieur de compagnie" : Sam. et dim. 1.15 - 3.20 - 5.25 - 7.30 - 9.35 — Semaine: 7.30 - 9.35
ELECTRA — "Invasion secrète" 12.00 - 3.23 - 6.46 - 10.09 — "Doubles misques et agents doubles" 1.41 - 5.04 - 8.27
ELYSEE — Resnais : "La Passagère" (en francais) Lun. au ven. 7.30 — Sam. 7.30; Dim. 3.30 - 7.30 — "The Passenger" (en anglais) 10.00; Dim. 1.30 - 5.30 - 9.30 — Eisenstein : "Le Bonheur" : Lun. au ven. 7.30 - 9.30 — Sam. 5.30 - 7.30 - 10.00 — Dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30 — Resnais : "La Pantouffle dorée" (film pour enfant) 1.30 - 3.30
EMPIRE — "Les parapluies de Cherbourg" — 6.30 - 10.00 — "Black Orpheus" — 8.15. Dim. à partir de 1.00
FRANCAIS — "Frankenstein s'est échappé" 1.30 - 2.45 - 6.05 - 9.30 — "Cauchemars de Dracula" 10.10 - 1.05 - 4.25 - 7.45
GRANADA — "Faites vos jeux mesdames" 2.55 - 6.20 - 9.45 — "Spartacus et les 10 gladiateurs" 1.10 - 4.35 - 8.00
JEAN TALON — "Merveilleuse Angélique" 6.38 - 10.20 — Dim.: 12.00 - 3.24 - 6.38 - 10.12 — "Cent briques et des tuiles" 8.37
KENT — "The Loved One" 1.05 - 3.35 - 6.05 - 8.35
LAVAL — "Jerry, souffre-douleur" 12.15 - 4.45 - 9.30 — "Condamné à être pendu" 1.45 - 6.30 — "L'empreinte de Frankestein" 3.10 - 8.00
LOEW'S — "Spy who came in from the cold" 10.25 - 12.40 - 2.30 - 5.00 - 7.15 - 9.30
LA SCALA — "La beauté d'Hippolyte" 12.30 - 6.00 — "C'est arrivé a Naples" 2.00 - 7.40 — "Huit et demi" 3.40 - 9.25
MERCIER — "L'invasion secrète" 1.42 - 5.05 - 8.28 — "Doubles masques et agents doubles" 12.00 - 3.23 - 6.46 - 10.09
MONKLAND — "Moment to Moment" 2.35 - 5.50 - 9.20 — "Agent from H.A.R.M." 1.05 - 4.20 - 7.50
OUTREMONT — "Moment to Moment" 2.35 - 5.50 - 9.20 — "Agent from H.A.R.M." 1.05 - 4.20 - 7.50
PALACE — "THUNDER BALL" 10.30 - 1.05 - 3.45 - 6.25 - 9.05
PAPINEAU — "Faites vos jeux mesdames" 1.15 - 4.35 - 7.55 — "Spartacus et les 10 gladiateurs" 2.55 - 6.15 - 9.35
PARISIEN — "Le Corniaud" 10.10 - 12.25 - 2.35 - 4.50 - 7.05 - 9.25
PLAZA — "Merveilleuse Angélique" 12.00 - 3.24 - 6.38 - 10.12 — "Cent briques et des tuiles" 1.49 - 5.13 - 8.37
PLACE VILLE-MARIE — Grande Salle : "Juliet of the Spirits" 12.45 3.35 - 6.20 - 9.05
Petite Salle : "Zorba the Greek" 12.50 - 3.30 - 6.10 - 8.50
RIALTO — "Pleasure Lovers" 1.05 - 4.00 - 6.55 - 9.55 — "Sweet Substitute" 2.25 - 5.20 - 8.20
RIVOLI — "Faites vos jeux mesdames" 2.55 - 6.20 - 9.40 — "Spartacus et les 10 gladiateurs" 1.20 - 4.40 - 8.00
SAINT-DENIS — "Hôtel La Cigarra" 12.20 - 3.39 - 6.38 - 9.555 — "Comment trouvez-vous ma soeur ?" 1.53 - 5.12 - 8.31
SAVOY — "Von Ryan's Express" 1.35 - 5.30 - 9.20 — "Pleasure Lovers" 3.30 - 7.30
STRAND — "Hercule against the Mosu Men" 11.50 - 3.10 - 6.35 - 9.55 — "The Black Torment" 10.20 - 1.40 - 5.05 - 8.25
VENDOME — "Love Mates" Lun. au vend.: 12.45 - 2.50 - 5.00 - 7.15 - 9.30 — Sam. et dim.: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30
VERDI — "I Vitelloni" 5.15 - 8.34 — "Il Bidone" 6.59 - 10.18
WESTMOUNT — "Darling" 12.30 - 2.40 - 4.55 - 7.10 - 9.25
YORK — "A Place to go" 1.35 - 3.35 - 5.35 - 7.40 - 9.45

RADIO-SELECTION

Le mercredi 9 février 1966

• A 2 heures du matin, Chez Miville.

• A 9h.30, Présent, Première édition d'actualité nationale. Animateurs: Janine Paquet et Henri Bergeron.

• A 10h.30, Toute la gamme. Avec Denyse Saint-Pierre, Pauline Julien, Roger Joubert et l'Ensemble de Buck Lacombe.

• A midi, à CBF-FM, Croisière Musicale. En Suède, avec l'Orchestre de Nils Flacke.

• A 7 heures, à CBF-FM, Integrale. Oeuvres de Schubert. La Belle Meunière. (15 à 20). Ernst Haefliger, ténor; au piano: Jacqueline Bonneau. — Trio no 2 en si bémol: Jascha Heifetz, violoniste; William Primrose, altiste, et Gregor Piatigorsky, violoncelliste. — Sonate en la mineur "Arpegionne": Bernard Michelin, violoncelliste et Tasso Janopoulo, pianiste.

• A 8 heures, à CBF-FM et CBF-AM, Le Concert du mercredi. Hommage à Pierre Mercure.

• A 10h.30, à CBF-FM, Air d'opéras. Extraits des "Noces de Figaro" de Mozart.

HORAIRES DE LA TÉLÉVISION

MERCREDI 9 FEVRIER

CBFT 2

10.30 Musique
11.00 Télévision scolaire Physique
11.30 Long métrage "Deux nigauds cowboys" - américain - comédie
1.00 Téléjournal
1.05 Long métrage "Escale à Hollywood" - comédie musicale - américain
3.00 Femme d'aujourd'hui
4.00 Bobino
4.30 La boîte à surprise
5.00 Thierry la Fronde
5.30 La vie qui bat
6.00 Jeunesse oblige
6.30 Téléjournal
6.50 Nouvelles du sport
7.00 Aujourd'hui
8.00 Le bonheur des autres
8.30 Cinema de Paris "Les Epoux terribles" - comédie franco - italien
10.15 Cartes sur table
10.45 Les affaires de l'Etat Le P.C.
11.00 Téléjournal
11.20 Supplément régional
11.25 Nouvelles du sport
11.30 Les incorruptibles

CFTM 10

8.00 Mire - Musique
8.15 Bien l'bonjour
9.00 36-24-36
9.15 Télé-bonbon
9.30 Toast et café
10.30 Ciné-matin "Adorable démon" - comédie - français
12.00 Première édition
12.15 Ciné-midi "La seconde Mme Carroll" - mélodrame - américain
2.00 Super bingo
3.30 "L'éternel amour"
3.00 Bon après-midi
4.00 Dessins animés
4.30 Zoo du Capitaine Bonhomme
5.30 Le colonel March
6.00 Télé-mètre
6.30 Sport-images
7.00 Dernière heure
7.15 Ciné-roman
7.30 Escouade criminelle
8.30 Hockey New York à Toronto
10.00 Devinez juste
10.30 Variétés Richelieu
10.45 En première page et météo
11.00 La ronde des sports
11.10 Cinema "Le secret de Mayerling" - drame - français
12.40 Dernière édition
12.40 Fermeture

CBMT 6

9.00 Musique
9.24 Today on CBMT
9.30 Quebec School Telecast
10.00 Quebec School Telecast
10.30 Friendly Giant
10.45 Chez Hélène
11.00 Butternut Square
11.20 Across Canada
11.50 CBC TV News
12.00 Calendar
12.30 Search for Tomorrow
12.45 The Guiding Light
1.00 Calendar
1.30 As the World Turns
2.00 Password
2.30 Doyle's Diary
3.00 To Tell the Truth
3.25 Happenings
3.30 Take Thirty
4.00 The Bonnie Prudden Show
4.31 Razzle Dazzle
5.00 Passport to Adventure
5.30 Music Hop
6.00 Gilligan's Island
6.30 Across Canada
7.01 CBC Evening News
7.24 Sports with Doug Smith
7.30 Provincial Affairs
7.45 The Peggy Neville Show
8.00 Blue Light
8.30 Bob Hope Theatre
10.00 Festival "Heritage"
11.00 CBC TV News
11.14 Viewpoint
11.15 CBC TV News
11.21 Final Edition
11.30 Sports Final
11.37 The Long Hot Summer
11.37 Sign-off Edition

CFCF 12

8.30 The Sound of 12
8.45 Coffee Break
9.00 The Liberal Art
9.30 Romper Room
10.00 Ed Allen Time
10.30 Cafe Montreal
11.00 James Beard
11.30 Mr. and Mrs.
12.00 Lunchtime Life Theatre
12.30 Kid Is People
12.45 Dear Charlette
1.00 Channel 12 Theatre "The Quiet Gun" - western
2.30 People in Contict
3.00 Fractured Phrases
3.30 It's Your Move
4.00 Surprise Party
4.30 The Mickey Mouse Club "All for Mary" - comédie
5.00 Family Theatre "Portrait of Claire" drame romantique
7.00 The Munsters
7.30 The Andy Williams Show
8.30 Hockey New York à Toronto
10.30 Why
10.30 Sport Hot Seat
11.00 The National News
11.15 Pulse
11.35 Pajama Playhouse "The Curse of the Undead" - film d'horreur
1.00 Newsroom 19 Meditation

Mangez du beurre MY COUNTRY fabriqué par Lactantia

AU MUSEE D'ART CONTEMPORAIN

"Il faut son propre directeur au MAC" - Guy Viau

Peintres et sculpteurs appuieraient Gilles Hénault

par Jean BASILE

Bien qu'il ne soit pas possible d'obtenir, d'une part ou de l'autre, une confirmation officielle sur la nomination de Gilles Hénault au poste de directeur du musée d'art contemporain, nomination possible annoncée par un quotidien de Montréal, il semble que le bruit ne soit pas sans fondement. L'Association des arts plastiques et celle des sculpteurs se seraient saisies de l'affaire et auraient adressé au ministre des Affaires culturelles un télégramme donnant leur adhésion à une telle nomination dans la mesure où au poste de directeur serait adjoint un comité assez large chargé de coopérer étroitement avec lui.

Il semble, d'autre part, que le ministère fait actuellement une enquête pour savoir comment serait accueillie dans le milieu artistique cette nomination. En effet, selon les informations que nous avons pu obtenir d'une source généralement sûre, Gilles Hénault ne serait prêt à accepter ce poste que "plébiscité" par les artistes eux-mêmes.

Il semble également exclu, définitivement, que le ministère songe à une co-gestion du musée de Québec et du musée d'art contemporain à Montréal. Guy Viau, directeur du musée de Québec et nommé dernièrement **"directeur intérimaire"** du musée d'art contemporain ne serait là que durant la vacance, selon le souhait de Guy Viau lui-même.

En effet, rejoint au téléphone, Guy Viau a confirmé qu'il croit nécessaire de voir un directeur à Québec et un directeur à Montréal. **"La collaboration entre eux,** a-t-il précisé, **doit être complète et permanente mais ils doivent être indépendants l'un vis-à-vis de l'autre".**

Cette vacance, au mieux des dispositions et quel que soit le directeur prochain, ne saurait être comblée avant quelques semaines pour des motifs administratifs.

Il semble également acquis que les peintres et les scupteurs se reuniront prochainement en "journée d'étude" à l'instar des écrivains afin de tenter de déterminer une politique d'ensemble concernant les rapports des artistes et du ministère.

SUBVENTIONS

Les bibliothèques publiques ont reçu un million des Affaires culturelles

QUEBEC — Le ministre des Affaires culturelles, Pierre Laporte, annonce que, en plus des $226,000 versés en subventions à six bibliothèques au début du présent exercice financier, son ministère vient de distribuer $737,000 à quatre-vingt-sept autres bibliothèques.

Quelques autres bibliothèques encore, dont les dossiers sont actuellement à l'étude, recevront d'ici au 31 mars les subventions auxquelles elles ont droit; il se pourrait alors que le million fût dépassé.

Ces subventions sont déterminées d'après une réglementation adoptée par la Commission des bibliothèques publiques il y a deux ans; basées principalement sur trois facteurs; le chiffre de la population desservie, le montant de la contribution locale et la qualité professionnelle du personnel. Elles varient de $500 à $100,000.

Les trois subventions les plus considérables sont; $100,000 à la bibliothèque municipale de Montreal, $85,000 à la bibliothèque régionale de l'Outaouais et $80,000 à la bibliothèque régionale de la Mauricie. La bibliothèque de l'Institut canadien de Québec reçoit $48,000.

Depuis mars 1961, les subventions aux bibliothèques ont augmenté de 620%; si l'on considère le montant total des subventions versées cette année aux bibliothèques publiques, montant qui est de 23% supérieur à celui de l'an dernier, le Québec se place au deuxième rang des provinces canadiennes.

Grâce à ces subventions provinciales et aux contributions municipales accrues, grâce également à l'action, aux conseils et aux directives du Service des bibliothèques publiques, les bibliothèques ont vu, depuis cinq ans, leur budget s'augmenter de 87%, leur collection de livres de 43% et leur clientèle de 71%.

MUSIQUE

Collier et Bacquier, deux interprètes remarquables d'une reprise de "La Tosca" digne de tous les éloges

par Gilles POTVIN

La reprise de "Tosca" par l'Orchestre symphonique dans la Grande Salle est un spectacle digne de tous les éloges et révèle au public montréalais deux remarquables interprètes en la personne de Marie Collier dans le rôle-titre et Gabriel Bacquier dans celui de Scarpia. La première de six représentations a eu lieu lundi, devant un public nombreux, y compris un bon nombre de ces retardataires incorrigibles qui n'arrivent pas à se mettre dans la tête que l'opéra n'est pas le concert et que le rideau n'est pas à 8h. 30 mais bien à 7h. 50.

Je dis reprise qu'en réalité il faille parler de nouvelle production car Jean-Claude Rinfret a pratiquement refait les décors des deux premiers actes. L'aspect visuel du spectacle est maintenant des plus satisfaisants et du meilleur goût.

"Tosca" démontre le talent de Puccini pour la grande situation dramatique et ce n'est pas faire insulte à son génie de dire que cette oeuvre paraît bien mélodramatique et superficielle à côté du drame tout intérieur de "Madame Butterfly" et du charme romantique de "La Bohème". Dans "Tosca" les coups de théâtre s'enchainent, sa partition reproduit les nombreux effets dramatiques qui se déroulent sur la scène. Il est étrange pourtant que Puccini, dans sa musique, n'ait pas réussi à nous convaincre tout à fait de l'amour de Tosca pour Mario alors qu'elle traduit admirablement la passion et la fourberie inhumaine de Scarpia au second acte.

La protagoniste du rôle-titre est Marie Collier, cantatrice australienne attachée au Covent Garden depuis quelques années mais dont la carrière a pris récemment une ampleur internationale. La voix est admirable de puissance et de couleur expressive et très belle dans l'aigu. Cette chanteuse séduit encore davantage par son talent dramatique car il n'y a pas de doute que Tosca, pour elle, est avant tout du théâtre. Madame Collier a choisi de jouer le rôle "à la tigresse" et depuis son entrée à l'église jusqu'à sa chute dans le vide, elle parcourt la scène de long en large avec frénésie. Son grand air a été bien chanté mais sans cette ferveur toute intérieure qui le caractérise et qui le justifie. Mais il reste que cette chanteuse est une acquisition de premier ordre pour le théâtre lyrique mondial car avec elle l'opéra est vraiment du théâtre.

L'éminent baryton français Gabriel Bacquier personnifie un Scarpia remarquable dont la dignité semble avoir quelque chose de brutal et d'inhumain. Ce magnifique artiste a donné toute la mesure de ses moyens au second acte où son jeu admirable de sobriété montrait quand même de façon subtile le secret de ses intentions. Sa voix est un instrument des plus expressifs, tant dans les douceurs que dans les passages hautement dramatiques. Ce comédien lyrique de grande expérience joue son rôle avec une maitrise totale et rien n'est plus passionnant que de suivre son interprétation dans tous ses détails.

Richard Verreau est de nouveau l'interprète de Mario pour trois des six représentations et il s'en est tiré avec son succès habituel.

La voix est toujours splendide et il a semblé cette fois marcher davantage dans le sens de l'interprétation, étant sans doute inspiré par ses deux collègues.

Dans les seconds rôles, on a retrouvé la distribution de la production originale, à savoir Bernard Turgeon, toujours amusant dans sa composition du Sacristain; Claude Letourneau (Angelotti et Sciarrone); André Lortie (Spoletta); David Elliot Serkin (un geôlier). Le jeune Richard Charron a chanté en coulisse la mélodie du berger qui ouvre le troisième acte.

Zubin Mehta a dirigé la représentation avec la même passion que celle qui animait les protagonistes de la scène. L'orchestre était sonore et expansif et la riche instrumentation de Puccini a été magnifiquement mise en lumière. Irving Guttman a réglé avec soin la mise en scène qui reste fidèle à la partition mais n'en est pas moins efficace.

Il reste à féliciter Marcel Laurencelle pour sa direction des choeurs et Suzanne Mess pour ses costumes, à l'exception de ceux de Madame Collier qui ont été dessinés par Zeffirelli.

THEATRE LA POUDRIERE
Ile Ste-Hélène
à 8 h. 30
en Première nord-américaine
QUI A PEUR DE VIRGINIA WOOLF?
d'Edward Albee
adaptation française de Jean Cau
Avec :
MONIQUE LEPAGE
PAUL HEBERT
Suzanne Lévesque
Guy Boucher
Mise en scène : Jeanine Beaubien
"Sans aucun doute, la plus belle pièce que nous ayons vue cette année" (Jean Basile "Le Devoir")
Réservations : 526-0821
Relâche les dimanches et lundis
Prix spéciaux pour les étudiants et groupes de plus de 50, mardi et mercredi

TOUS LES SOIRS
8 h 30 précises — relâche le lundi
ISABELLE de Pierre Dagenais
Avec : YVES LETOURNEAU
JACQUES GODIN
Jean-Pierre COMPAIN
MARIONNETTES
samedi & dimanche après-midi
LE THEATRE DE LA PLACE VILLE-MARIE
Guichet ouvert de 12 h à 8 h 30
Réservations : 861-6665

THÉÂTRE DU RIDEAU VERT
CE SOIR à 8 h. 30
DIM. à 2 h. 30 et 7 h. 30
l'étourdi de Molière
DU 15 FÉV. AU 14 MARS
CHAT EN POCHE de FEYDEAU
Mise en scène : Gérard Poirier
Gaëtan Labrèche
Germaine Giroux
André Cailloux
Françoise Faucher
Jean Faubert
Hélène Rollan
André Montmorency
Edouard Woolley
Décors: Guy Rajotte
Costumes: François Barbeau
STELLA, 4664, rue Saint-Denis
RÉSERVATION: 844-1793

EMPIRE
451 ave Ogilvy ave. Inf: 274-4521
7e SEM.
en couleurs avec sous-titres anglais
Les Parapluies de Cherbourg
avec CATHERINE DENEUVE
Aussi : "BLACK ORPHEUS" Version intégrale — S.-titre ang.
Le soir à 6h.30 et 8h.15
Sam. et dim. : dès 1 heure
Lundi au vendredi
ETUDIANTS ★ PRIX SPECIAL .75c

CLEMENCE DESROCHERS
ET SON ACCORDEONISTE
Les samedis soir
Spectacle à 9.30 et 11.30
Réservations : 866-4249
LE RESTAURANT MOTEL OTEM
Piedmont, Que.
via l'autoroute sortie 27

VENDOME PLACE VICTORIA — Tél. : 878-1451 ST-JACQUES & UNIVERSITY
LOVE MATES
ange ou démon ?
EN COULEUR
UN FILM DE LINDGREN
AVEC
CHRISTINA SCHOLLIN
JARL KULLE
SUEDOIS sous-titres anglais
Horaire — 12.45; 2.50; 5.00; 7.15; 9.30

PHILIPPE DE BROCA présente
UN MONSIEUR DE COMPAGNIE
JEAN-PIERRE CASSEL VALERIE LAGRANGE SANDRA MILO IRINA DEMICK CATHERINE DENEUVE ANNIE GIRARDOT JEAN-CLAUDE BRIALY
Ce soir 7h.30 - 9h.30
Le Dauphin 2e SEM.
Tél. : 731-6060 - Beaubien près Iberville

CINERAMA
8 h. 30 tous les soirs - 2h. mer. et sam. Dim. 1 h. - 4 h. 45 - 8 h. 30
VOUS FERA REVIVRE LES EMOTIONS ULTRA-FORTES DES TOUT PREMIERS CINERAMAS... AUSSI MADAME, MADEMOISELLE, VOUS VOUDREZ LE VOIR... ET PEUT-ETRE MEME LE REVOIR.
Sièges réservés en vente par poste... au théâtre, Jules Jacob Musique, Morgan (mag. Boul., Rockland, Dorval), CKJL Radio, St-Jérôme.
avec HENRY FONDA, ROBERT RYAN, PIER ANGELI, ROBERT SHAW...
BATTLE OF THE BULGE
en SUPER CINERAMA et TECHNICOLOR
Enf. 10 ans. adm. mer. - sam. 2 h. Dim. 1 h.
CINERAMA, un procédé différent, SUR LE PLUS VASTE ÉCRAN INTERIEUR AU MONDE
IMPERIAL CINERAMA
1430 Bleury, Montréal - AV. 8-7102 ou 5602

FESTIVAL DU FILM
Allemand - Italien - Français
Lun. - mar. - mer. - jeudi
IL BIDONE (Le malfaiteur)
avec Broderick Crawford Giulietta Masina
Deux grands films de FREDERICO FELLINI
I VITELLONI
avec Ricardo Fellini et Ariete Sauvage
Prix spéciaux pour étudiants du lundi au vendredi
Version orig. s.-titres anglais sur sem. 5.30 p.m. et 8.30 p.m.
CINEMA VERDI
5380 St-Laurent 277-4800

Le CHEF D'OEUVRE posthume du très grand cinéaste ANDRZEJ MUNK
"J'ai voulu montrer Auschwitz sans recourir à son image réaliste."
— A. Munk
LA PASSAGÈRE
sous-titres français 7.30 H.
25e SEMAINE
LE BONHEUR
elysée
35 MILTON/842-6053

"La soirée est un ravissement. La fantaisie de Gogol éclate d'un bout à l'autre du texte. Il ne pouvait trouver de meilleur interprète que Roger Coggio... Bouleversant !" Jean BASILE
ROGER COGGIO
LE JOURNAL D'UN FOU
SALLE DU GESU : 1200, rue Bleury
Réservations : 861-6010
Ce soir et tous les soirs à 9h. p.m. (jusqu'au 26 février)

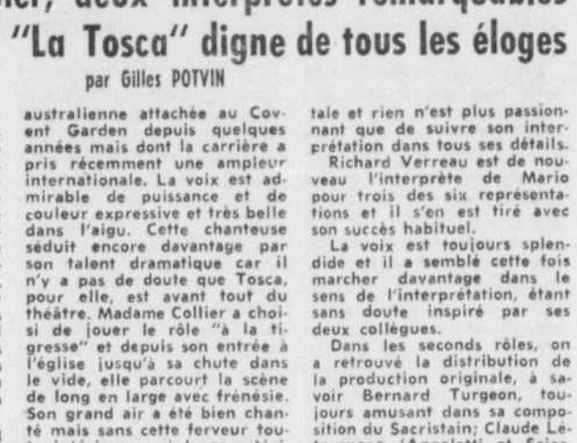
DERNIERES SEMAINES
Vous aimerez à la folie Merveilleuse #2 ANGÉLIQUE
EN COULEURS
COMPLÉMENT DE PROGRAMME JEAN-CLAUDE BRIALY MARIE LAFORET . 100 BRIQUES ET DES TUILES
Salles climatisées
CANADIEN 1464 est, Ste-Catherine
PLAZA 6505 St-Hubert
JEAN-TALON Jean-Talon, à l'est de Pie-IX

L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTREAL
UNE NOUVELLE RÉALISATION
TOSCA
Opéra en trois actes
musique GIACOMO PUCCINI
chef d'orchestre ZUBIN MEHTA
Mise en scène/Irving Guttman
Choeur de l'O.S.M.
Direction de Marcel Laurencelle
FLORIA TOSCA Marie COLLIER, soprano Covent Garden San Francisco Opera
MARIO CAVARADOSSI Richard VERREAU, ténor Renato CIONI, ténor (9-11-13) La Scala — Covent Garden
BARON SCARPIA Gabriel BACQUIER, baryton Metropolitan Opera Covent Garden Opéra de Paris
UN SACRISTAIN Bernard TURGEON, baryton
CESARE ANGELOTTI Claude LETOURNEAU, basse
SPOLETTA André LORTIE, ténor
LE GEOLIER David Elliot SERKIN, basse
FEVRIER
Mer. 9, Ven. 11, Dim. 13, Jeu. 17, Sam. 19, 7.50 p.m. 7.50 p.m. 1.00 p.m. 7.50 p.m. 7.50 p.m.
Les billets sont maintenant en vente
PLACE DES ARTS
MONTRÉAL 18 (QUÉBEC) TEL.: 842-2112

Winters: les restrictions américaines n'ont pas encore eu d'effet au pays

OTTAWA — Le ministre du Commerce, M. Robert H. Winters, a déclaré lundi que jusqu'à présent on ne pouvait nullement dire que les directives émises récemment par le gouvernement américain à ses compagnies ayant des filiales à l'étranger avaient d'une façon ou d'une autre eu des effets sur les activités des filiales de compagnies américaines au Canada.

M. Winters a fait cette déclaration après avoir rencontré un groupe de directeurs de plusieurs compagnies canadiennes, filiales de compagnies américaines.

Un communiqué publié par le bureau du ministre à l'issue de la réunion à huis clos énonce quelques effets possibles qui découleront des directives américaines et affecteront les décisions des filiales canadiennes, particulièrement lorsqu'il s'agira de leurs achats, de leurs exportations et de leurs importations.

Mais, à la suite des entretiens de M. Winters, affirme ce communiqué, il est clair que les directives n'ont encore eu aucun effet sur les activités des filiales américaines au Canada.

Selon certains rapports, M. Winters aurait indiqué qu'il s'attendait à ce que les compagnies canadiennes, même celles contrôlées par des intérêts étrangers, verraient à s'approvisionner à des sources canadiennes, chaque fois que ce sera économiquement possible. Des ententes tacites permettront d'ailleurs des consultations régulières pour prendre connaissance des effets possibles des directives et établir les moyens de les contrôler.

Nielsen dévoilerait de nouveaux scandales

VICTORIA — Erick Nielsen, le député conservateur dont les déclarations retentissantes ont provoqué la tenue de l'enquête Dorion a déclaré lundi qu'il possédait assez de preuves au sujet des faillites frauduleuses pour justifier une autre enquête de cette envergure.

Le député du Yukon a ajouté lors d'une conférence de presse, qu'il y a une relation précise entre les fraudes et les fonds de campagne électorale.

Il a précisé qu'il présentera un rapport à la Chambre des Communes, lorsqu'il retournera à Ottawa cette semaine.

Alors qu'on lui demandait s'il inclurait des noms dans son rapport, il a répondu : "Oui, j'ai une liste comportant les noms des compagnies impliquées et les noms d'individus qui ont trempé dans l'affaire."

Il soutient avoir également des preuves sur des faillites frauduleuses qui se seraient produites en Alberta et au Manitoba mais précise qu'il limitera, pour le moment du moins, son action à l'Est du pays.

Selon la loi des banqueroutes, les fraudes pourraient être étudiées par la Gendarmerie royale, mais, au dire de M. Nielson, le gouvernement aurait dans le passé, empêché ce corps policier de faire enquête.

Le député conservateur a précisé que ses sources d'information n'étaient pas les mêmes que celles qui avaient fourni les détails qui ont amené l'enquête Dorion.

Diefenbaker veut que l'on étudie la possibilité de téléviser et radiodiffuser les débats des Communes

OTTAWA — Le chef de l'opposition aux Communes, M. John Diefenbaker a proposé hier que l'on étudie attentivement la possibilité de radiodiffuser et de téléviser les débats de la Chambre.

Parlant devant les membres du Canadian Club d'Ottawa, le chef conservateur a dit que la population canadienne ne comprend pas actuellement ce qui se passe au Parlement.

La radiodiffusion et la télévision permettraient aux citoyens de voir le Parlement à l'oeuvre, a dit M. Diefenbaker qui a rappelé que c'est lui, quand il était premier ministre qui a pris les dispositions pour faire téléviser la cérémonie d'ouverture du Parlement.

M. Diefenbaker croit que les simples députés n'ont pas la chance de se faire entendre du public et que la radio et la télévision leur donneraient cette chance.

Le chef de l'opposition a également émis l'opinion que le premier ministre est surchargé. Selon lui, il a trop de travail à abattre.

"Le travail du premier ministre s'est accru avec les années, a dit M. Diefenbaker. Il a aussi le pouvoir de dissoudre le parlement. Chaque jour, il doit de plus être présent en Chambre pour répondre aux questions de l'opposition. Il est de plus en plus difficile pour lui de s'acquitter de ses responsabilités."

M. Diefenbaker croit que la tâche qui incombe au premier ministre de défendre son gouvernement jour après jour contre les attaques du Parlement est déjà suffisante.

"Il faudrait tout de même étudier quelle méthode pourrait être adoptée pour libérer un peu le premier ministre de toutes ces responsabilités qui lui pèsent sur les épaules."

M. Diefenbaker a ainsi signalé que le président des Etats-Unis n'a pas à répondre aux questions du Congrès.

Le chef de l'opposition a enfin dit que certains se plaignent que l'on parle trop aux Communes.

"Nous sommes là pour cela, a dit M. Diefenbaker. Le mot Parlement signifie discours. La seule façon dont nous pouvons nous acquitter de notre tâche est précisément de parler, de discuter, de soumettre les meilleurs projets de loi possible."

M. Diefenbaker a enfin exprimé la crainte que l'apathie publique et les critiques répétées ne détruisent le Parlement ou au moins la confiance que l'on doit avoir en cette institution.

En janvier, l'indice des prix au consommateur s'est élevé de deux cinquièmes de point

OTTAWA — L'indice des prix au consommateur pour janvier s'est élevé de deux cinquièmes de point atteignant un record de 141.2, a rapporté le Bureau fédéral de la statistique.

La hausse des prix des denrées alimentaires et du tabac sont les principaux facteurs de la hausse générale de l'indice, qui atteignait 140.8 en décembre.

L'indice, basé sur les prix de 1949, a progressé de 3.1 pour cent par rapport à l'an passé.

L'indice des prix des vêtements a diminué à 122.7 par rapport à 123.8 en décembre.

Le Bureau de la statistique explique que l'indice des denrées alimentaires a gagné un point à 140.6 en janvier en raison de la hausse des prix du boeuf, du porc, du poisson, du poulet, de la plupart des fruits et légumes, du thé, du café, du beurre et de la graisse.

La hausse des prix de ces denrées n'a pas été compensée par la baisse des prix des oeufs, des oranges, du jus d'orange, des tomates, du céleri, de la plupart des pâtisseries et des céréales, du lait en poudre et de la dinde.

DÉCÈS

FLEURY — Subitement à Montréal, le 7 février 1966 à l'âge de 67 ans, est décédé Paul-E. Fleury, époux de Cécile Olivier, demeurant à 10,534, avenue d'Auteuil, Ahuntsic. Les funérailles auront lieu mercredi le 9 février. Le convoi funèbre partira du Salon Urgel Bourgie Ltée No 400 rue Henri-Bourassa est, à 8 heures 45, pour se rendre à l'église St-Nicolas d'Ahuntsic où le service sera célébré à 9 hres. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. pas de fleurs.

Statue historique

QUEBEC — La Commission des monuments historiques de Québec vient de classer comme objet mobilier et artistique la célèbre statue de Notre-Dame du Saguenay. Cette oeuvre du sculpteur Louis Jobin a été installée, il y a 85 ans, à plus de 1200 pieds au-dessus du niveau de l'eau, au faîte du Cap Trinité. Dominant toute la région et se trouvant sur le pic d'une suite de rochers abrupts qui bordent le fjord du Saguenay, elle est devenue rapidement célèbre et elle est bien connue des voyageurs qui ont remonté le cours du Saguenay.

SESSION fédérale

Le programme des travaux d'hiver sera entièrement transformé pour le rendre plus efficace et on prendra les moyens appropriés pour recouvrer les sommes dépensées sans autorisation, a déclaré hier le ministre de l'immigration M. Jean Marchand. Répondant à des questions aux Communes, il a dit ne pas voir comment les vérificateurs fédéraux ne pourraient examiner les livres des municipalités québécoises puisque l'entente fédérale-provinciale sur les travaux d'hiver prévoit justement ce genre de vérification. On se souvient que le rapport de l'auditeur général M. Henderson, publié la semaine dernière, mentionnait que certaines municipalités avaient commis des irrégularités pour obtenir plus d'argent d'Ottawa. Il ajoutait que le gouvernement québécois permettait difficilement aux vérificateurs fédéraux d'examiner les livres des municipalités de cette province.

* * *

Le leader néo-démocrate, M. Douglas, désire que le gouvernement étudie les augmentations dans l'indice du coût de la vie pour déterminer si elles sont dues aux prix fixés "par des compagnies qui jouissent d'une position quasi monopolisante". Il a demandé si le gouvernement prévoit mettre sur pied un organisme administratif à qui il incomberait de faire une telle étude. Le ministre des finances, M. Sharp, a répondu que le conseil économique du Canada a été chargé par le gouvernement de faire une étude sur les relations existant entre les prix et le problème général des pressions inflationnistes dans l'économie. Le gouvernement attend encore le rapport.

M. Douglas demanda si entre-temps, le ministère des finances prenait des mesures pour vérifier si certains prix sont justifiés à la lumière des données économiques. M. Sharp a répondu en disant que son ministère suivait la question de près mais il ne voit pas la nécessité d'un nouvel organisme administratif pour étudier ce problème.

* * *

Le député néo-démocrate Stanley Knowles a proposé que le premier ministre Pearson réforme le sénat en ne faisant plus de nominations à la chambre haute "pour s'en débarrasser". Le premier ministre Pearson n'a fais aucun commentaire pendant la période des questions mais plus tard il a traversé la chambre pour glisser un bon mot à l'oreille du député néo-démocrate. M. Knowles a encore présenté cette année un projet de loi demandant l'abolition du Sénat.

* * *

Le ministre associé à la défense, M. Léo Cadieux, a déclaré que s'il existait des règlements obligeant les fonctionnaires de son ministère à écrire leurs rapports en anglais on les modifierait. Répondant à une question du député créditiste Gilles Grégoire, le ministre a précisé qu'il n'était pas au courant mais qu'il ferait enquête. Le député de Iapointe avait déclaré lundi qu'un dentiste posté à la base de l'aviation royale canadienne de Bagotville avait écrit une lettre en français à son quartier général de Montréal. La réponse signée par le colonel R.B. Jackson, de Montréal, disait que tous les rapports devaient être rédigés en anglais, a rapporté M. Grégoire.

* * *

Le député créditiste Raymond Langlais a tenté vainement de savoir hier quelles mesures on entend prendre pour éviter que l'emplacement de l'Expo soit inondé ce printemps. Le président Lamoureux a répliqué que l'inondation ne devant survenir que ce printemps, cela laissait le temps au député de poser sa question par écrit. M. Lamoureux a également rejeté une question du député libéral Prosper Boulanger demandant au gouvernement s'il avait reçu un télégramme au sujet des inondations dans l'est de l'île de Montréal.

Dief explique pourquoi le pays est divisé...

OTTAWA — Le chef de l'opposition, M. John Diefenbaker, a déclaré lundi soir que les politiques gouvernementales actuelles ont fait beaucoup pour diviser le Canada. Selon lui, la division entre le gouvernement central et la province de Québec remonte au jour où M. Pearson a dit que le Canada était formé de deux nations.

Parlant lors d'une interview télévisée, M. Diefenbaker a précisé que maintenant le Canada comptait deux drapeaux, deux programmes de pension, enfin deux de tout.

Par contre, le ministre de la citoyenneté et de l'immigration M. Jean Marchand a déclaré qu'à son avis les groupes ethniques dits fondateurs n'ont pas de droits particuliers en vertu de ce seul titre.

Le preuve, dit-il, c'est que les véritables fondateurs de ce pays, les Indiens, n'ont aucun autre droit que celui que leur reconnaît la constitution.

Le ministre a fait cette mise au point après que le chef de l'opposition, M. Diefenbaker lui eut demandé s'il avait bien déclaré à Québec samedi que lorsqu'un groupe ethnique contrôle une province, il est alors en mesure de demander et d'obtenir un statut spécial au sein de la Confédération.

Lesage: Québec est la plus fédéraliste des 10 provinces

QUEBEC — Le jour où le Québec sera devenu la seule province au Canada à croire au fédéralisme, son statut particulier ou des Etats associés seront choses faites.

C'est ce qu'a déclaré lundi le premier ministre M. Jean Lesage devant un groupe d'hommes d'affaires de London, Ontario, en tournée dans la capitale provinciale. Soutenant que le Québec est "la plus fédéraliste" de toutes les provinces canadiennes, M. Lesage a déclaré que celles-ci "tendent à abandonner à Ottawa des champs de juridiction qui leur appartiennent".

"Et ce faisant, a ajouté le premier ministre québécois, elles s'écartent du concept fédératif de la répartition des compétences".

"Si les autres provinces ont perdu confiance dans le régime fédératif et si elles veulent oeuvrer pour créer un Etat unitaire, je ne les en empêche pas, a insisté M. Lesage, mais elles ne forceront pas Québec à les imiter".

M. Lesage s'est refusé à définir "statut particulier" et "Etats associés", disant qu'il ne s'embarquerait pas dans une querelle de mots, mais il a déclaré que "si le Québec reste seul à croire au fédéralisme, la réalité qu'expriment statut particulier ou Etats associés surviendra".

"Il n'y a pas d'autres issues", a ajouté le premier ministre.

Les raisons qui en 1967 avaient motivé une division des pouvoirs entre le gouvernement central et les gouvernements des provinces d'alors étaient encore aujourd'hui valables.

"Les pères de la Confédération, a déclaré M. Lesage, ont cru nécessaire d'accorder aux provinces certains champs de juridiction pour garantir les droits du groupe d'expression francaise, et cette garantie est encore aujourd'hui nécessaire".

Le Québec est "fédéraliste, et non pas séparatiste". C'est la plus fédéraliste de toutes les provinces, parce que c'est elle qui tient le plus au respect de la constitution canadienne.

M. Lesage a d'autre part affirmé qu'il faudra beaucoup "de sagesse, de réflexion, de compréhension mutuelle entre Canadiens francais et Canadiens anglais, de tolérance" avant que l'on puisse s'asseoir pour récrire la constitution.

"Il devient de plus en plus difficile de modifier la constitution, a soutenu M. Lesage, parce que jamais auparavant la situation au Canada, en ce qui regarde le domaine constitutionnel, n'a été aussi fluide que maintenant".

"Qu'on s'assoie pour écrire une constitution, a ajouté M. Lesage, et l'on est déjà dépassé par les événements".

Roblin: plus de ressources fiscales aux provinces

WINNIPEG — Le premier ministre Duff Roblin a déclaré lundi que le fédéralisme canadien devrait être reformulé afin de donner aux provinces des ressources fiscales plus grandes tout en conservant le rôle national du gouvernement central.

Dans un discours prononcé devant le Conseil des fabricants de conserves de viandes en boites, M. Roblin a fait connaître son point de vue sur ce qu'il a appelé "nos inquiétudes relativement à l'évolution du fédéralisme canadien".

"Il est temps que nous nous donnions la peine de declarer d'abord et avant tout notre foi dans un seul pays d'un ocean à l'autre."

Il a déclaré qu'on pourrait critiquer les récentes relations fédérales - provinciales parce que les hommes politiques n'ont pas énoncé avec conviction l'entente commune qui relie tous les Canadiens.

"On a quelquefois l'impression lors des conférences fédérales - provinciales que le premier ministre préside d'une façon diplomatique tandis que nous, les seigneurs provinciaux, nous semblons nous occuper des affaires du royaume."

M. Roblin a déclaré qu'il faudrait commencer par affirmer "notre consentement commun à continuer d'exister sous forme d'un seul Etat, avec un gouvernement central, et des provinces jouissant de certaines responsabilités constitutionnelles."

"C'est sûrement là l'opinion générale canadienne. Il n'existe pas d'Etat associé... mais je me hâte de dire que la position spéciale du Québec, toujours confirmée dans notre constitution, doit être reconnue."

Les fonctions constitutionnelles des provinces ont été transformées de façon qu'elles ont gravement bouleversé les revenus provinciaux, a-t-il dit.

Quelques provinces, tout au plus, possedent les ressources fiscales nécessaires pour répondre aux besoins essentiels en matière d'éducation, de santé, de bien-être et d'urbanisme, a-t-il dit.

M. Roblin a déclaré qu'il croyait qu'Ottawa pourrait conserver des ressources financières et des pouvoirs suffisants pour accomplir sa tâche. "La puissance fédérale en matière économique n'est pas autant menacée que certains semblent le croire. Mais le besoin d'un nouveau système, d'une coordination, et d'une plus forte détermination pour le faire fonctionner, se fait sentir."

Aux marchés agricoles

M. Philippe Pariseault vient d'être nommé membre de la Régie des marchés agricoles du Québec. Né à Québec le 11 mars 1915, M. Pariseault est gérant général de la Coopérative agricole de Granby et directeur technique du service de l'industrie laitière de la Coopérative Fédérée de Québec.

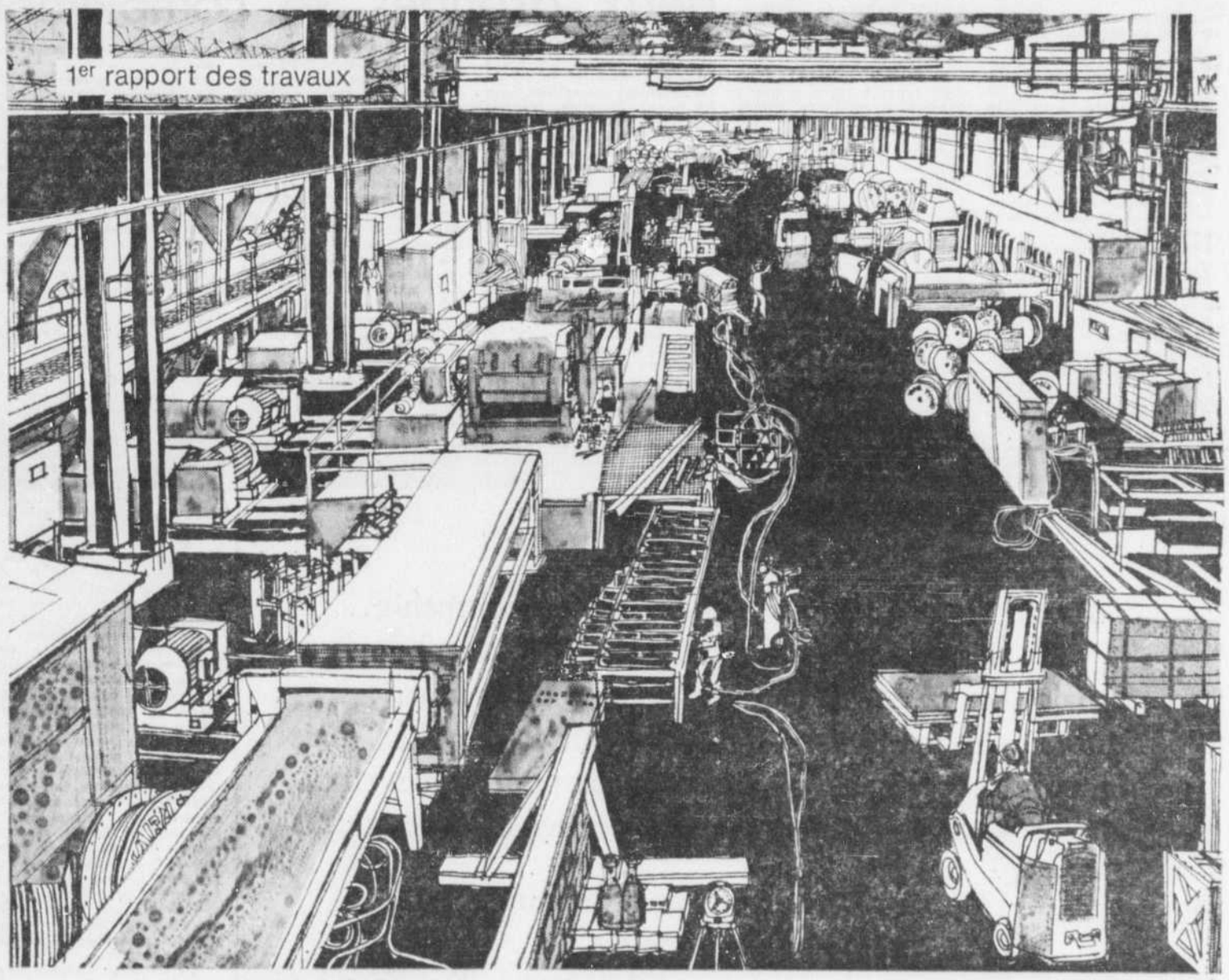

LA PREMIÈRE LAMINERIE QUÉBÉCOISE DE TÔLES ET FEUILLARDS EN ACIER AU CARBONE SERA BIENTÔT TERMINÉE

La nouvelle laminerie de la DOSCO abaissera le prix de revient des aciers plats pour les industries du Québec.

Une ère nouvelle s'ouvrira bientôt dans l'histoire économique du Québec quand, après des années d'études et de travaux préparatoires, les premières tôles d'acier sortiront de l'usine des Aciéries DOSCO Ltée dont on achève actuellement la construction à Contrecoeur, environ 40 milles en aval de Montréal.

Pour la première fois, en effet, les industriels de la province disposeront sur place d'une source d'aciers plats de haute qualité; ainsi, ils dépendront moins de fournisseurs éloignés et paieront moins cher leurs matières premières.

On prévoit que cette aciérie attirera de nouvelles industries au Québec, ce qui réduira encore le chômage, accroîtra la demande de biens et de services et profitera à l'économie de la province et du pays tout entier. La nouvelle usine aura un potentiel suffisant pour faire face à une augmentation de la demande.

Pour être en mesure de produire des tôles et feuillards laminés à chaud et à froid dans les nombreuses dimensions et finitions diverses qu'exige l'industrie moderne, nous sommes en train d'installer dans cette usine quelques-unes des machines les plus perfectionnées que puissent concevoir les ingénieurs métallurgistes.

Un nouveau procédé éliminant entièrement les scories remplacera la méthode classique de décapage aux acides et supprimera tout risque de pollution des eaux du fleuve par ces acides. Des mesures ont également été prises pour éviter la pollution de l'air.

Les aciers plats laminés à froid seront produits par un laminoir Sendzimir, construit spécialement pour la DOSCO et considéré par de nombreux experts comme le meilleur qui soit pour obtenir des tôles et feuillards dimensionnés et finis avec précision.

Tout le reste de l'outillage, et notamment les chaines de cisaillage à longueur, de planage et de découpage en bandes, a été conçu et réalisé en fonction de deux objectifs essentiels: souplesse de la production et contrôle de la qualité.

D'autre part, nous sommes en train de réunir une équipe de techniciens de la production et des ventes qui sera digne de nos installations matérielles. Tous ces spécialistes ont entrepris avec enthousiasme d'égaler ou de dépasser les normes auxquelles nos futurs clients sont habitués.

Une telle compétence et un tel outillage nous paraissent dignes d'attirer la clientèle des fabricants d'appareils ménagers, d'emballages métalliques, d'appareils de chauffage et d'éclairage, d'automobiles et de matériel de transport, de meubles, de machines agricoles et autres, de produits de construction, d'articles en tôle emboutie, de jouets, de réservoirs et de tubes, ainsi que celle des stockistes-transformateurs et des façonniers.

La production, qui débutera sous peu, augmentera progressivement au cours des mois qui viennent et l'éventail des produits DOSCO comprendra désormais des tôles et feuillards laminés à chaud et à froid, de profilés légers d'ossature, des barres laminées à chaud en acier au carbone, en alliages et en aciers spéciaux, des tuyaux, des aciers d'armature, du grillage soudé, du fil machine, diverses sortes de fils d'acier, une gamme complète de clous et de fixations, des rails et éclisses ainsi que des demi-produits.

Un nombre croissant d'utilisateurs font appel à la DOSCO pour *toutes* leurs fournitures d'acier. Nous sollicitons en particulier vos demandes de renseignements — et vos commandes — en ce qui concerne les aciers plats.

Pour obtenir de la qualité et du service, fiez-vous à la DOSCO.

DOSCO

Les Aciers en Plaque

LES ACIÉRIES DOSCO, LIMITÉE
MONTRÉAL CANADA

Les philosophes contribuent-ils à construire un Québec nouveau ?

Le philosophe a-t-il sa place dans la société québécoise de 1966 ? Quel rôle peut-il y jouer ? Dans quelle mesure peut-il participer activement à l'édification d'un Québec nouveau, adulte ? A quel point doit-il s'engager ?

C'est à ces questions, entre autres, que tenteront de répondre d'ici samedi soir les participants à la quatrième Semaine annuelle de philosophie qui a débuté iher à l'université de Montréal et qui a comme thème général : 'Philosophie et société". Environ 200 étudiants et professeurs des facultés de philosophie des universités de Montréal, Laval et Sherbrooke, ainsi que des délégués des collèges, participent à ces assises qui sont organisées par les étudiants en philosophie de l'U. de M.

Le directeur de ces assises M. Jean-Pierre Trempe, considère cette semaine "comme un effort tendu de dire OUI à la mission sociale, engagée de la philosophie". Les organisateurs de la semaine, pour leur part, indiquent que l'objectif de ces assises est de "poser les prémisses à une participation effective de la philosophie au devenir du Québec".

Constatant que les sciences sociales sont les sciences qui actuellement participent le plus à l'évolution de la société québécoise, en particulier la sociologie, ils sont d'avis que c'est "aux sciences sociales qu'il faut s'adresser si l'on veut communiquer à la philosophie les conditions nécessaires à son épanouissement".

Les principales activités de la semaine sont les suivantes:

1) Hier soir, dans le grand auditorium de l'U. de M., M. Marcel Rioux, professeur de sociologie à l'U. de M., prononçait une conférence publique, intitulée: "Le sociologue et la société".

2) A midi et trente aujourd'hui, dans le Grand salon du Centre social, MM. Paul Chamberland (rédacteur à Parti-Pris) et Jean-Paul Desbiens (le Frère Untel) participeront à un débat qui aura pour titre: "Engagement de l'intellectuel dans la société".

3) A 8 h. 30, ce soir, dans l'auditorium de l'U. de M., M. Jean Meynaud, professeur au département de science politique de la faculté de philosophie de l'U. de M., prononcera une conférence publique intitulée: "Primauté du politique dans la société?".

4) Demain soir (même heure, même endroit), MM. Bertrand Rioux, professeur à la faculté de philosophie de l'U. de M., et Claude Lagadec, professeur de philosophie à la faculté des arts, participeront à un débat dont le titre est: "Le rôle du philosophe dans la cité".

5) Vendredi soir (même heure, même endroit), M. Bernard Solasse, conseiller économique à la Confédération des syndicats nationaux, prononcera une conférence publique intitulée: "Valeurs et société industrielle". Le public est invité aux conférences de mercredi, jeudi et vendredi soir.

6) Samedi soir, au cours d'un banquet qui aura lieu à 6 heures au restaurant Hélène de Champlain, banquet qui clôturera la semaine, M. Jean Ladrière, professeur de philosophie à l'université de Louvain, prononcera une conférence intitulée: "Philosophie et sciences sociales".

Au cours de l'après-midi, les participants travailleront en comités et des étudiants prononceront des exposés sur le thème à l'étude. Les trois thèmes qui seront alors abordés sont : Réflexion philosophique sur le statut de la femme" (aujourd'hui), "Réflexion philosophique sur le statut du Québec" (jeudi) et "Réflexion philosophique sur l'engagement du philosophe dans la société" (vendredi).

Les revenus de la R.A.Q.

QUEBEC — Le rapport de la Régie des alcools pour l'année 1964-65 démontre que les permis de vente d'alcools accordés pendant cette période n'ont augmenté que de 168 comparativement à l'année 1963-64.

Le rapport, déposé en Chambre par le ministre de la Justice, Me Claude Wagner note qu'il y a actuellement un grand total de 9,324 permis de vente de boissons alcooliques à travers la province.

Le rapport laisse également savoir que les Québécois ont bu, l'an dernier, un total de 85,276,026.36 gallons de bière, dont 12,759,848.80 gallons proviennent de l'Ontario et de la Nouvelle-Ecosse.

Le revenu de la taxe de $0.16 par gallon, payée à la Régie des alcools, sur les ventes faites dans la province a rapporté une somme de $13,644,-164.26.

L'EXP en devenir

PAR YVES MARGRAFF

Les députés de l'opposition voient dans l'Expo un moyen de renforcer l'unité

Deux députés sont venus. On devrait plutôt dire "un", car M. Théogène Ricard, qui accompagnait M. Robert Coates, dans sa tournée d'hier à l'Expo a tenu un rôle fort modeste au cours de la conférence de presse que les deux hommes politiques ont bien voulu tenir, à la demande des dirigeants de l'Expo.

Les deux députés, qui appartiennent au parti progressiste-conservateur (celui qui a décidé de l'Expo), avaient répondu à une invitation que l'Expo a du reste lancée à tous les députés et chefs de partis. M. Coates, qui représente Cumberland aux Communes, avait pris la vedette, à la suite de la présentation du rapport du vérificateur général du Canada, voici peu à Ottawa. Il était intervenu pour réclamer la formation d'un comité parlementaire chargé de surveiller de près les agissements de ceux qui ont charge de mettre l'Expo sur pieds.

Le député Coates et, dans une moindre mesure le député Ricard (Saint-Hyacinthe) ont visiblement assoupli leur position. M. Ricard, en quelque sorte, n'a pas eu à changer tellement d'avis car, comme il l'a rappelé hier aux journalistes, il avait moins pris part aux débats sur le sujet. Mais M. Coates, de toute évidence, a tiré de sa journée d'hier des enseignements nombreux qui lui feront désormais poser, devant le comité auquel il tient et auquel il veut appartenir, des questions plus constructives. Il ne l'a pas caché aux journalistes en admettant que la visite qu'il a faite serait fort utile pour tous les représentants élus du peuple.

"Souhaitez-vous que le chef de votre parti, M. Diefenbaker, puisse, lui aussi, voir l'Expo de plus près ?

— Bien sûr, comme M. Diefenbaker le souhaite lui-même mais vous savez combien un chef de parti et particulièrement M. Diefenbaker est occupé."

Les journalistes ont alors demandé au représentant de la compagnie, le directeur général André Kniewasser, si une invitation avait été adressée au chef du parti conservateur.

"A plusieurs occasions, mais le chef tory nous a toujours répondu que la date éventuelle de sa visite était difficile à trouver."

Mais le rôle de l'opposition, c'est . . .

M. Coates, et aussi M. Ricard, a beaucoup insisté sur le rôle que l'Expo peut jouer, à ses yeux, pour renforcer l'unité canadienne. C'est en fonction de cet apport à la grandeur d'un pays plus uni qu'il veut être le critique éclairé, pas le "criticailleur" qu'on a pu penser.

Le déficit (actuellement prévu de $61,000,000) ne lui semble pas exagéré compte tenu de l'envergure de l'entreprise. M. Coates estime simplement qu'à titre de député de l'opposition, il lui appartient de veiller à ce que ce déficit ne dépasse pas les limites admissibles.

Le député de Cumberland reconnaît volontiers que ces limites sont à peu près impossibles à fixer puisqu'il s'agit d'une expérience nouvelle, unique en son genre. "Mais que penseraient de moi mes électeurs si, comme membre de l'opposition, je ne remplissais pas mon rôle de critique.

Est-ce à dire que l'esprit qui doit animer un député à l'endroit de cette entreprise varie selon le côté de la Chambre où il est assis, lui a demandé malicieusement un journaliste ?

Imprudent, M. Coates a lâché un "oui" qu'il devait rattraper immédiatement dans un rire un peu pincé.

Le député de Cumberland avait prévenu les journalistes qu'il ne désirait pas entrer dans un débat politique, qu'il avait accepté de rencontrer la presse à seule fin de jouer "franc jeu" et de donner ses impressions à l'issue d'une journée d'étude approfondie.

Quand un confrère lui a demandé s'il refuserait que les travaux du comité parlementaire dégénèrent en débat politique, il a évité de répondre. Quand on lui a posé la question de savoir s'il lui semblait opportun que ce comité travaille au grand jour, au risque d'inquiéter les commissaires généraux étrangers qui se réuniront bientôt au Canada, M. Coates a eu un prudent : "It depends..."

On n'a jamais pu très bien savoir de quoi "it depends"ait, mais M. Coates, apparemment, ne tient pas à travailler à huis clos, il veut qu'on entende ses interventions.

Et M. Ricard? A part une déclaration liminaire où il a dit endosser les paroles de son collègue de langue anglaise, il a éludé les questions avec une habileté de patineur. A tel point qu'au bout de cinq minutes, M. Coates était pratiquement seul face aux journalistes. Pas tout à fait cependant, car le directeur général de la compagnie ne l'a pas quitté. C'est lui qui se chargeait de traduire, fort judicieusement du reste, les questions des journalistes francophones, au député néo-écossais.

Pendant ce temps, dans le fond de la salle, deux ou trois importants membres du service des relations extérieures de l'Expo assistaient à la rencontre. Il faut dire qu'ils auraient été bien incapables de faire office d'interprètes.

SELON LE PROFESSEUR PUGSLEY, DE McGILL

Au Québec, les besoins des deux groupes se complètent

Insister pour que le français soit "la" langue des grandes affaires à Montréal ne constitue nullement une solution pour les jeunes Canadiens français qui veulent se tailler une carrière dans les grandes entreprises nationales, selon le professeur W.H. Pugsley, de l'université McGill, qui s'adressait hier midi aux membres du cercle Kiwanis St. George.

Préconisant l'intégration des milieux d'affaires anglais et français au Québec, le conférencier estime que les besoins des deux groupes se complètent: le capital et le "know-how" canadien-anglais cherchent des investissements lucratifs, le Canada français veut obtenir un plus grand nombre d'emplois, et personne ne peut faire d'argent de façon durable dans l'industrie à moins de créer beaucoup d'emplois.

Pourquoi n'y a-t-il pas un plus grand nombre d'entreprises canadiennes-françaises qui acquièrent un statut national? se demande le professeur d'administration des affaires.

"Un marché plus vaste permettrait de réduire les coûts de production et les dépenses, ce qui faciliterait à son tour une plus grande "pénétration" des marchés locaux. Et qui peut financer cette expansion? Qui peut fournir le "know-how"? Pourquoi pas les Québécois de langue anglaise? S'il ne s'agit pas là d'une façon logique pour eux de mieux s'intégrer au courant vital de la province, je ne sais pas ce que signifie l'intégration... Rien ne pourrait faire plus pour le respect mutuel des deux groupes que le travail commun dans le monde des affaires, et le respect est ce dont les deux groupes ont le plus pressant besoin."

Si les deux groupes veulent bien mettre un terme à leurs préjugés, l'un et l'autre pourront honnêtement apprendre à connaître la véritable personnalité de l'autre. Il en résulterait une plus grande intégration du Canada français dans le monde industriel du pays tout entier et une grande floraison de tentatives économiques dans la province. Les deux éléments sont essentiels si nous voulons que le Québec devienne un partenaire économique égal au reste du pays.

Le professeur a souligné qu'il était dans l'intérêt même des Anglo-québécois de devenir 'raisonnablement bilingues'.

Le problème, a-t-il dit, est que le jeune Canadien français qui a réussi, en dépit des obstacles, à obtenir une grande connaissance du milieu anglais des affaires, et qui connaît déjà le milieu français, sera fort difficile à battre sur le terrain des promotions, si son rival de langue anglaise n'est familier qu'avec son propre milieu.

Par contre, exiger des grandes entreprises et de tous leurs dirigeants établis au Québec qu'ils pratiquent un bilinguisme intégral pourrait entraîner la fuite des sièges sociaux des dites sociétés.

"La fuite des sièges sociaux établis au Québec constituerait un désastre majeur, une tragédie pour la minorité locale de langue anglaise de même que pour le nombre croissant de jeunes Canadiens français qui tentent d'obtenir les meilleurs emplois qu'offre la grande industrie. Les entreprises d'envergure nationale seraient alors dirigées principalement de Toronto, avec un secteur essentiellement français pour le Québec et un autre pour le reste du Canada. Le secteur du "reste du Canada" serait le plus important et les dirigeants des entreprises seraient probablement choisis dans ce secteur.

"Le Canadien français, travaillant au Québec pour le secteur du Québec, serait en quelque sorte emmuré, privé d'une expérience plus large et de la possibilité d'atteindre le sommet de l'entreprise."

Le seul critère acceptable, souligne M. Pugsley, est celui de la compétence. "Les Canadiens français sont pleinement justifiés de vouloir faire des affaires dans leur langue au Québec, de la même façon que les Canadiens anglais à l'ouest de la rivière Outaouais souhaitent faire des affaires en anglais. Je pense également qu'un Canadien anglais qui parle français devrait être aussi acceptable pour le marché québécois qu'un Canadien français qui parle anglais devrait l'être partout au pays... S'il est inadmissible pour un Canadien français de voir un Anglo-canadien obtenir une promotion tout simplement parce qu'il est de langue anglaise, il l'est tout autant pour un Canadien anglais de constater qu'un Canadien français soit promu tout simplement parce qu'il parle français".

Elle, tantôt délurée, tantôt d'une naïveté désarmante...
Elle, si méticuleuse et appliquée à son travail,
mais qui sait rire et s'amuser comme un enfant...
Elle, qui fait elle-même ses vêtements pour économiser, mais
qui dépense des sommes folles en cadeaux pour ses neveux...
Elle, tantôt sensible et artiste, tantôt sportive et casse-cou...

Ce sera demain son anniversaire.
Une fille comme *elle,*
vraiment, vous ne pouvez faire moins que de l'amener à
la **Salle Bonaventure** du Reine Elizabeth.

Cette semaine : Carmel Quinn et Roger Ray. A compter du 7 fév. : Joan Fairfax

"Aujourd'hui, l'école"

ALMA — Les éditions du Phare viennent de lancer le premier livre de la collection "Repenser". Il s'intitule: 'Aujourd'hui, l'école" et est l'oeuvre du Frère Laurent Potvin, f.m.s., directeur des études à l'externat classique d'Alma. L'auteur jette un regard critique sur le renouveau scolaire actuel au Québec et soulève et analyse des problèmes comme: coéducation, délinquance juvénile, représentation des parents dans le domaine de l'éducation, enseignement de la religion et de la morale, formation universitaire des maîtres, démocratisation progressive de l'enseignement, etc., le tout dans une vision chrétienne de la personne et à la lumière de la déclaration conciliaire sur l'éducation.

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément aux clauses de l'article 1571-d du code civil de la province de Québec, qu'une cession-transport et transfert de toutes créances de livre et autres créances recevables, présentes et futures, de Neo-Tech Art Inc. dont la principale place d'affaires est dans le district de Montréal, Province de Québec, à Pontiac Finance Corporation, à titre de garantie, faits et exécutés le 13ème jour du mois de janvier 1966, ont été enregistrés au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal, le 19e jour du mois de janvier 1966, sous le numéro 1884790.

Daté le 20e jour de janvier 1966

BRISKIN YANOFSKY & KAHN
Procureurs pour Pontiac Finance Corporation

AVIS

INDUSTRIAL LIFE HOLDING LTD.

Avis est donné que la compagnie Industrial Life Holding Ltd., incorporée en vertu de la Loi des compagnies de Québec, ayant son siège social à Montréal, demandera au secrétaire de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies de Québec.

Donné à Montréal, ce troisième jour de février 1966.

Le secrétaire,
GASTON MELOCHE

ABANDON DE CHARTE

WEST-END INSURANCE AGENCIES INC.

AVIS est par les présentes donné que WEST-END INSURANCE AGENCIES INC., compagnie incorporée en vertu de la loi des compagnies de Québec, ayant son siège social dans la Ville de Montréal, P.Q., demandera au secrétaire de la Province de Québec, la permission d'abandonner sa charte en vertu des dispositions de la Loi des compagnies de Québec.

DONNÉ à Montréal, ce septième jour de février 1966.

Les procureurs de la compagnie
GEOFFRION & PRUD'HOMME

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

VILLE MONT-ROYAL

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le rôle de perception pour les taxes municipales (générale, spéciale) et les taxes scolaires pour 1966, dues et payables le 1er mars 1966, est maintenant complété et déposé à mon bureau et ces taxes doivent être payées dans les jours qui suivent la date de cet avis.

Donné à Mont-Royal, ce 9e jour de février 1966.

G. ATKINSON
Secrétaire-trésorier

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No 703-764

FERNAND CADIEUX, presseur résidant et domicilié dans les Cité et District de Montréal,

Demandeur

vs

DAME MARIE CLAIRE YEON, épouse en communauté de biens de Fernand Cadieux des Cité et District de Montréal,

défenderesse

La défenderesse, DAME MARIE CLAIRE YEON est priée de comparaître d'ici un mois.

Montréal, le 7 février, 1966.

(signé) W. BRODEUR
Député-protonotaire

MORTIMER J. CONSTANTINE,
1255 rue Université
Montréal, P.Q.

COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE LE ROYER
129, Grande Allée
Montréal-Est

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné, par le soussigné, secrétaire-trésorier de la Commission scolaire régionale Le Royer, qu'à une session régulière ajournée, tenue le mardi dix-neuvième jour d'octobre mil neuf cent soixante-cinq (1965) MM. les commissaires d'écoles de la Commission scolaire régionale Le Royer ont adopté la résolution suivante concernant le choix et l'emplacement d'un terrain pour des maisons d'écoles.

2-384-1 Choix de terrains: sud de St-Léonard

CONSIDERANT les recommandations du Ministère de l'Education à l'effet de choisir pour emplacement de maisons d'écoles polyvalentes des sites présentant la plus grande superficie possible ;

CONSIDERANT que fut décrété, sous la résolution no 2-178, l'achat d'une partie du lot 429 des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse du Sault-au-Récollet pour une superficie de 1,090,-080 p.c.;

CONSIDERANT la possibilité d'ajouter audit terrain une portion supplémentaire du lot 429 ainsi que partie du lot 430;

CONSIDERANT que l'addition de ces deux parties de lots éviterait l'emplacement éventuel d'industries ou de manufactures à proximité d'un complexe d'édifice scolaire;

Il est proposé par le commissaire Paul Drouin,

1. QUE cette Commission scolaire régionale décrète l'achat des terrains connus comme étant partie du lot 429 des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse du Sault-au-Récollet, ayant front sur le côté sud du boulevard Métropolitain, sur une profondeur de 300 pieds, ainsi qu'une partie du lot 430 des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse du Sault-au-Récollet portant les numéros de subdivision 15, 596 à 605 incl. et 620 à 641 incl.;

2. Que cette Commission scolaire régionale acquière, à même ces dits terrains, une superficie de 239,656 p.c.;

3. QU'instructions soient données au secrétaire-trésorier de voir à faire le nécessaire à ces fins et de voir à faire les publications requises par la loi.

"ADOPTE A L'UNANIMITE"

Certifié conforme au livre des procès-verbaux,
Montréal-Est,
ce 1er jour du mois de février, mil neuf-cent soixante-six (1966)

JEAN TONDREAU,
secrétaire-administrateur

AVIS est par les présentes donné que le 28ième jour de janvier 1966, sous le no 1886536, il a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal un contrat de vente, cession et transport par Mon Plombier Enrg. et/ou Charles Laflamme, à LA BANQUE DE NOVA SCOTIA, une banque canadienne à charte, de l'universalité des créances et comptes de livres, actuels ou futurs de la dite Mon Plombier Enrg. et/ou Charles Laflamme.

Cet avis est donné conformément aux dispositions de l'Article 1571(d) du Code Civil de la Province de Québec.

Ce 28e jour de janvier 1966.

LA BANQUE DE NOVA SCOTIA

Avis est par les présentes donné que le 4ième jour de février, sous le No 1887951, il a été enregistré, au Bureau d'enregistrement pour la division d'enregistrement de Montréal un contrat de vente, cession et transport par Sealite Glass (Quebec) Limited, à la Banque de Nova Scotia, une banque canadienne à charte, de l'universalité des créances et comptes de livres, actuels ou futurs de la dite Sealite Glass (Quebec) Limited.

Cet avis est donné conformément aux dispositions de l'Article 1571 (d) du Code Civil de la Province de Québec.

Ce 4ième jour de février, 1966.

LA BANQUE DE NOVA SCOTIA

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No. 703-601

DAME ITA WAJSFUS, de Ville d'Hampstead, épouse de MORDECAI DON TAUBENBLAT, fabricant de chemises de Ville d'Hampstead, District de Montréal,

Demanderesse

vs

Le dit MORDECAI DON TAUBENBLAT de même place,

Défendeur

AVIS D'ACTION EN SEPARATION DE BIENS

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause le 27e jour de janvier, 1966.

Montréal, le 31 janvier, 1966.

Joseph H. Freedman
Avocat de la demanderesse

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No 702081

LEO FONTAINE, menuisier, de Pointe-aux-Trembles, District de Montréal,

Demandeur

vs

LUC LAVOIE, constructeur, des cité et district de Montréal,

Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR :

Il est ordonné au défendeur Luc Lavoie de comparaître d'ici un mois.

Montréal, 3ème jour de février 1966

Raymond PILON,
Député-Protonotaire

JACQUES LAMOUREUX,
Avocat,
1231 Notre-Dame,
Lachine.
PROCUREUR DU DEMANDEUR

CITE D'OUTREMONT

SOUMISSION

BALAYEUSE MÉCANIQUE

On recevra jusqu'à midi (12) heures (H.N.E.) le 18 février 1966, des soumissions cachetées dans des enveloppes portant la mention : "Balayeuse Mécanique" et adressées au soussigné.

On ne prendra en considération que les soumissions écrites sur les formules fournies par l'Ingénieur-Administrateur de la Cité. Ces formules de soumission et les spécifications peuvent être obtenues à l'Hôtel de Ville d'Outremont, 543 chemin de la Côte-Ste-Catherine.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque visé tiré sur une banque canadienne et payable à la Cité d'Outremont pour un montant égal à 10% du prix total de la soumission.

La Cité d'Outremont ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions et sans aucune obligation de la part de la Cité.

Armand Gagnon
Ingénieur-Administrateur

PETITES ANNONCES DU "DEVOIR"
844-3361

ANTIQUITES CANADIENNES

VERITABLE AUBAINE pour quelqu'un cherchant meubles canadiens authentiques. Collection privée : armoires, encoignure, banc-lit, commode, tables, chaises, pupitres, moules à sucre, banc - des - seau horloge grand-père, etc. **671-2276** 11-2-66

AUTO A LOUER

AUTOS NEUVES, location à l'année, assurances et service inclus, auto de courtoisie assurée. Prix imbattable, groupe ou individuel. Pour informations J.M. Beaudry **526-4471**. 11-2-66

AUTO A VENDRE

Dodge 57, automatique, radio, 8 cylindres, deux portes, Particulier. — **389-7338**. 10-2-66

PLYMOUTH 1963, V8, AUTOMATIQUE, noire, 4 portes, 33,000 milles. Garantie à 50,000 transférable. Particulier. $1,100.

Tél.: RA. 2-3272
JNO

BUREAUX A LOUER

4 bureaux chauffés, divers prix et grandeurs. Petit centre affaires, Laurier et St-Hubert. Libres et remis à neuf après incendie. Paul Vermette **273-3762** et **626-3605** 14-2-66

FEMME DEMANDEE

RECEPTIONNISTE demandée, dame bilingue avec références, temps partiel, dans maison de chambres, un peu de comptabilité, (le matin) **842-9451**. 12-2-66

STENO-DACTYLO, jeune fille ayant fait cours scientifique ou équivalent pour bureau d'avocat. 583 est, boul. Henri-Bourassa, suite 3. 11-2-66

LOGEMENT ET APPARTEMENT A LOUER

LOUIS-HEBERT 4 pièces fermées, 220, 2e étage. Couple seulement. **727-1650**. 15-2-66

LOGEMENT DEMANDE

CENTRE DE LA VILLE
6 - 8 pièces chauffées, eau chaude, foyer, 2 salles de bain, de préférence. 1er mai. Prix raisonnable.
Composez : **254-0537**
JNO

Bas, 5 pièces, chauffage au gaz. Références 12 ans. Appeler après 6 heures. M. Brousseau **523-3904**. 10-2-66

PROFESSEUR DE L'UNIVERSITE DE MONTREAL demande 6 à 8 pièces, bas, 1er mai, près Université de Mtl. Appelez: **733-6032**. 10-2-66

PRETS HYPOTHECAIRES

Actions — 6% — sur propriété — RA. **9-4332** JNO

PROPRIETE A VENDRE

ROSEMONT, terrasse Maisonneuve, avenue Des Sapins, luxueux cottage, 10 pièces, piscine, terrain paysager. $47,000. Comptant $12,000 et plus. Immeubles Georges Bergeron **254-5626**. 21-2-66

TAILLEUR

Faites transformer votre habit à devant croisé en un joli complet à devant simple, dans le dernier style,
DROLET TAILLEUR
— SPECIALITE —
Habits et costumes réajustés
351 est, rue GUIZOT DU. **8-2532** JNO

TRANSPORT CAMIONNAGE

ROUSSILLE Transport. Déménagement ville, campagne et longue distance. Spécialité: pianos, poêles, réfrigérateurs. RA. **8-2421**. JNO

Ligue Nationale

Pour qui l'exclusivité?

	J	G	P	N	PP	PC	Pts
Canadien	45	25	14	6	154	116	56
Détroit	46	24	14	8	156	118	56
Chicago	47	25	16	6	170	132	56
Toronto	44	21	18	5	134	125	47
New York	46	11	27	8	133	183	30
Boston	46	12	29	5	109	185	29

SANS TAMBOUR NI TROMPETTE

par ROGER LABONTE

On connaitra vraisemblablement ce soir, le choix des gouverneurs de la Ligue nationale de hockey, quant aux six villes qui composeront la nouvelle division du circuit Campbell, en 1967. De toutes les candidatures présentées jusqu'ici devant le bureau des gouverneurs, à leur réunion de trois jours à New York, il semble bien, selon les échos qui nous parviennent, que ce sont celles présentées par Vancouver, Los Angeles, San Francisco, Buffalo, Baltimore et Pittsburgh, qui ont le plus de chances d'être choisies.

Comme l'expansion de la Ligue nationale est projetée dans le but évident de drainer dans ses goussets les millions de dollars qu'apportera la télédiffusion des joutes aux Etats-Unis, "coast to coast" avec couleur, s'il vous plait, on concevrait mal que les gouverneurs du circuit puissent maintenant ignorer ces villes de Buffalo, Pittsburgh et Baltimore dans la création de leur seconde division. Ces villes représentent, à elles seules, une partie importante du marché que l'on veut précisément toucher avec la télévision.

Des six villes mentionnées, trois possèdent déjà une équipe évoluant dans la Ligue américaine. Toutes trois jouissent d'un excellent encouragement de la part de leurs nombreux supporteurs et sont reconnues comme des villes de hockey.

La bataille des dollars ?

Désireuse sans doute de ne pas être en reste avec la Ligue nationale, advenant l'entrée des villes sous sa juridiction dans le cercle Campbell, la direction de la Ligue américaine a, dès hier, pris le taureau par les cornes. Elle a mis au point un plan d'indemnité qui lui permettra de protéger son territoire d'une certaine façon. Le temps venu, ce plan l'autorisera à toucher certains dédommagements du grand circuit, fruits des gains récoltés de la télévision.

Pour autant que la Ligue américaine sache tirer son épingle du jeu en regard de l'expansion du grand circuit, elle peut certes tirer parti de la situation et forcer la main des gouverneurs de la Nationale, quant à l'importance des dédommagements qu'elle touchera. Elle n'est pas sans savoir déjà que l'entrée des villes de Buffalo, Pittsburgh et Baltimore, sous la "grande tente", signifiera à brève échéance la disparition du hockey qu'elle se faisait fort de présenter dans ces villes, jusqu'ici. C'est un argument de taille auquel les gouverneurs de la Ligue nationale devront répondre par beaucoup de dollars, si jamais ils franchissent les limites de la Ligue américaine.

La ligue Nationale a terminé ses études

NEW YORK — La ligue Nationale a complété hier son étude des candidatures qui lui furent présentées, en regard des nouvelles franchises qu'elle doit bientôt accorder. Hier, 13 nouveaux groupes, représentant huit villes différentes, ont été entendues par les gouverneurs du circuit.

David Molson, président des Canadiens et membre du bureau des gouverneurs, a déclaré après la séance qu'il serait désappointé si la ligue ne pouvait, aujourd'hui, annoncer son choix dans au moins deux des propositions qui lui furent soumises.

Par ailleurs, la plupart des observateurs qui ont suivi les délibérations de trois jours des gouverneurs, s'attendent à ce que Los Angeles et San Francisco-Oakland soietnt à coup sur confirmées de franchises aujaurd'hui.

Le président du circuit, Clarence Campbell, a déclaré pour sa part que les propriétaires des clubs actuels ne sont pas tous d'accord sur la nécessité d'annoncer dès aujourd'hui leur choix des six nouvelles villes.

Campbell ajoutait : "Notre formule en regard de l'expansion était d'accepter six nouvelles équipes dans nos cadres. Mais nous pourrions tout aussi bien n'accepter que deux candidatures pour le moment si nous ne sommes pas tous unanimes à reconnaitre qu'il nous faut immédiatement six équipes pour lancer la seconde division projetée."

La nouvelle division doit être opérée dès l'automne de 1967, selon les plans déjà établis par la ligue Nationale de hockey.

À CLAVIÈRE

Victoire de l'URSS

CLAVIERE. — Les skieurs soviétiques ont dominé les épreuves de discipline nordique qui se sont déroulées à Clavière (Italie) dans le cadre des Jeux universitaires d'hiver.

Igor Vorontchikoine a remporté la course de fond des 15 kms en 58'50"4/10 devant ses compatriotes Dimitri Yarlkov 59'32"4/10 et Wladimir Poustogatchev 1h.01'07", le Japonais Hiroski Ogawa prenant la 4ème place en 1h.01'21"8/10.

Le classement officiel du combiné nordique (course de fond et saut) est le suivant : 1) Youri Simonov (URSS) 484 pts 20 ; 2) Viatsvheslow Driaguine (URSS) 464 pts 64 ; 3) Takashi Fujisawa (Japon) 441 points 97 etc...

L'épreuve féminine de huit kms a été gagnée par la Bulgare Krastava Stoeva en 40'01" 1/10 devant la Polonaise Veronika Pundy 40'23"9/10 et la Soviétique Ludmilla Alimova 40'33"8/10.

Enfin, à Sestrières, le classement officieux du slalom spécial féminin devenait officiel, il se termine donc par la victoire de la Française Annie Famose en 86"64/100 devant la Suissesse Thérèse Obrecht 86"85/100 et l'Autrichienne Christl Dietfurth 87"63/100.

Une seule conférence au football canadien?

WINNIPEG — La ligue canadienne de football tiendra une réunion spéciale ici jeudi afin de prendre connaissance d'un comité qui a étudié la possibilité d'unir les deux conférences du circuit.

Le comité avait été institué en octobre, 1964, afin d'étudier tous les aspects du fonctionnement du football professionnel canadien et de recommander les méthodes à prendre pour que la LCF devienne une ligue de football autonome.

Une firme d'experts en gérance de Montréal a compilé des statistiques ainsi que d'autres renseignements pour le comité dirigé par George Lawson, ancien président des Blue Bombers de Winnipeg, de la Conférence de l'Ouest, et par Barry O'Brien, ancien président des Roughriders d'Ottawa, de la Conférence de l'Est.

On ne s'attend pas à ce que la LCF prenne une décision relative au rapport avant l'assemblée annuelle qui doit se tenir à Calgary, le 24 février, mais les grandes lignes du rapport seront rendues publiques.

Les gérants des neuf équipes de la LCF doivent se réunir pour discuter d'affaires routinières comme le programme de 1967 et les parties hors séries. Le comité des règlements de la LCF doit se réunir vendredi.

DANS CETTE TRIPLE ÉGALITÉ AU SOMMET...

C'est Worsley et non Crozier qui détient la meilleure moyenne!

Grâce à une série de cinq joutes sans revers, les Canadiens de Montréal sont sur un pied d'égalité avec les Red Wings de Détroit et les Black Hawks de Chicago au premier rang de la ligue Nationale de hockey.

Les trois équipes affichent le même total de 56 points, mais les Montréalais ont une joute de plus à disputer que les Wings et deux de plus que les Hawks.

Les trois meneurs possèdent une avance de neuf points sur Toronto, qui devancent de beaucoup les Rangers de New York, lesquels n'ont qu'un point de priorité sur les Bruins de Boston.

Chez les compteurs, Bobby Hull, du Chicago, domine toujours ave c73 points, dont 44 buts, soit une moyenne de 1.7 point par partie, ce qui lui donne des chances d'améliorer le record de 96 points en une saison établi par Dickie Moore, des Canadiens, en 1958-59.

Cependant, Stan Mikita, des Hawks, a devancé Norm Ullman, du Détroit, en deuxième place, avec 57 points. Gordie Howe, du Détroit, et Robert Rousseau, des Canadiens, suivent avec 50 points chacun, précédant Alex Delvecchio, des Wings.

Faible avance

Dans la course a utrophée Vézina, Roger Crozier et Hank Bassen, du Deetroit, possèdent une faible avance sur Lorne Worsley et Charlie Hodge, des Canadiens, avec une moyenne de 2:57 points alloués par partie contre 2:58.

Enfin, Ted Green ,des Bruins de Boston, est toujours le vilain du circuit avec 113 minutes au frigidaire, tandis que les Rangers de New York demeurent l'équipe la plus punie avec un total de 624 minutes au pénitencier.

LES GARDIENS DE BUTS

	PJ	Bc	Bl	Moy.
DETROIT :				
Crozier	43½	112	7	2.37
Bassen	2½	6	0	2.58
TOTAUX	46	118	7	2.57
MONTREAL :				
Worsley	39	74	1	2.55
Hodge	16	42	1	2.63
TOTAUX	45	116	2	2.58
CHICAGO :				
Hall	40½	112	4	2.78
Dryden	6½	19	0	2.85
TOTAUX	47	131	4	2.79
TORONTO :				
Bower	34	97	2	2.38
Sawchuk	20	69	0	3.45
TOTAUX	44	126	2	2.86
NEW YORK :				
Simmons	8½	37	0	4.44
Manlago	5½	23	0	4.21
Giacomin	32½	121	0	3.74
TOTAUX	46	181	0	3.93
BOSTON :				
Parent	25½	96	1	3.74
Johnston	14	51	0	3.64
Cheevers	5½	34	0	6.00
Ring	½	4	0	6.00
TOTAUX	46	185	1	4.02

PUNITIONS EN MINUTES PAR CLUB

TORONTO, Maple Leafs	481
BOSTON, Bruins	497
DETROIT, Red Wings	528
CHICAGO, Black Hawks	566
MONTREAL, Canadiens	596
NEW YORK, Rangers	634

Andrée Martin, ignorée au classement

Robert Bédard et Shirley Harit enlèvent encore les premières places provinciales

Robert Bédard de Lennoxville, et Shirley Harit de Montréal, ont été choisis en première place de leur section respective du classement provincial pour la saison 1965 préparé par le comité de classement de l'Association de lawn-tennis de la province de Québec, ayant à sa tête M. Fred Carpenter. François Godbout, le jeune avocat de Laval, et Mike Carpenter du Club Mont-Royal, sont classés ex-equo en deuxième position, s'étant battus mutuellement durant la saison. Val Hamit conserve sa quatrième place et Henri Rochon, "l'enfant terrible du tennis" classe septième en 1964 remonte en cinquième position. Yvon Leblanc qui avait été absent de la competition l'année précédente a fait un magnifique retour pour mériter la sixième place. Raymond Royer de Sherbrooke, le protégé de Robert Bédard grimpe de la dixième position à la septième. Rolland Godin fait une descente de la sixième à la neuvième place, tandis que Tom Bell change son numéro dix pour celui de huit, et Dimitar Zeskoski descend d'un cran de la neuvième à la dixième place.

Keith Carpenter, classé deuxième en 1964 n'apparait pas au classement étant donné qu'il s'était absenté pour l'Europe et le sud des Etats-Unis.

Chez les dames, Shirley Harit classée deuxième l'an dernier se hisse en première position. Elesnor Constable la première joueuse en 1964 ne participe pas à la compétition et Andrée Martin qui remportait le championnat de la province n'est pas classée à cause de participation insuffisante, étant absente aux Etats-Unis et en Colombie Britannique. Anne Bédard de Lennoxville fait son retour habituel et mérite la deuxième place, suivie de Nicole Boucher de Ste-Rose.

Marcel Tremblay de Montréal qui en était à sa première saison chez les seniors catégorie des vétérans de 45 ans et plus a délogé le champion des quatre dernière années et a été invincible sur toute la ligne.

Voici les classements, sujets à approbation par l'assemblée générale habituellement tenue en mars :

MESSIEURS
1 Robert Bédard, Lennoxville
2 François Godbout, Laval
3 Mike Carpenter, Montréal
4 Val Harit, Montréal
5 Henri Rochon, Duvernay
6 Yvon Leblanc, St-Lambert
7 Raymond Royer, Sherbrooke
8 Tom Bell, Mont-Royal
9 Rolland Godin, Montréal
10 Dimiter Zeskoski, Montréal

DAMES
1 Shirley Harit, Montréal
2 Anne Bédard, Lennoxville
3 Nicole Boucher, Ste-Rose
4 Iris Dickson, Montréal
5 Pierrette Boulrau, Montréal
6 Sheila McCubbin, Montréal
7 Evelyn Carpenter, Montréal
8 Francine Tourville, Montréal
9 Ann Allenby, Montréa l
10 Marlene Sullivan, Mont-Royal
Mention honorable
Madeleine Thivierge
Monique Lefebvre
Participation insuffisante
Andrée Martin
Denise Hunnius

SENIORS
(45 ans et plus)
1 Marcel Tremblay, Montréal
2 Jan Nordstrom, Montréal
3 Claude Fung-A-Ling, Montreal
4 George Barta, Montréal
5 Lawrence Sabbath, Montréal
6 Jean Chartrand, Montréal
7 Tom Harvey, Montréal
8 Maurice Benoit, Montréal
9 Morris Chad, Montréal
10 Stan Roberts, Montréal
Willet Tibbits, Valois

les compteurs de la L.H.N.

	B.	A.	Pts
Bobby Hull, Chic.	44	29	73
Mikita, Chicago	24	33	57
Ullman, Détroit	24	31	55
Howe, Détroit	20	30	50
Rousseau, Can.	19	31	50
Delvecchio, Dét.	21	28	49
Béliveau, Can.	17	30	47
Richard, Can.	17	29	46
Nevin, N.Y.	20	22	42
Pulford, Toronto	20	20	40
Provost, Canadien	12	26	38
Smith, Détroit	15	21	36
Mahovlich, Tor.	20	16	36
Esposito, Chicago	18	18	36
Marshall, N.Y.	16	20	36
Bathgate, Détroit	11	25	36
Ratelle, N.Y.	16	19	35
Oliver, Boston	14	21	35
Keon, Toronto	16	18	34
Bucyk, Boston	14	20	34
Mohns, Chicago	14	20	34
Hay, Chicago	11	22	33
Maki, Chicago	9	23	32
Henderson, Dét.	17	15	32
Armstrong, Tor.	7	24	31
Shack, Toronto	19	9	28
G. Tremblay, Can.	17	11	28
Williams, Boston	13	15	28
Nesterenko, Chic.	12	15	27
Laperrière, Can.	6	21	27
Wharram, Chicago	16	10	26
Goyette, N.Y.	7	19	26
Gilbert, N.Y.	10	15	25
Howell, N.Y.	3	22	25
Backstrom, Can.	15	9	24
MacGregor, Dét.	13	11	24
Ellis, Toronto	9	15	24
Pilote, Chicago	2	22	24
Cournoyer, aCn.	14	9	23
Larose, Canadien	9	14	23
Prentice, Boston	6	17	23
Ingarfield, N.Y.	13	9	22
Hadfield, N.Y.	10	11	21
Duff, Canadien	9	12	21
Kelly, Toronto	5	16	21
JC Tremblay, Can.	4	17	21
McDonald, Détroit	10	11	21
McKenzie, Boston	11	9	20
Barkley, Détroit	5	15	20
Stapleton, Chicago	4	16	20
Selby, Toronto	13	6	19
MacDonald, Boston	9	10	19
Westfall, Boston	7	11	18
Stewart, Boston	8	10	18
Ferguson, Can.	7	11	18
Robinson, N.Y.	7	11	18
Green, Boston	5	13	18
Horton, Toronto	3	15	18
Fleming, N.Y.	8	10	18
Dillabough, Boston	5	12	17
Neilson, N.Y.	2	15	17
Martin, Boston	11	5	16
Hodge, Chicago	5	10	15
Hillman, Toronto	2	13	15
Talbot, Canadien	1	13	14
Ravlich, Chicago	0	14	14
Hillman, N.Y.	3	10	13
Murphy, Détroit	8	5	13
Boyer, Toronto	4	9	13
Douglas, Toronto	4	9	13
Bergman, Détroit	3	10	13

SPORT-MINUTE

Au cours d'une reunion de boxe qui s'est déroulée au stade de Lumpini à Bangkok, hier, le champion du monde des poids mouche, l'Italien **Salvatore Burrini** a été battu aux points en dix rondes par un jeune Thaïlandais **Chartchai Chionoi**... **Jim Bouton** a signé hier un nouveau contrat avec les Yankees de New York. Il a subi une baisse de salaire mais il recevra néammoins $27,000 pour la prochaine saison, a-t-il révélé. Il est l'unique joueur des majeures qui n'hésite jamais à révéler son veritable salaire aux journalistes... **Joe Pepitone, Hector Lopez, Al Downing** et **Bill Stafford** ont également signé leur contrat et toucheront approximativement le même montant que l'an dernier... **Cassius Clay** et **Ernie Terrell** ont vu hier la Commission athlétique de l'Illinois reconnaitre leur prochain match du 29 mars officiellement, à Chicago... Les Lions de Détroit de la ligue Nationale de football ont suspendu indéfiniment Gail Cogdill pour avoir exprimé des opinions "contraires" aux bons intérêts de ce sport et à la maison qui l'emploi... **Fred J. Podesta**, a été désigné à la presidence du nouvel organisme qui régira dorénavant tout le cote spectacle au Madison Square Garden de New York... **M. Charles Saxe** vient d'être porté à la présidence du Club de golf Pinegrove, succédant à **M. David Weinstein**... Les assistances vont probablement atteindre le chiffre de 4.5 millions au nouvel Astrodôme de Houston, d'ici à ce qu'on célèbre le premier anniversaire de sa construction le 9 avril prochain, a-t-on revélé. Après 10 mois d'opération, le chiffre des assistances atteint 4,002,013 spectateurs... Le **Baron Hilton**, propriétaire majoritaire des Chargers de San Deigo de la ligue Américaine de football, a annoncé hier que ses parts sont à vendre. Il détient 65% de la totalité des parts de l'equipe. On estime qu'elles conteront environ 9 millions de dollars a l'acheteur éventuel... qui dit mieux. **Ted Workman?**... Les Braves s'entiendront à l'ordonnance de la Cour Supérieure d'Atlanta qui les oblige à respecter leur contrat de 25 ans signé pour évoluer dans cette ville et ils s'efforceront de faire casser l'autre ordonnance émise par la Cour du Wisconsin, leur intimant l'ordre de jouer à Milwaukee la saison prochaine...

Jerry Wolman, président et propriétaire des Eagles de Philadelphie de la ligue Nationale de football, a déclaré être désireux d'obtenir une franchise dans la ligue Nationale de hockey à Philadelphie. A ce sujet, il a eu hier un court entretien avec le président **Clarence Campbell**, a New York, où siègent présentement les gouverneurs de la ligue... Les Red Wings de Détroit viennent de rappeler **Bobby Wall**, des Hornets de Pittsburgh. Ce dernier est présentement le meilleur pointeur de la ligue Américaine de hockey parmi les défenseurs... **Ron Hunt**, l'une des rares étoiles des Mets de New York, a signé hier son contrat pour la prochaine saison de baseball. Il gagnera environ $25,000... **Jack Nicklaus**, un autre golfeur professionnel qui blâme maintenant ses trop nombreuses activités en affaires pour ses pauvres débuts cette saison sur les verts, retourne à l'école. Il s'est inscrit à des cours donnés par la PGA à San Antonio. Nicklaus a amassé $152,246.88 en bourses, l'an dernier... Les membres du club de ski Les Quatre As tiendront leur grand bal annuel à l'occasion de la Saint Valentin le 12 février, au Salon Elysée du chic restaurant Réveillon... **Odd Haroldsen**, d'Oslo, Norvège, présentait et commentait hier soir deux films excellents sur la pêche en Norvège, au Club de pêche Molson du directeur **Richmond Pelletier**... Le club de ski Eureka organise une excursion au Mont Orford, en fin de semaine. L'organisateur est **Robert Bruyère** que l'on peut rejoindre en composant 728-1134... Le Club aquatique du Lac St-Jean vient de déléguer deux de ses distingués officiers aux trois marathons de nage dont l'Argentine sera le théâtre les 13, 20 et 27 février. Il s'agit de **M. Gustave Gagné**, l'ancien president de la Fédération mondiale des marathons de nage professionnelle et de **Louis-Gaétan Fortin**, journaliste... Une élégante brunette de 20 ans, institutrice de son métier, **Mlle Francine Crête**, duchesse du quartier de Duvernay, a été elue reine du Carnaval de Laval, samedi, enlevant le titre sur six autres concurrentes...

M. Charles Saxe

Devant le bureau d'accueil d'Air France, posent : Florence Steurer, Louis Jauffret, Madeleine Bochatay et l'instructeur Louis Penz.

EN ROUTE VERS BANFF...

Les vedettes de du Maurier saluent la métropole et quittent aussitôt

La plupart des skieurs et skieuses qui prendront part prochainement aux épreuves du Maurier International, sont arrivés dans la métropole, lundi, et ils ont eu l'occasion pendant quelques instants, de s'entretenir à Dorval avec les chroniqueurs du sport.

Peu après, ils prenaient à nouveau l'avion pour se rendre à Banff, et le Mont Norquay, où les attendent plusieurs receptions diverses. Tous feront une nouvelle halte à Montréal, le 14 février, en route pour Québec où le comité présidé par Robert Poirier, a préparé une série de manifestations officielles et sociales, dont la première est une réception que donnera le maire Gilles Lamontagne.

A Québec, les skieurs étrangers se retrouveront pleinement dans l'atmosphère du Carnaval qui bat déjà son plein et les organisateurs en profiteront pour les faire participer à certaines de ces manifestations de joie et de gaieté.

Mais les visiteurs voudront d'abord et avant tout s'entrainer et ils auront tout le loisir de le faire sur les pentes merveilleuses du Mont Sainte-Anne. Ce sera ensuite la grande compétition —deux slaloms et deux slaloms géants — entre les champions d'lAlemagne, d'Autriche, des Etats-Unis, de France, d'Italie, de Norvege, de Pologne, de Suède, de Suisse et, naturellement, du Canada.

"L'acceptation sans hésitation aucune des huit pays européens à participer au du Maurier est la preuve que le Canada détient une place de plus en plus enviable dans le monde du ski amateur. Le du Maurier International contribuera d'ailleurs énormément à placer notre pays aux premiers rangs du ski où nous possédons déjà des athlètes du calibre des Nancy Greene et des Peter Duncan", soulignait encore hier l'Association canadienne de Ski amateur.

Les skieurs canadiens, récemment rentrés d'uEnope, y ont remporte de beaux succes dans les grandes compétitions du début de la saison et les dirigeants de l'A.C.S.A. fondent de grands espoirs sur leurs reussites aux monts Norquay et Sainte-Anne. Est-il besoin de préciser que Nancy rGeene, qui a fait la manchette des journaux europeens, brûle d'envie de concurrencer les plus grands skieurs du monde sur des pentes avec lesquelles elle est certes plus familières que celles d'Europe.

TITRE EN JEU

Clay opposé à Terrell en mars

La Commission athlétique de l'Illinois a approuvé officiellement, hier, le match de championnat du 29 mars entre les poids lourds Cassius Clay et Ernie Terrell.

Clay, qui se proclame le champion populaire, s'est vu accorder une garantie de $450,000 dans ce match de 15 rounds à l'Amphithéâtre international de Chicago tandis que Terrell, champion de la WBA, récoltera environ $200,000 dans ce combat sans clause de retour approuvé par la commission.

Les promoteurs croient pouvoir récolter plus de $500,000 dans l'amphithéâtre de 15,000 sièges. Mais les meilleurs recettes proviendront sans doute de la télédiffusion en circuit fermé organisée par Main Bout Inc., groupe de cinq membre qui compte deux représentants de l'organisation de Clay.

Felstein

Bob Felstein, un poids lourd torontois âgé de 21 ans avec une expérience professionnelle fort limitée, croit être prêt à affronter le champion canadien George Chuvalo dans neuf mois.

Ce dernier n'a pas defendu son titre depuis qu'il l'a reconquis en mettant Hugh Mercier, de Regina, K.O. il y a deux ans. Allan Quirk, de Montréal et Jean-Claude Roy, de Montmagny, sont considérés les deuxième et troisième aspirants logiques au titre canadien.

MARCHAND véritablement canadien-français

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

BREVETS D'INVENTION

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE.
MARION, ROBIC & ROBIC
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
MONTREAL, 25 - 288-2152

Lisez et faites lire "Le Devoir"

DACTYLOGRAPHES

ATTENTION
Nos bureaux, magasins, ateliers et salles de montre sont déménagés à 914 ST-ALEXANDRE, PRÈS CRAIG
Vous y trouverez dactylographes, machines à calculer, à photocopier à additionner, à dicter, duplicateurs, horloger de temps, salles de montage spacieuses de meubles de bureau, etc., etc., en somme.
TOUT POUR LE BUREAU
CANADA DACTYLOGRAPHE INC.
STATIONNEMENT
Notez notre nouveau téléphone
861-5771

Cette ville comme cet annuaire... a de tout!

Bons services. Belles boutiques.
Citoyens affables.
Pour y trouver ce que vous voulez,
faites marcher vos doigts dans les Pages Jaunes.
Cet annuaire, comme cette ville, a de tout!

L'encours de la Sun Life du Canada, cie d'assurance-vie à $13,502,997,000.00

potins financiers

Le redressement des cours, commencé la semaine dernière, sur la Bourse de Montréal, ne s'est pas continué depuis le début de cette semaine et il en fut de même pour la Bourse de Toronto. L'industriel de DJ, qui avait gagné, la veille, 3,34 points à 989.69, clôturait hier sur la Bourse de N.-Y. à 991.03, soit 1.34 point plus haut. Sur la Bourse de Londres, la tendance reflétait les mesures gouvernementales pour restreindre le crédit.

-O-

Les liquidations furent abondantes sur la dernière heure, à Wall Street à cause du rapport que le Vietnam Nord effectuait des démarches en vue de la paix. Le téléscripteur accusa 19 minutes de retard peu de temps avant la clôture, tant les ventes paraissaient nombreuses. Il importe toutefois de ne pas perdre de vue, que, lorsque les effets du facteur psychologique seront passés, la paix est toujours bien en vue du marché selon l'axiome anglais "peace is bullish".

-O-

O'Brien & Williams vient de publier une courte étude sur Steel Company of Canada, une valeur susceptible de plus-value en ce qui concerne ses actions ordinaires, y lit-on.

-O-

La ville de Montréal vient d'adjuger, hier, une émission de $2,300,000 de billets du Trésor, comportant un rendement effectif de 5.8152 vs 5.88 p.c. la semaine précédente. Il y a donc eu légère baisse.

-O-

Une de nos importantes institutions financières procéderait sous peu à une subdivision de son capital-actions.

-O-

Il importe de tenir compte de l'avertissement du Gouverneur de la Banque du Canada à l'effet "qu'il est dangereux d'ignorer les pressions inflationnistes actuelles dans notre pays, soit les hausses des frais de production et des salaires, vu leurs répercussions sur les profits de nos entreprises corporatives et, par la suite, sur leurs actions inscrites en bourse.

-O-

C'est cet après-midi que la Stabilité compagnie d'assurance-vie, tiendra sa 1ère assemblée annuelle à 4 h. à son siège social, rue St-Jacques.

Le dernier bulletin de James Richardson & Sons traite de perspectives de l'industrie minérale au Canada en 1966. C'est un des renseignements utiles pour ceux qui transigent sur les mines et métaux.

-O-

Bruck Mills Ltd. aurait un bel avenir, au dire de son président.

-O-

Sigma Mines (Québec) Limited a vu sa prduction atteindre an janvier 1966 les $246,624.99 provenant de l'usinage de 36,-169 tonnes de minerai, au regard de $250,234.07 durant le même mois l'an dernier.

-O-

Keltic Mining réunira ses actionnaires vendredi après-midi à Toronto pour la tenue de son assemblée annuelle.

-O-

MacMillan Bloedel and Powell River Ltd érigera une usine en Espagne.

-O-

Western Tire & Auto Supply Ltd déménagera son siège social à Montréal; il était auparavant à London, en Ontario.

-O-

Doherty Roadhouse & McCuaig Bros. vient de publier une intéressante étude sur Shell Canada Limited, une valeur susceptible de plus-value, y lit-on.

-O-

Falconbridge estime son gain pour 1965 à environ $5.40 l'action contre $4.51 en 1964. Le rapport annuel devrait être rendu public à la fin de mars.

-O-

Depuis hier, le gouvernement anglais entend contrôler davantage le crédit, afin d'enrayer les dépenses des consommateurs et, ainsi, endiguer quelque peu l'inflation.

-O-

Washington vient de porter à 5½ p.c. le taux maximum permis pour les 1ères hypothèques sur des maisons, sous la loi nationale du logement aux E.-U.

-O-

La commission royale d'enquête sur la faillite de $150,-000,000 d'Atlantic Acceptance Corporation a 540 documents à consulter. Elle a donc du travail sur la planche pour des semaines et des semaines.

-O-

On s'attendrait toujours à une décision prochaine concernant le harnachement des chutes Churchill; ce qui influera sur Brinco.

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

L'actif du Crédit Foncier Franco-Canadien à $206,000,000.00, soit un record

Le bilan du Crédit Foncier Franco-Canadien montre un actif de $206 millions à la fin de 1965 soit une augmentation de $30 millions sur 1964. Cet accroissement n'est nullement étonnant si l'on en juge par l'excellence des conditions économiques au Canada en 1965. En fin d'année les prêts et créances hypothécaires après déduction de la provision pour pertes éventuelles dépassent $176 millions contre $148 millions fin 1964. La dette qui était de $133 millions à la fin de l'exercice précédent s'élève à $158 millions. Le capital et les réserves passent de $34 millions en 1964 à $35 millions en 1965. Le bénéfice net de l'exercice 1965 s'élève à $2,596,955 ou $3.05 par action soit une augmentation de 16.8% sur le bénéfice net de 1964 qui ressortait à $2,223,136 ou $2.61 par action. Le Conseil d'administration proposera à l'assemblée générale qui se tiendra le 29 mars 1966, un dividende de $2.00 par action contre $1.75 l'année dernière.

De nouvelles nominations à la Compagnie de Papier Abitibi Ltée

M. Paul E. Roberts, président de la Compagnie de Papier Abitibi Ltée annonce les nominations de M. C.H. Rosier au poste de vice-président à l'Expansion et la Planification, et de M. R.C. Gimlin au poste de directeur général du groupe des produits en carton. Ces nominations prennent effet immédiatement. M. Rosier a occupé un certain nombre de postes dans les cadres supérieurs de l'Abitibi. A son nouveau poste, il sera responsable de la recherche, de l'expansion de la compagnie, et des services de technologie. M. Gimlin mettra au service de l'Abitibi 20 années d'expérience dans la production et la mise en marché de papier et de matériaux de construction. Il sera responsable de l'ensemble de la production de papier de la compagnie, au Canada et aux Etats-Unis.

La Montreal Trust Co. porte à 4½% le taux d'intérêt pour ses comptes de réserve personnelle

Le Montreal Trust annonce un nouveau taux d'intérêt de 4½% pour ses comptes de réserve personnels. Ceci représente une augmentation de ½%, et rétroactive au 1er février. Tous les dépôts effectués d'ici au 15 février inclusivement recevront le nouvel intérêt compté à partir du 1er février. L'intérêt pour les comptes de réserve personnels est calculé à chaque fin de trimestre sur le solde minimum du trimestre écoulé. Un compte de ce genre ne permet pas de tirer des chèques, mais des retraits peuvent être effectués au guichet ou par la poste. Le taux d'intérêt pour les comptes d'épargne ordinaires demeure à 4%. Il est calculé tous les six mois sur le solde minimum du semestre écoulé. Ce genre de compte permet de tirer des chèques et d'effectuer des retraits au guichet.

Nigadoo River Mines, appartenant au groupe Sullivan aura un concentrateur de 1,000 tonnes par jour cet automne

Selon une nouvelle émanant du groupe Sullivan, contrôlé par les Beauchemin et leurs associés, l'érection de l'usine de Nigadoo River Mines Ltd est en voie de se matérialiser et on prévoit la construction d'un concentrateur de 1,000 tonnes par jour, pour cet automne. Au dire du Dr Pierre Beauchemin, président du groupe des compagnies Sullivan, comprenant dix entreprises minières, Nigadoo est une mine de cuivre, de plomb et de zinc, dans la région de Bathurst au N.-B. Le chevalement permanent est déjà érigé et l'objectif du creusage du puits à 1,750 pieds de profondeur, est déjà atteint pour plus de 90%. L'on s'attendrait à ce que cette mine entre en production cet automne. Les réserves de minerai, estimées à 1,000 pieds de profondeur, représenteraient 1,400,000 tonnes, d'une teneur de 4.36 onces d'argent, 2.97% de plomb, 2.77% de zinc et 0.34% de cuivre. On y a constaté la présence de cadmium et de bismuth, récupérables. Tout indiquerait que les réserves de minerai s'étendent en profondeur. Un sondage au diamant en a révélé à 1,200 pieds et d'autres veines minéralisées ont, aussi, été rencontrées. Cette structure et d'autres seront explorées davantage. Le développement Nigadoo est financé par le groupe Sullivan, East y détient un intérêt de 53% et Sullivan Consolidated, 26%. Comme Shearson, Hammill & Co. membres de la Bourse de N.Y. laisse entendre dans son bulletin du mois courant "qu'à son opinion le prix pour le cuivre ne devrait pas baisser en bas du cours actuel de 36 cts la livre pendant au moins 2 ans, c'en est assez pour justifier la confiance de bien des spéculateurs dans les titres du groupe précité".

Marcel CLEMENT

Message de M. A.M. Campbell

La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, a obtenu des gains records en 1965 et elle augmentera les dividendes qui seront versés à ses détenteurs de polices participantes durant 1966. Le président de la Sun Life, Alistair M. Campbell, a déclaré hier, lors de la 95e assemblée annuelle des détenteurs de polices, que "cette année sera la dix-septième année de suite au cours desquelles les versements de dividendes ont été augmentés par suite de changements dans les échelles de dividendes."

Le total combiné des ventes en 1965 a atteint $1,317,125,-000 et porté l'encours global de la compagnie à $13,502,-997,000. Les ventes d'assurance-vie, sous forme de polices individuelles ont atteint $918,-389,000, soit une augmentation de 3.3%, et les ventes d'assurance-vie collective s'élèvent à $398,736,000.

L'assurance-santé en vigueur, représentant des primes annuelles de $14,596,000, a connu une augmentation de 18.6% sur l'année précédente.

Les paiements aux détenteurs de polices, aux bénéficiaires et aux rentiers se sont chiffrés à $244,055,000 en 1965.

L'actif de la compagnie a augmenté de $136,718,000 pour atteindre $2,970,235,000. Le taux d'intérêt obtenu sur les avoirs dans la branche vie a été de 5.62% et représente une augmentation de .22% sur le taux obtenu en 1964. Le taux net, compte tenu des impôts et des frais relatifs aux placements, a été de 5.38% en 1965.

M. Campbell a annoncé que les gains records, le contrôle des dépenses et une expérience de mortalité favorable permettront à la compagnie de reviser ses échelles de dividendes et de verser, en 1966, un montant estimé à $60,384,-000 à ses détenteurs de polices participantes. Ce montant est supérieur de $5,403,000 à celui versé en 1965.

La compagnie a enregistré une augmentation importante dans les fonds accumulés détenus en vertu de régimes collectifs de pension du type fonds d'accumulation variable. L'augmentation de ces fonds, au cours de l'an dernier, a été de $18,215,000 et le total accumulé s'établit maintenant à $51,570,000.

M. Campbell a déclaré que le commerce de l'assurance-vie a un rôle important à jouer dans notre société et dans notre économie et que les changements qui les affectent influent profondément sur le cours du commerce de l'assurance-vie.

Il a ensuite exposé la contribution de l'assurance-vie au bien-être des Canadiens:

"Le sens profond et l'objet de l'assurance est de protéger les gens contre le besoin et de relever les aspirations humaines. L'assurance est une contribution fondamentale au bien-être général des peuples. Ce n'est qu'après qu'on eût accepté ce fait que l'assurance-vie a commencé à jouer son rôle dans le soulagement de la misère, par le moyen des prestations qu'elle versait de même que dans le développement et l'essor de l'économie de tout pays qui en acceptait le concept.

"On entend parler de nos jours, particulièrement en Amérique du Nord de la "guerre à la pauvreté" — et il s'agit là d'une guerre bien louable. Je crois qu'on n'a pas pleinement compris ce que l'assurance-vie et l'assurance-santé ont fait, font et continueront de faire pour atteindre ce noble objectif. Pensez seulement à ce que des milliards de dollars de prestations ont fait dans d'innombrables situations qui auraient pu conduire à la pauvreté et à la détresse!"

M. Campbell a ensuite parlé des régimes de bien-être des pouvoirs publics qui empiètent de plus en plus sur les secteurs desservis par l'assurance-vie.

"Il serait très regrettable que le fait de s'en remettre aux services publics empêche l'individu de prendre l'initiative de se protéger par l'assurance-vie."

"La participation du gouvernement dans le domaine des pensions se limite à procurer aux citoyens les besoins essentiels; cela laisse donc à ceux qui sont capables d'endosser leur propre responsabilité l'occasion d'augmenter, par leurs propres moyens, ces allocations essentielles. Les compagnies d'assurance-vie sont parfaitement en mesure d'aider cette grande majorité à se procurer un revenu de retraite supplémentaire conforme à leurs besoins et à leurs désir."

"Peu de gens nieront — surtout pas le secteur de l'assurance-vie — que tout citoyen a droit, de nos jours, à des soins médicaux majeurs à un prix raisonnable. Il n'y a qu'une assez petite portion de la population qui soit incapable de pourvoir à ces soins, par elle-même, par le moyen des régimes d'assurance-santé volontaires, contributoires, à paiements anticipés ou sous l'égide de médecins, disponibles au Canada et aux Etats-Unis. En regard de l'intérêt de la participation croissante du public à de tels régimes, le commerce de l'assurance-vie encourt la responsabilité sociale de continuer de faire tout ce qu'il peut pour procurer les bénéfices requis, à un prix raisonnable."

ADMINISTRATEURS A LA SUN LIFE

Frank M. Covert, C.R. — R.A. Emerson — G.W. Humphrey — J. Herbert Smith, D.Sc. — Marcel Vincent

L'élection de FRANK M. COVERT, C.R., R.A. EMERSON, G.W. HUMPHREY, J. HERBERT SMITH, D.Sc., et MARCEL VINCENT au Conseil d'administration de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, a été annoncée par Alistair M. Campbell, président. Monsieur Covert est associée senior, Stewart, MacKeen et Covert, Halifax ; Monsieur Emerson est président, Canadian Pacific Railway Company, Montréal ; Monsieur Humphrey est président du conseil, The Hanna Mining Company, Cleveland ; Monsieur Smith est président, Canadian General Electric Company, Limited, Toronto ; et Monsieur Vincent est président, La Compagnie de Téléphone Bell du Canada, Montréal. MM. Arthur Cross, Frederick Johnson, Ross Clarkson, George Gund et Albert S. Fraser, administrateurs depuis de nombreuses années, quittent le conseil ayant atteint l'âge que prévoit la Compagnie pour la retraite de ses administrateurs.

Bourse de Montréal

La plupart des compartiments à la baisse

L'ensemble de la cote présentait hier une légère tendance à la baisse en Place locale.

Tous les principaux groupes indexés ont décliné et les pertes avaient prédominance sur les gains dans la proportion de 125 contre 80. L'indice composé a cédé 0.77 à 163.00.

Le virement industriel a été de 247,200 actions et celui des mines et pétrolières de 1,411,-700.

Aux services publics, Trans-Canada Pipe Line a cédé 1 1-8 à 37 3-8, un nouveau bas, Bell Telephone un point à 58 5-8, CPR 7-8 à 62 3-4, un nouveau bas et Interprovincial Pipe Line 5-8 à 86 1-2.

Parmi les banques, Royale a perdu 1 1-8 à 77 1-8, Provinciale un point à 49 et Impériale de Commerce 1-4 à 67 1-2 cependant que Montréal et Canadienne Nationale ont baissé de 1-2 chacune à 63 3-4 et 70.

Parmi les papeteries, Fraser a perdu 3-4 à 30 et Abitibi 3-8 à 12 1-2.

Aux industrielles, Dupont a cédé 1-2 à 44 1-2 et Asbestos 3-8 à 24 1-2. Dans le secteur des métaux non ferreux, Falconbridge a perdu 2 3-4 à 106, un nouveau bas, Noranda 1-2 à 52 3-4 et Consolidated Mining and Smelting 1-4 à 48 1-4. D'autre part, Algoma a perdu un point à 69 3-4 et Steel of Canada 1-2 à 26. Aux pétroles, BA a cédé 1-4 à 30 1-4 et Home 1-8 à 18 1-8.

Aux valeurs spéculatives, Commodore a baissé de 55 cents à $1.80 et Kodiak de 20 cents à $2.80.

SUN LIFE DU CANADA, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE

Résultats pour l'année se terminant le 31 décembre :	1965	1964
Bénéfices versés	$ 244,055,000	$ 230,725,000
Actif	2,970,235,000	2,833,517,000
Nouvelle assurance-vie vendue	1,317,125,000	1,369,222,000
Assurance-vie en vigueur	13,502,997,000	12,539,683,000
Rendement brut	5.62%	5.40%

Montant estimé des dividendes qui seront versés en 1966 aux détenteurs de polices participantes: $60,384,000

Bourse de Toronto

Titres spéculatifs, partiellement lourds

TORONTO — Dynamic Petroleum a pris la vedette hier sur un marché par ailleurs peu vigoureux à la Bourse de Toronto.

Ce stock a cédé 18 cents à $2.52 sur un déplacement de 630,111 actions. A un certain moment, il a atteint un sommet de $3.00.

Parmi les autres pétroles de l'Ouest, Central Del Rio a gagné 1-4 à 1 11-2, Canadian Export Gas 15 cents à $4.30 et Mill City 11 cents à $1.40 cependant que Canadian Superior Oil a cédé 1-8 à 23 1-2.

Aux industrielles, Bell Telephone a cédé 1 1-4 à 58 3-8, CPR 5-8 à 62 3-8, Abitibi 3-8 à 12 1-2 et Pacific Petroleum 1-8 à 13 3-4 cependant que BC Telephone a gagné 3-4 à 75.

Aux banques, Royale a cédé un point à 77 1-4 cependant que Montréal a gagné 1-2 à 64 1-4.

Parmi les métaux non ferreux, Falconbridge a cédé 2 1-2 à 106 1-4, Denison un point à 40 et Hudson Bay 5-8 à 84 cependant que Rio Algom a gagné 3-8 à 21.

Aux aurifères, Kerr Addison a cédé 1-4 à 12 cependant que Hollinger a gagné 1-8 à 27 5-8.

Aux valeurs spéculatives, Radiore a perdu 8 cents à 121, D'Eldona 7 cents à $1.35 et Silvermaque 6 cents à 54 cependant que Mayburn a gagné 4½ cents à 29.

Le virement a été de 5,807,-000 actions au regard de 5,385,-000 lundi.

Union Carbide Canada Limited

Pour la quatrième année consécutive, les ventes de Union Carbide Canada Limited ont atteint de nouveaux sommets en 1965. Elles se sont chiffrées à $145,337,000, soit 9% de plus que précédemment.

Le revenu net de $13,039,000 constitue également un nouveau record. Il représente un gain de $1.30 par action contre $1.21 par action l'an dernier, soit une augmentation de 7.5%.

Bourse de New York

Wall Street faiblissait en fermeture, après un début vigoureux

NEW YORK. — La cote a retrouvé la majeure partie de ses pertes initiales hier à Wall Street à la faveur d'une vigoureuse reprise de dernière heure.

Les valeurs baissières avaient cependant prédominance sur les valeurs haussières dans la proportion de 710 contre 491. L'indice Dow Jones des valeurs industrielles a gagné 1.34 à 991.03 et la moyenne que la Presse Associée établit pour 60 valeurs a haussé de .3 à 366.5.

Les aérospatiales, les électroniques et toute une série d'autres valeurs ont été abandonnées sans aucune distinction au début de l'après-midi par suite de l'annonce que le président du Nord-Vietnam avait demandé au gouvernement indien d'amorcer des pourparlers de paix relativement au conflit vietnamien.

Le virement a été de 10,-550,000 actions au regard de 7,950,000 lundi. Il s'agit du plus fort volume d'affaires enregistré depuis le début de l'année.

Aux valeurs canadiennes, McIntyre Porcupine a gagné deux points et International Nickel 1-2 cependant que Pacifique Canadien a cédé 1 1-2, Dome Mines 5-8 et Aluminium Ltd. 1-4. Hudson Bay Mining a gagné 3-8.

La cote présentait une allure irrégulière avec une tendance à la baisse à la Bourse Américaine. Canadian Javelin a cédé 3-4. Brazilian Traction et Canadian Marconi ont perdu 1-8 chacune cependant que Scurry Rainbow Oil a gagné 1-4.

Cours du dollar

MONTREAL — Le dollar américain était inchangé hier à $1.07 19/32.

La livre sterling était inchangée à $3.01⅝.

NEW YORK — Le dollar canadien a gagné hier 1/64 à 92 31/32 au regard de 93 mardi dernier.

La livre sterling était inchangée à $2.80 5/16.

Cours de l'or

PARIS. — Le napoléon, ancienne pièce d'or française de 20F, cote aujourd'hui 46.10F au marché libre de l'or européen.

L'aigle, pièce américaine de $10, vaut 108.00F.

JUSQU'À 6½% D'INTÉRÊT avec les CERTIFICATS de PLACEMENTS GARANTIS de la SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE

41 ouest, rue Saint-Jacques, Montréal 1
Tél.: 845-3291

S N F

du SOLEIL *pour la* VIE

SUN LIFE DU CANADA

De façon aussi sûre que le soleil se lève tous les jours—plus de 3 millions d'hommes, de femmes et d'enfants sont assurés de la protection Sun Life.

Si vous êtes assuré auprès de la Sun Life, vous savez que vous faites affaires avec une compagnie en plein essor et vous avez tout lieu de vous réjouir de son progrès au cours de l'année 1965. Si vous n'êtes pas encore un client de la Sun Life, vous voudrez peut-être connaitre les avantages dont vous bénéficieriez en vous associant à la plus grande compagnie canadienne d'assurance-vie?

Quel que soit votre cas, aimeriez-vous savoir comment l'assurance-vie que vous détenez pourrait se conformer à vos besoins actuels et futurs, en tenant compte des nouveaux régimes de pension du gouvernement? Savez-vous comment vous pouvez pourvoir à l'instruction de vos enfants? Si vous êtes un employeur, êtes-vous certain que vos régimes collectifs d'assurance-vie, d'assurance-santé et de rentes sont à jour?

Les représentants de la Sun Life, ayant reçu une bonne formation, sont des agents d'assurance compétents, en mesure de vous servir ainsi que votre famille dans des centaines de villes.

Si vous voulez qu'un représentant passe vous voir ou si vous désirez recevoir un exemplaire du Rapport annuel, veuillez communiquer avec n'importe lequel des bureaux de la Compagnie répartis d'un océan à l'autre.

Points saillants du 95e rapport annuel de la Compagnie

1 VENTES—$1,317,125,090
2 VERSEMENTS DE PRESTATIONS—$244,054,605
3 TOTAL DE L'ASSURANCE-VIE EN VIGUEUR—$13,502,996,912
4 ACTIF au 31 décembre—$2,970,235,140
5 DIVIDENDES ACCRUS—Les nouvelles échelles de dividendes en 1966 permettront une augmentation pour la 17e année consécutive. On établit à $60,384,000 le montant total qui sera distribué en dividendes aux détenteurs de police, au cours de l'année 1966.

11 SUCCURSALES À VOTRE SERVICE À MONTRÉAL
TOUS LES BUREAUX — 866-6411

. SUN LIFE DU CANADA, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE .

Merrill Lynch, Pierce, Fenner & Smith Inc. a établi de nouveaux records

BOURSE DE MONTRÉAL

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Cgm Net
Abitibi	1175	$12⅜	12⅛	12⅛	— ⅛
Algoma	420	$70½	69¼	69¼	—1½
Alliance	110	480	475	475	
Alumin	13470	$37¾	37	37⅛	— ¼
Alumin pr	135	$43½	43½	43½	
Alcan 2 pr	430	$46¾	45⅝	46¼	
Ang T 2.90 p	50	$52	52	52	
Argus	200	$19	19	19	+ ¼
Ar. C pr	200	$14½	14½	14½	
Asbestos	378	$24⅛	24⅜	24⅜	— ¼
Ati Sug	200	$27⅜	27⅜	27⅜	— ¼
Bank Mont	722	$62½	63¾	64	— ¼
Bank NS	253	$74½	74¼	74½	+ ½
Banq Pc	100	$50	49	49	—1
Bath P wts	200	$11¼	11	11	+ ½
Bath Pa	25	$54	54	54	
Bell Phone	2676	$59¾	58½	58⅝	—1
Brazil	564	$11¼	11⅛	11⅛	— ⅛
BA Oil	505	$30⅝	30¼	30¼	— ¼
BC Phone	25	$74½	74½	74½	+ ¼
Brinco	8303	$6	5⅞	6	
Brooke p	2000	$22¼	22¼	22¼	
CAE	601	$12⅛	12	12	
Cal Pow	425	$29	29	29	
Can Cem	250	$46¼	46	46	— ¼
Can Iron	1210	$24	23¾	23¾	
C Safe 440 p	235	$97¼	97¼	97¼	
CSL pr	450	$6⅝	6⅜	6⅜	
Cdn Brew	2250	$8½	8¼	8¼	— ⅛
C Brew pr	200	$44	44	44	
C Br Alm A	800	$19½	19	19	
CBAL Aw	100	585	585	585	+55
CBAL Bw	100	580	580	580	+85
C Chem wts	150	725	725	725	
C Conv A	600	$9¼	9	9	— ¼
C Imp bk c	855	$67¼	67½	67¾	
CIL	685	$19⅞	19⅝	19⅞	+ ⅛
Ci Pow	650	$30⅛	30½	30½	— ⅜
Ci Pow	130	$19¼	19¼	19¼	
C Marconi	1450	$7⅜	7⅛	7⅛	+ ⅛
CPR	2231	$63⅜	62¼	62¾	— ⅝
Cdns Fina	2660	$12½	12½	12½	
CPP Sec	310	$20	20	20	
Cent Del	500	$11⅜	11⅛	11⅛	+ ¼
Chemcell	1165	$14⅜	14¼	14⅜	
Cir Cell	1900	$7	7	7	
Con Ms	1125	$48¼	48	48¼	— ¼
Con Paper	800	$40¼	40	40¼	
Cr Zell A	25	$27	27	27	+ ½
Crush Int	700	$15⅜	15⅜	15⅜	— ⅛
Denison	350	$41⅜	41	41	— ⅛
Dist Seag	925	$38¼	38½	38½	
Dofasco	750	$27½	27	27¼	— ¼
D Glass	6775	$15⅛	15⅛	15⅛	+ ⅛
D Glass pr	235	$16½	16½	16½	— ⅛
Dosco	400	$16½	16½	16¼	— ¼
D Stores	200	$25	24¾	24¾	— ¼
Dom Text	1270	$36½	36	36½	+ ¼
Domtar	1965	$20⅜	20	20	— ⅛
Domtar pr	20	$21½	21½	21½	— ½
Du Pont	580	$44½	44½	44½	— ½
Dupuis A	1050	$9½	9	9	
Falcon	1175	$108½	106½	106	—3¾
Fam Play	1425	$27¼	27	27¼	+ ¼
Fleetwood	40	$29	29	29	— ¾
Fraser	250	$30	30	30	— ¾
Freiman	5500	$6¼	6¼	6¼	
Fr Pete	3700	415	405	410	+25
GL Paper	630	$23¼	23	23¼	
Gunnar	100	210	210	210	
Hawk Sid	1400	$6½	6⅜	6½	
Hollinger	1600	$27¼	27½	27½	— ⅛
Home A	600	$18⅛	18⅛	18⅛	— ⅛
Home B	2700	$19	19	19	
Hud av	150	585	841½	84⅝	+ ⅝
Husky Oil	4305	$15¼	15	15	— ⅛
IMP Oil	750	$53½	53⅛	53⅛	
Imp Tob	1255	$15⅛	15	15	
Ind Accept	890	$22⅞	22½	22½	— ⅜
Inglis	400	59	8⅝	8⅞	— ⅛
Inf Nickel	2850	$107	105⅝	107	+1
Int Tool	725	532	21½	32	
Inter Pl	255	$86⅜	86½	86½	— ⅜
Inv Group a	450	$15¼	15⅛	15¼	
Int Util	700	$34	34	34	
Labatt	100	$18½	18½	18½	+ ½
Loblaw a	1300	$11	10¾	10¾	—¼K
Loblaw b	1500	$11¼	11	11	— ¼
Loeb M	100	$16⅞	16⅞	16⅞	
Macklnn	100	$18½	18½	18½	+ ½
MB PR	1125	$28¼	28¼	28¼	+ ⅛
Maritime E	100	$23	23	23	— ⅛
Mass F	11825	$34⅜	33⅜	34½	— ⅛
McAllister	650	$9⅜	9⅜	9⅜	+ ⅛
Miron 6 pr	500	$10¾	10¾	10¾	+ ⅛
Molson A	230	$32½	32½	32½	— ⅜
Molson B	200	$33	33	33	+ ¼
Moore Cp	410	$78¾	78½	78⅝	+ ½
Morse A	1400	$20⅜	20	20¼	+ ⅛
Mussens	200	$10⅜	10⅜	10⅜	— ⅛
Nfld Light	325	$12⅛	12	12⅛	+ ⅛
Noranda	3099	$53⅜	52⅝	52⅜	— ½
Nor Cent	400	$31½	31½	31½	— ⅛
NS LP	405	$37½	36½	37½	
Ocean Fish	2125	$13¼	13½	13⅜	+ ⅛
Ogilvie	400	$15⅜	15⅜	15⅜	+ ⅛
Pac Pete	2190	$13⅜	13¼	13¼	— ⅛
Phillips C	50	$31½	31½	31½	
Pow Corp	1860	$13⅜	13¼	13⅜	— ⅛
Pow 4¼ pr	525	$46¾	46½	46½	— ¼
Price Be	263	$42⅜	42	42⅛	+ ⅛
QN Gas	2997	$14½	14⅛	14⅛	— ⅛
Que Ph	100	$26½	26½	26½	— ⅛
Rio Algom	1255	$23	20¾	21	
Rockwell	393	$39¼	39¼	39¼	+ ⅛
Rolland A	100	$18e2a17x		17⅞	
Rothmans	4350	$27¼	26½	27	+ ½
Royal Bk	870	$78¼	77⅛	77⅛	—1⅛
Sil Cem a	4200	$34½	34½	34½	— ⅜
Salada F	11100	$11⅛	11	11⅛	+ ⅛
Scott las	1175	$15½	15	15½	+1
Shell Can	2075	$22⅜	22⅛	22½	+ ⅛
Shell Inp	675	$27¾	27⅝	27⅝	+ ⅛
Sicard	175	$6	6	6	
Simpsons	1100	$29½	29¼	28⅝	— ⅛
Sogemines	550	$12½	12⅜	12½	+ ⅛
Southam	100	$41	41	41	+ ¼
SS Steel	100	$13½	13½	13½	— ⅛
Steel Can	4270	$26¼	26	26	— ½
Steinbg A	2055	$27½	26¾	26⅝	
Texaco Can	160	$56½	56½	56½	+ ½
Tor Dom	25	$67	67	67	+1
T Fin A		1030	$11¾	11¾	11¾
Tr c cor	225	$8¾	8¼	8¼	
Tr Can pl	640	$38⅜	37⅝	37⅝	—1⅛
Tr mt pl	100	$17¾	17¾	17⅝	— ⅛
Un Carbide	150	$27½	27½	27½	— ¼
Wajax	1400	$13⅝	13½	13⅝	
Walk Gw	470	$34⅝	34⅝	34⅞	
WCoast tr	10750	$24⅜	24¼	24¼	
Weston A	1050	$22	21⅞	21⅞	— ⅛
Wstn a wts	297	$13⅞	13¼	13⅜	+ ⅛
Zellers	2175	$27	25½	27	+1¼

BOURSE CANADIENNE

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer	Cgm Net
Ajax	1000	11	11	11	— ½
Alscope	900	195	180	191	—8
Alsol	5000	11½	10½	10½	—1½
Ang B Bel	666	22	22	22	— ½
Ameran	5000	4½	4½	4½	
Anthonian	35000	13	12	12	—3
Arno	3500	7	7	7	
Atl Mines	1000	22	22	22	—3
Augustus	855	48	48	48	—1
Agassiz	21000	39½	36	38	—1
Baker	500	6½	6½	6½	— ½
Band Ore	14000	20	17	20	+2
Bateman	54000	12	10	10	—1½
Beauce	2000	6½	6½	6½	+ ½
Black Hawk	4000	265	255	255	—5
Black Riv	13200	26	23	26	+2
Blue Bon	600	330	330	330	
Bruce Pre	5000	15	14½	15	
Bruneau	7000	27	24	24	
Burnt Hill	23500	35	30	33	+3
C Security a	4200	350	340	340	
Carbec	1000	12½	12½	12½	—2
Casavant	100	430	430	430	—16
Cessland	2900	660	650	660	+10
Chemalloy	1400	155	150	153	—2
Chib Cop	2500	7	6	7	+ ⅛
Chipman	8500	16	15	15	—1
Coastal M	4500	25	24	24	—1
Com oil gas	500	32	32	32	—3
Commo	8850	235	180	180	—55
Cmdr a w	11550	50	35	35	—10
Cominga	1000	15	15	15	
C Canora	1500	25	25	25	
C Manitoba	3500	41	41	41	—1
C Magador	1000	21	21	21	
C Monpas	500	7	7	7	— ½
C New Pac	4817	39	38	39	+3
C Yell	2000	7	6	7	+1
C Virginia	1500	34	34	34	
Coastrm	1500	12	12	12	+2
Couvrette a	300	56⅛	6⅛	6⅛	
Crbridge	5500	31	31	31	— ½
Crusade	6500	28	23	23	—7
Delta Min	1000	17	17	17	+ ½
Doisan	56350	57	51	55	—3
D Explors	3000	13½	12½	13½	
D Lease	1000	21	21	21	—1
D Oilcloth	475	$27	26⅞	27	+ ½
Dumont	10000	34	33	34	
East Sull	1000	960	960	960	+10
E Ventures	3000	28	26½	26½	— ½
Equity ex	24400	77	74	76	+1
Fab	18000	28	23	24	—4
Fano	3000	8	8	8	
Flint Rock	500	24	24	24	+4
Fontana	4000	7	7	7	
Ft Reliance	5700	48	40	45	—4
Fox Lake	7000	24	23	23	
Frigistors	600	40	40	40	
Fundy	8500	5	5	5	
Futurity	5000	74	72	72	—1
Garney	500	62	62	62	—1
Ghislau	3500	21	20	20	—1
Glen Lake	3100	155	150	152	—3
Gr W Mg	4000	197	195	195	—3
Grissol	100	250	250	250	
Imbrex	200	415	415	415	—10
Inland C	100	7⅞	7⅞	7⅞	
Inspiratn	3750	180	175	175	—10
Int Dredg	11000	17	15½	15½	— ½
James Bay	80200	46	40	45	+7
Jockey	100	5⅜	5⅜	5⅜	+ ⅛
Jubilee	8633	299	285	290	—4
K Desmond	2000	55	55	55	
Keltic	12500	36	32½	35	+3
Kirna	4800	49	47	48	
Kodiak P	2508	280	270	280	—20
Kontiki	1000	10	10	10	
Lingside	24500	6½	6	6	— ½
Louanna	9900	20	19	20	+1
M Hygrade	500	13	13	13	—1
Massval	500	9	9	9	
Matach Cdn	6500	59	55	57	
Mckinney	500	16	16	16	
Mer hlp	3000	12	11½	11½	+1
Mid Chib	2000	29	28½	29	—1
Midepsa	8817	590	570	585	—5
Miro	1000	22	22	22	
Mistango	5500	24	24	24	— ½
Monpre	2000	8½	8½	8½	
Mt Costign	7000	27	27	27	
Mt Pleasnt	4200	50	48	48	—2
Mr Rice	100	$15½	15½	15½	—2½
Native M	2500	16	16	16	
N Forma	1000	7	7	7	+1
N Impri	6400	145	141	145	+3
NW Amult	4000	9	8½	9	
Nocana	15000	11½	11	11	— ½
NA Rare	25500	58	55	58	—1
NW Canisk	2500	15	15	15	+1
Norvalle	1000	9½	9½	9½	+ ½
Pat Silver	189550	85	80	82	—6
Peace Riv	1840	850	815	850	—25
Pennbec	278400	29	23	29	+6
Pitt Gold	15000	7	6	7	+ ½
Porcpine	16501	17½	16	16	—1½
Que Ascot	18500	9½	9	9½	+ ½
Que Cobit	1300	270	245	270	+49
Que Ind M	2900	15½	15½	15½	
Rncherla	12000	54	51	51	
Red Crst	14200	5½	5	5	— ½
Rexspar	8000	6½	6	6	+ ½
RA Pete B	5000	140	135	135	—11
Rusty Lk	52500	30½	28½	28½	— ½
SHL Colum	240	230	230	220	
St Lucie	2000	20½	20½	20½	+ ½
Sapawe	11000	37	35½	37	—2½
Satellite	2000	42	42	42	—4
Select Fin	150	315	295	315	+15
Silv Reg	2200	27	25½	27	
Silv Sumit	14300	23	21½	23	
Silver T	13000	36½	31	31	—4
Sobey	100	$19½	19½	19½	+ ½
Sogena	2000	49	49	49	+37
S Dufault	7500	13	12	12½	
Spartan	5400	57	55	56	—1
Stairs Ex	4600	52	51	51	
Std Gold	2000	48	48	48	—3
Suriuga	1500	65	65	65	+13
Tache	9000	12	12	12	
Talisman	7500	55	50	50	+5
Tazin	4000	7	6½	7	
Tib Expl	2000	6	6	6	+ ½
Titan	2000	8	8	8	— ½
Transterra	2500	37	37	37	—1
Un Obalski	10100	36	32	35	—2
Vandr Hout	2150	340	300	315	
Vanguard	4500	4½	4½	4½	
Westairs	21500	30	28	29	—2
Wsburne	100	125	125	125	+1
West Tin	2000	45	44	44	
Westville	22800	41	38	40	—2
Wiscon	86000	37	36	36	—1

VIREMENT TOTAL :
Industriels : 247,200
Huiles et Mines : 1,411,700

Cours des changes

Afrique du Sud Band	1.512
Allemagne Deut. Mark	.2681
Angleterre Livre	3.0170
Argentine Peso	.0058
Australie Livre Aust.	2.415
Autriche Schilling	.0418
Belgique Franc	.0217
Brésil Cruzeiro	.00050
Chili Escudo	.2556
Danemark Couronne	.1561
Espagne Peseta	.0181
France Franc	.2196
Hollande Florin	.2971
Italie Lire	.001722
Japon Yen	.002984
Mexique Peso	.0862
Etats-Unis Dollar	1.07⅛

Ne changez que pour faire mieux

Tel est le principe qui guide notre Service de Recherche dans toute analyse de portefeuille.

Ce service, nous ne l'avons pas créé pour amorcer des ventes, mais uniquement pour renseigner le public. Il est donc toujours libre d'exprimer impartialement son opinion.

Est-ce à dire qu'il soit infaillible?

Bien sûr que non. S'il l'était, nous serions tous millionnaires.

Mais cela veut dire qu'il ne vous fera pas changer pour le plaisir de changer, qu'il ne vous conseillera jamais un achat ou une vente s'il ne croit pas sincèrement que vous y avez avantage.

Si vous êtes détenteur de titres . . .

Si vous n'est pas sûr que chacun d'eux soit celui qui réponde le mieux à ce que vous attendez de lui . . .

Vous auriez sans doute intérêt à nous écrire pour demander une étude complète de votre portefeuille, à la lumière de vos objectifs de placements.

Cette étude ne vous coûtera rien et ne vous engagera à rien. Et ne soyez pas trop surpris si elle ne recommande aucun changement.

Service français

MERRILL LYNCH, PIERCE, FENNER & SMITH INC

MEMBRES DES BOURSES DE MONTRÉAL ET DE NEW YORK ET AUTRES GRANDES BOURSES

635 ouest, boulevard Dorchester, Montréal 2

Téléphone: UNiversity 1-8241

Directeur régional: PAUL J. SULLIVAN

ÉLECTIONS À LA CHAMBRE D'IMMEUBLE DE MTL

Maurice Goulet
(Immeubles Goulet Realties Inc)

Monsieur Maurice Goulet Associé des Immeubles Goulet a récemment été élu directeur de la Chambre d'Immeuble de Montréal.

Titres au comptoir

	Offre	Dem.
ADM AND T	35	37
BAQUE D'ECONOMIE	7¾	8½
CHAR CREDIT	4½	5
CORP FON de MTL A	4	—
CREDICO	2¾	3½
CROWN LIFE	41	42
ELEC ASS	1½	2
GREAT O. SANDS	12	12½
GRENACHE	280	310
IND LIFE	180	195
LDN LIFE	410	420
LA PREV	14	15
LES PREV	65	75
LA STABILITE ASS-V.	7	8
MARTEL PFD	14	15
NS L & P P 4	80	83
DO 4½	90	92
DO 5	47	50
PACIFIC GAS	15	15½
PACO	260	280
PERMEATOR	10½	12
SFIC	9½	10½
SUPERSOL	3½	4
SUPERSEAL	8½	9½
TRUST GEN PFD	27	29
TRIZEC	85	—
UN CDN ASSUR	5	5¾
ZODIAK (NEW)	2	3

Indice Dow Jones

	65in	13ut	7ba	85co	8pa	
30 Inds.	988.30	998.71	979.28	991.03	+1.34	
20 C.fer	262.73	265.52	260.47	262.96	+0.97	
15 Utilit	148.21	149.66	147.48	148.45	+0.21	
65 Stcks	349.39	353.04	346.48	350.09	+0.74	

BOURSE DE NEW YORK

Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Cgm Net
ACF Ind	6600	53	52¼	52⅝	+ ⅛
Address	15000	60⅝	57	60	— ⅛
Allegany	38000	14½	14⅛	14⅜	+ ⅛
Allis Ch	20100	34	33¼	33⅝	+ ⅛
Alum Ltd	19500	35⅛	34¼	35	— ¼
Amerada	9600	75½	74⅜	75½	+ ⅛
Am Can	4500	58½	57½	57⅝	— ⅛
Am Cyan	3000	89¼	88⅛	88⅝	
Am Home	2900	85⅛	83¼	83⅝	—1⅛
Am Met	29000	10⅝	10⅛	10⅛	— ⅛
Am Smelt	4100	77⅞	76⅞	76⅞	— ⅛
Am Std	23600	20⅞	20¼	20½	+ ¼
Am Sugar	6800	33⅜	32	32⅛	—1¼
Am T Tel	116300	43½	42¼	42⅝	— ¼
Am Tob	13500	40⅜	40	40⅛	+ ⅛
Amsted	1300	47½	47¼	47¼	
Ancnda	19000	92	90¼	91¾	+1½
Armco Stl	6000	69¾	68¼	68⅝	—1⅛
Armst CK	5300	59¼	58	58¼	+ ⅛
Avco Corp	52700	25½	25⅛	26⅜	— ⅛
Babcock	13300	38⅛	37⅝	37¾	— ⅛
Balt Ohio	400	44½	43¾	43¾	—1¼
Bell How	9500	39½	38½	38⅞	+ ⅛
Beth Steel	17000	40	39⅛	39⅝	— ¼
Borden	9800	39⅞	39½	39⅝	— ⅛
Borg War	4100	47⅞	47½	47¾	
Bos Edis	1100	44¼	43¾	44¼	— ⅛
Brunswk	69400	11⅜	11⅛	11⅜	+ ⅛
Bucy Erie	2700	70½	69	69¾	— ½
Burl ind	11100	50½	49½	49¾	— ¼
Burrghs	108400	57⅛	55⅞	57	+3⅜
Calumet	12500	33½	33¼	33⅜	— ⅛
Camplb RL	1400	20¾	20⅝	20⅝	— ⅛
Camp Soup	7700	34⅛	34	34	— ⅛
Can Dry	1200	31½	31	31	— ⅛
Cdn Brew	700	8⅛	8	8	— ⅛
CPR	3700	59	57⅜	57⅜	—1½
Case JI	10400	29⅛	27⅞	28⅝	— ⅛
Cater Tr	31000	46	45	45⅜	— ⅛
Celanese	8800	81¼	80⅜	80⅝	— ⅛
Ches Ohio	1800	84¾	83½	83⅝	— ⅛
Chrysler	143700	60⅝	58½	60¾	+1½
Cities Sv	14500	45⅜	43⅝	44⅜	— ⅛
Clark Eq	3900	62¾	61½	62¾	+ ⅛
Clevite	3800	56½	54½	55⅝	— ⅛
Coca Cola	2200	86⅛	85⅛	85¼	—1½
CBS	14700	45⅛	44½	44¾	+ ⅛
Col S Oh	2800	39⅜	39⅛	39⅛	
Comi Satv	12500	41⅞	40⅞	41⅜	+1½
Com Sat	10800	40¼	39	40¼	+ ⅛
Con Ed	24000	41¼	40⅝	40⅝	— ⅛
Contalner	2700	36½	36⅛	36¼	— ⅛
Cont Can	6200	71	70	70	— ⅛
Cont Mot	600	14⅞	14⅜	14⅞	+ ⅛
Cont Oil	21000	68¼	66½	66¾	+ ⅛
Contr Data	20900	29⅜	28⅛	28⅝	—1
Copw ti	800	31⅜	31	31⅛	
Corn Pd	9200	51⅛	50¼	50½	— ⅛
Crane Co	8100	51⅜	48¼	50½	+2⅛
Cr Zell	2700	57½	51	51	
Curtiss Wr	18800	24⅜	23½	23⅝	+ ⅛
Deere	4900	60	59⅜	59½	— ⅛
Det Stl Cp	4600	16⅞	16½	16½	— ⅛
Dome M	1900	39¼	38¾	38¾	— ⅛
Douglas	109900	111⅞	102	108	+ ⅜
Dow Chem	13400	76½	75½	75⅞	— ⅛
Du Pont	6000	236¼	234¼	235	—2
East Kod	10500	119½	118¼	118¼	— ⅛
Eaton Yale	1600	68⅝	68¼	68⅛	— ⅛
El Stor B	3100	57½	57¼	57¼	
El Pas NG	9000	20½	20⅛	20⅜	—
Essex Wire	2800	42¼	42½	42¾	— ⅛
Evershn	6400	24	23⅜	23⅞	+ ⅛
Firestn	11300	43⅛	42⅞	43	+ ⅛
Ford Mot	72600	57	55	56⅛	— ⅛
Frueh Tra	10500	32½	32	32½	+ ⅛
Gen Dyn	82300	59	57	58⅛	— ⅛
Gen Elec	14400	113⅛	111⅞	112½	— ⅛
Gen Fds	16700	78½	77⅝	78⅛	+ ⅛
Gen Instru	22300	39¼	35⅝	38⅝	+ ⅛
Gen Mills	3800	58⅛	57½	57⅝	— ⅛
GMC	87800	105½	104	104¼	— ⅛
G P Cem	16100	14	13¾	14	
G Tel El	36000	45¼	44⅞	45⅛	+ ⅛
Gen Tire	38300	32⅜	30½	31⅝	— ⅛
Ga Pac Co	4600	64½	64	64⅜	+ ⅛
Glidden	2400	27	26½	26⅝	— ⅛
Goodrich	7400	58⅞	58¼	58⅜	— ⅛
Goodyear	12800	49⅜	48½	49	+ ⅛
Granby	1400	25⅞	25	25	— ⅛
Grand Un	3500	24	23½	23⅞	+ ⅛
Gt A P	5600	34	33⅝	34	
Gt Nor Ry	3000	66¼	65½	65½	—1
Gulf Oil	27200	54⅛	53¾	54	+ ⅛
Homstk	1600	49	48½	49	+ ⅛
Honeywel	12400	70⅜	68¾	69⅛	—1⅛
Hud B M xd	300	79	78⅛	79	+ ⅛
Ill Ct Ind	9100	72½	70⅜	71½	+1⅛
Ing Rand	4900	55¾	54⅜	55¼	+ ⅛
Ins No Am	1300	39⅛	38⅞	38⅞	— ⅛
IBM xd	11000	508½	502	508½	+7⅛
Int Harv	13900	50¼	49⅛	50⅛	+ ⅛
Int Nick	6200	99¼	98⅛	98⅜	+ ⅛
Int Pap	22200	33⅜	32⅝	33⅜	+ ⅛
Int Tel T	11100	74⅝	72½	74	— ⅛
ITE C Brk	5300	75¾	71	75	—1½
Johns M	6300	60¼	59½	59¾	— ⅛
Kays Roth	1400	41⅞	41½	41½	
Kellogg	3200	40	39½	40	
Kennecot	8600	128⅛	123¾	125⅞	—2⅛
Korvette	7100	24⅛	23⅝	23⅞	+ ⅛
Kresge	3900	76¼	75¼	76⅛	— ⅛
Kroehler	600	36⅞	36½	36½	— ⅛
Lib McNL	2200	14	13¾	13⅞	+ ⅛
Link Belt	1000	42¼	41⅝	41⅞	— ⅛
Litton Ind	50700	77	75⅜	77⅛	+1⅜
Lock Alrc	66700	63⅛	58	61½	—1⅛
Loew's	8700	35⅝	33⅝	34½	— ⅛
Mad S Gar	13400	5⅛	4⅞	4⅞	— ⅛
Mallory	4000	48¼	47½	48	+ ⅛
Marath Oil	7900	59½	58¼	58¾	— ⅛
Marine M	6100	30	29⅛	29¾	
Marq Cem	2000	21⅝	21	21⅛	
Marsh Fld	900	56	55⅛	55⅛	— ⅜
Martin M	23200	22⅝	21½	21¾	— ⅜
McIntyre	500	103	101½	102½	+2
McKee	2200	31⅞	31¼	31¼	— ⅜
Merck	12400	68⅞	68	68⅞	+ ⅛
Minn MM	22200	70⅜	69¾	70¼	+1⅛
Mohasco	15700	27⅜	26½	27	+ ⅜
Monsant	11400	79⅝	77⅜	78⅝	— ⅛
Mont Ward	10700	34½	33	34½	+ ⅜

Mines Hors-Listes

G. E. LESLIE & CO. Members
Montreal Stock Exchange — Canadian Stock Exchange

	Offre	Dem.
Abnta	5½	7
Aconic	5	7
Advance Rl	18	20
Aimal Mng	20	—
Amer Chib	10	12
Americ	—	85
Anoka	—	7
Bald Mtn.	4	5
Beauchemin	—	40
Bellevue Hold	12	16
Bonne Ch'B	30	40
Bracemac	32	35
Can Zenzalin	17	19
Columbia	5	5¼
Corgemines	75	85
Cuvier	3	5
Dascon	17	20
Dubisson	3	5
Elmac	4	5
Eq Gld Expl	20	30
Ganda Silver	24	28
Gold Star	11	11
Grace Copper	35	37
Gibson	8	10
Gaspesia	30	40
Gt Lk. Nickel	3½	4
Hucamp	22	27
Hull Iron	30	40
Imp. Min.	2	4
Independant	3	4
Iroquois	15	20
Jack Waite	11	13
Juma	26	29
Kewagama	5	7
Kukafush	3½	4
Lake Beaver	26	28
Leeds Mtl	78	82
Little Fox	—	10
Lun. Echo	85	90
Main Oka	5	10
Mariner	50	55
Martin Bird	1	3
Mattagami Ex	—	10
Naganta	59	79
New Baska	12	15
Milado	5	10
Nemrod	10	15
New M. Cop.	10	15
New Insco	10	12
New As. Devp	12½	18½
Natl. Mal	77	80
Nw Lorle	14	17
Nipiron	40	50
Norque	12	14
Oklend	3	4
Olympus	50	60
New Pascalis	30	40
Quebec Expl.	10	15
Quejo	6	8
Ran Lux	—	25
Rand Mal	4	6
Scandia Mining	15	20
Seaway	2	4
Scott Chib	1	3
Snowdon	30	35
Starlight	—	1½
Sullice	7½	8½
Timrod	25	50
Vict. Algoma	85	90
Wace	55	58
Watson Lake	10	12
WM. Leys	1	3
Young Dave	12	19

INDICES à NEW YORK

	30in	15rl	15ut	60stks
Mardi	530.7	207.0	167.1	366.5
Lundi	531.3	205.9	166.9	366.2
Sem. pass.	526.3	204.5	166.2	363.3
Mois pass.	527.2	201.7	169.8	367.9
Ann. pass.	485.6	173.9	174.9	334.6
1965 ht	537.9	208.5	178.2	369.7
1965 bs	451.4	149.3	162.6	308.0
1964 ht	475.8	189.6	167.2	337.6
1964 bs	406.6	150.7	148.9	286.7

INDICES à MONTREAL

	65in	13ut	7ba	85co	8pa
Mardi	170.19	153.44	127.83	163.00	124.43
Lundi	170.67	155.45	128.41	163.77	124.82
S. pass.	168.88	154.16	128.44	162.25	121.87
M. pass.	169.62	158.20	122.91	163.97	122.45
1965 ht	174.05	161.78	138.56	166.93	147.43
1965 bs	151.81	143.66	118.03	147.25	112.39
1964 ht	168.74	153.46	134.75	160.93	147.43
1964 bs	131.87	121.59	118.90	129.68	118.24

INGENIEURS - CONSEILS

BEAUCHEMIN - BEATON - LAPOINTE
INGENIEURS CONSEILS
Génie civil, Mécanique, Electricité
Urbanisme, travaux municipaux, travaux publics, ponts, voirie, circulation, signalisation, éclairage.
6655 Chemin de la Côte-des-Neiges
Montréal 26 REgent 1-8521

Edifice Girardin
1259, rue Berri, près Ste-Catherine

Hâtez-vous de retenir votre bureau
SEULEMENT 3 ÉTAGES DISPONIBLES
- MODERNE
- CENTRAL
- AIR CLIMATISÉ
- STATIONNEMENT

VI. 5-1144
Armand DES ROSIERS INC
COURTIER EN IMMEUBLE

POUR LE 1er MAI
Donnez-vous du prestige...
Installez vos bureaux dans
L'ÉDIFICE 550
550 o., rue Sherbrooke

- Un des plus récents et des plus confortables immeubles commerciaux — 21 étages de bureaux, 5 paliers de garage en sous-sol.
- Une adresse de prestige sur la rue Sherbrooke, avec pignon sur les rues: Union, Président Kennedy et Aylmer.
- Entièrement climatisé — ascenseurs automatiques des plus modernes.
- Administré par propriétaire. Les frais du service d'entretien sont inclus dans le loyer.
- A proximité de : magasins à rayons, hôtels, restaurants, métro et transports de surface.
- ESPACES POUR BUREAUX DÉJÀ CLOISONNÉS, VARIANT DE 635 PIEDS CARRÉS À 5,240 PIEDS CARRÉS, DISPONIBLES EN DE NOMBREUX PLANS DE LOCATION.
- Pour tous renseignements, appelez : M. L. A. Brooks, 845-8275

NORCRED HOLDINGS LTD.
550 ouest, rue Sherbrooke
Montréal, Québec

M. Jean-Charles Lofficier

LA BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE annonce que M. Jean-Charles Lofficier, Chevalier de la Légion d'Honneur, Croix de Guerre, a été élu administrateur de la Banque. M. Lofficier est directeur général des Ciments Lafarge S.A., Paris, France, administrateur de Lafarge Cement of North America Ltd., de Ciments Lafarge Québec Limitée et de nombreuses autres compagnies.

Fonds mutuels

Cours fournis par Francis I. DUPONT & Co. 630 ouest, boul. Dorchester

	Offre	Dem.
Adanac Mutual Fd	3.04	3.32
Andreae Equity	3.37	3.68
All Cdn Com	7.46	8.18
All Cdn Div	9.69	10.62
American Growth	5.92	6.47
Associated Inv	5.97	6.53
Beaubran Corp	45.06	45.47
Canada Growth	6.27	6.89
Canada Security	4.95	5.44
Cdn Gas - Energy	10.25	11.23
Cdn Investment Fd	4.21	4.62
Cdn Trusteed Inc	4.90	5.36
Canafund	55.29	58.05
Champion Mut of Cda	7.49	8.16
Collective Mutual Fd	6.42	6.98
Commonwealth Intl	11.00	12.03
C.I. Leverage	10.55	11.56
Corporate Investors	5.98	6.54
Div Inc Shrs Serv A	30.25	—
Div Inc Shrs Serv B	6.07	6.67
Dominion Compd	4.48	4.93
Dom Compd (N-Rsdt)	4.27	4.64
Dominion Dividend	3.42	3.72
Dynamic Fd	12.61	13.75
Entarea	15.42	15.57
European Growth	6.70	7.37
Federated Financial	5.25	5.74
Federated Growth	7.14	7.80
First Oil-Gas	5.95	6.50
Fds Collectif A	7.43	8.08
Fds Collectif B	5.48	5.83
Fds Collectif C	8.58	9.33
Farser Fd	10.84	10.89
Growth Equity	5.42	5.92
Growth Oil-Gas	12.69	—
Guardian Growth	4.31	4.95
Investors Growth	9.54	10.37
Investors Intl Mut	6.16	6.70
Investors Mutual Cda	5.21	5.66
Matson Fd	8.36	8.64
Mutual Accumulating	5.33	5.83
Mutual Income Fd	6.58	7.20
One William Street	16.83	—
Pret et Revenu Mut	7.40	8.09
Provident Mutual Fd	6.41	6.97
Radisson	4.92	5.41
Regent Fd	8.34	9.11
Research Inv Corp	16.24	17.74
Savings Inv Mut of Cda	7.40	8.09
1962 Exec Fd of Cda	7.02	7.69
Timed Invest Fd	7.04	7.57
United Accum Fd	9.97	10.90
Univ Svgs Equity	5.55	6.03
Wellington Fd	14.82	16.15
Western Growth	5.72	6.25
Le Fds Desjardins 'A'	5.10	—
Le Fds Desjardins 'B'	4.94	—
Le Fds P.E.P.	4.37	4.75
— EN ARGENT AMERICAIN —		
Affil Fd Inc	9.45	10.22
American Bus Shrs	4.24	4.58
Boston Fd	10.10	11.05
Bullock Fd	16.24	17.79
Dividend Shares	3.90	4.27
Dreyfus Fd	26.60	29.03
Incorporated Investors	7.82	8.55
Keystone Cust S-1	24.70	26.94
Keystone Cust S-4	7.07	7.72
Keystone Cust K-2	7.02	7.66
Mass Inv Trust	17.74	19.39
Mass Invest Gr Stk	11.17	12.21
Putnam Growth	12.62	13.79

À noter...

First Maritime Mining a eu un profit d'exploitation de $485,589 durant l'exercice clos le 31 décembre 1965 vs $1,745,851 durant le précédent.

-O-

Placer Development paiera un dividende-action, libre d'impôt, consistant en une action privilégiée d'une valeur au pair de $1.00 pour chaque 5 actions ordinaires détenues le 25 février 1966.

-O-

Le volume des ventes de gaz naturel s'est accru de 17.2 p. 100 en novembre, au regard d'un an plus tôt (52,582,000 pieds cubes contre 44,882,000), et les recettes provenant de ces ventes ont marqué une avance de 14.4 p. 100 ($33,777,000 contre $29,538,000), selon un communiqué provisoire de chiffres qui paraîtront dans le numéro de novembre de Sales of Manufacture and Natural Gas. **Les ventes domiciliaires sont passées de14,188,000 pieds cubs en novembre 1964 à 16,195,000 en novembre dernier et ont représenté 30.8 p. 100 de toutes les ventes, tandis que les recettes ainsi réalisées se sont élevées à $16,800,000 ($15,058,000 un an plus tôt), soit 49.7 p. 100 des recettes globales.**

-O-

La Bourse de Montréal a été avisée par Nova Scotia Light & Power Co. Ltd que les administrateurs de la compagnie ont approuvé la subdivision des actions ordinaires de l'entreprise, à raison de 3 nouvelles actions pour chaque action détenue, sous réserve d'approbation par les actionnaires lors d'une assemblée spéciale générale qui aura lieu le 30 mars 1966 et après l'émission de lettres patentes supplementaires.

-O-

La C.S. de la Cité de Pointe-Claire et de Beaconfield, celle de Cap Rouge, celle de St-Apolinaire, celle de Waterloo et celle de Francoeur emprunteront sous peu.

A. Renaud & Cie Ltée
Courtier en valeurs
Commandes exécutées sur tous les marchés
200 ouest, rue St-Jacques
Montréal — VI. 4-2886

BOURSE DE TORONTO

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Cgm Net
Alta Gas	2033	$37¼	37	37	
Auto El	1200	$5½	5	5	— ¼
Avco	1030	$29½	28	28½	—1½
Bath P A	150	$54½	54	54	— ⅛
Bank NS	539	$74½	74½	74½	+ ¼
Bramalea	500	$8¾	8¾	8¾	
Bank Mont	1320	$64¼	63½	64¼	+ ½
Bell Phone	6242	$59¾	58⅜	58⅜	—1¼
Bow Val w	325	$11⅞	11½	11½	
Bowater	200	$8⅛	8¼	8¼	— ¼
Brazil	5540	$11¼	11	11⅛	— ⅛
Bow-M p	35	$51	51	51	
Bow Val p	500	$19	19	19	
Bath P w	350	$11⅛	11¼	11⅛	+ ⅛
Bath P	230	$24⅛	24⅛	24⅛	
Bartaco	2000	220	200	220	+ 20
Bicks	2850	$16⅛	16	16⅛	
Bow Valey	210	$18⅛	18¾	18¾	+ ⅛
Br Tnk	250	$7	7	7	
BA Oil	3950	$30⅜	30¼	30⅛	— ¼
BC Forest	525	$23	23	23	
BC Sugar	75	$41	39	41	+2
BC Phone	276	$75	74½	75	+ ¾
BCPh 4R4	125	$24⅜	24⅛	24⅛	— ⅛
BIFinanc	100	$9½	9½	9½	— ⅛
Brooke pr	100	$22½	22½	22½	
Bruck A	25	$27½	27½	27½	+ ½
Bruck B	200	$13¾	13	13¾	— ¾
Bulolo	1065	$10¼	10¼	10¼	— ¼
Burns	260	$14⅜	14⅜	14⅜	
CAE Ind	805	$12	12	12	
Cal Pow	1150	$29	29	29	
Calvrt Dis	200	205	205	205	+ 5
Can Bread	120	$15½	15½	15½	
Can Cem	425	$46¼	46	46¼	— ¼
Can Cem p	28	$26½	26½	26½	+ ½
CD Sug	260	$23¾	23½	23½	
Can Foils	25	$46	46	46	+1
Can Iron	1140	$24	24	24	
Can Malt	250	$21⅛	21⅛	21⅛	
C Pack B	175	$85	85	85	
Can Perm	190	$12⅞	12⅝	12⅞	
C Safe 4or	53	$97	97	97	
CSL	100	$39	39	39	—1
C Brew	7240	$8½	8¼	8½	
C Brew A	150	$46	43¾	44	+ ½
C Brew B	75	$50½	50½	50½	+ ½
CB Alm A	415	$19⅛	19	19	
CB Al A w	13840	625	575	590	+ 15
CB Al B w	3565	600	580	600	+ 40
Cdn Can A	775	$14	14	14	
C Chem w	400	735	715	715	— 10
C Curt W	1000	77	77	77	— 3
C Dredge	975	395	390	395	
C Found	331	$9½	9⅛	9⅛	
C Found p	100	$17	17	17	— ¼
Cdn G Inv	325	$59¾	59¼	59¼	+ ¼
CG Sec	1200	$11	10½	10½	—¼
C Hydro	105	$27⅜	27¼	27¼	— ¼
Clmp BkC	817	$67⅞	67½	67½	
Clnd G O	3099	$12¼	12	12¼	
Clnd GO p	220	$12¼	12¼	12¼	
CIL	1595	$19⅞	19¾	19¾	
C Marc	8475	$7⅜	7¼	7⅜	
CPR	5787	$62½	62½	62¾	— ⅛
CPR Pr	2310	$9⅛	9⅛	9⅛	— ⅛
Cdn Pet	946	$12½	12½	12½	
C Refract	100	$17¾	17¾	17¾	— ⅛
Cdn Salt	100	$35	35	35	
Cdn Tire	79	$62¼	62¼	62¼	
C Tire A	35	557	56	57	+1½
C Util	50	$38	38	38	+ ½
C Westng	150	$96	96	96	+ ½
Cao Bldg	200	70	70	70	+ 1
Caribbean	260	210	210	210	+ 5
Chemcell	2785	$14⅜	14¼	14⅜	— ⅛
Chem 175p	220	$35	35	35	
Chrysler	2178	$64	63¼	64	
Clairtone	725	$5½	5⅜	5½	+ ⅛
Calirton w	1100	243	250	255	+ 15
Codville D	500	$5⅜	5¼	5¼	— ⅛
C Savings	175	$14	14	14	
Computr	2125	$22	21⅛	21¼	
Col Cell	1540	$7⅛	7	7⅛	
Col Cell pr	1600	$23⅞	23¾	23¾	— ⅛
Conduits	200	$6½	6½	6½	
Con Baks	905	55	5	5	— ¼
Con Bldg	2100	235	210	230	+ 20
Con Bldg p	100	$5½	5½	5½	
Con M S	2451	$48½	48¼	48⅜	— ⅛
Con Paper	593	$40½	40	40	— ¼
Con Gas	4836	$14½	14¼	14¼	— ½
Con Gas A	10	$106	106	106	
Con Gas B	60	$105¼	105¼	105¾	+ ¼
Corby vt	140	$21	21	21	+ ¼
Coronatn	450	245	240	240	+ 5
Coron w	210	45	45	45	
Coron 2 w	1000	50	50	50	
Cosmos	400	$12¾	12½	12⅝	+ ⅛
Crain RL	230	$34	33½	33¾	+ ¼
Crestbrk	100	$5⅞	5⅞	5⅞	— ⅛
Crown Zell	100	$52	53	53	+49
Crush Int	1710	$15½	15¼	15½	+ ⅛
Cygnus A	4022	475	465	475	
Cygnus B	266	$7	6¾	6¾	
Dale-Ross	2100	$16½	16½	16½	
Dale-R A p	200	$9⅜	9⅜	9⅜	— ⅛
Dalex pr	25	$102	102	102	
Disti Seag	2020	$38⅛	38½	38¾	
D Bridge	318	$26½	26¼	26½	
Dom Elect	1470	$17	16¾	17	
Dofasco	3550	$27½	26¾	27¼	— ⅛
Dofasco p	1100	$98	97¾	97¾	— ¼
Dom Glass	1050	$15	15	15	— ¼
D Glass pr	265	$16	16	16	
D Magnes	100	$10	10	10	— ¼
Dosco	410	$16¼	16	16	— ⅛
Dom Store	1070	$25	24½	24⅝	— ¼
Domtar	4600	$20½	20	20⅛	+ ⅛
Domtar p	250	$21⅜	21½	21½	
Dom Text	930	$36½	36⅛	36½	+ ½
Du Pont	505	$45	44	44	—1⅛
East Ch Tr	405	$47	46½	46½	
Econ Inv	250	$13½	13½	13½	
Emco	770	$15¾	15¾	15¾	+ ⅛
Exquisite	110	$11½	11½	11½	
Exqut A w	250	240	240	240	— 5
Falcon	2549	$108½	106¼	106¼	—2½
Farm Play	682	$27⅜	26¾	27⅜	+ ⅛
Fed Grain	1155	$7¼	7¼	7¼	
Fleet Mfg	2000	70	70	70	— 3
Fleetwood	215	$29	29	29	
Ford US	170	$61	61	61	— ¾
Ford Cda	75	$154	152	152	—2
FPE-Plon	1210	$18⅛	17¾	18⅛	+ ⅛
FPE-Pn pr	220	$71	71	71	
Fraser	375	$30	29¾	30	— ⅛
Freiman	500	$6¼	6¼	6¼	
Fntr Accpt	100	460	460	460	
Gen Bak	275	$8	7¾	8	
GMC	2103	$11¼	111	113	
GS Waers	210	$12	12	12	
Globe A	200	$10¾	10¾	10¾	
Godyear p	36	$43¾	43¾	43¾	+ ⅛
G Mack A	250	$8⅛	8¼	8¼	+ ⅛
G Bahama	3600	230	230	230	
GL Paper	1830	$23⅛	23	23	— ¼
GL Power	40	$30⅞	30⅞	30⅝	
Gt West L	40	$85	85	85	
Greyhnd	3327	$14¼	13⅞	14¼	+ ¼
Guar Tr	800	$12⅝	12½	12⅝	— ⅛
Hahn Tpr	100	$17½	17½	17½	— ¼
Hnd ChmA	225	$9⅞	9¾	9⅞	
Hardee	1600	80	80	80	— 1
Hard Carp	200	$43¼	43	43¼	+ ¾
Hard CrpA	455	$40	39½	39¾	
Hawker S	2947	$6½	6⅜	6½	
Hayes Stl	700	$26¼	25¾	26⅛	+ ⅛
Horne Pf	1760	320	315	320	
Horne A	2552	$18⅜	18⅛	18¼	— ⅛
Horne B	1760	$19	18⅞	19	
Hur Erie	1025	$13¼	13	13¼	
Husky	6842	$15⅜	15	15⅛	+ ⅛
Husky Bpr	75	$53	52¼	52¼	— ½
Husky D w	760	815	815	815	+ 35
HBC	832	$15¼	15⅛	15⅛	
HB Oil G	548	$19	18¾	18¾	— ¼
Imp Life	10	$254⅛	254⅛	254⅛	—2⅞
Imp Oil	1545	$53⅜	53¼	53¼	
Imp Tob	885	$15¼	15	15	— ⅛
Imp Tob p	220	$6	6	6	
Ind Accep	845	$22½	22½	22½	— ⅛
Ind Min	225	$8⅛	8¼	8¼	
Ind Wire	6000	350	335	335	— 15
Inglis	1875	$9	8⅞	8⅞	
Inland Gas	1700	$10	9⅞	9⅞	— ⅛
Inland Gpr	100	$19	19	19	
Inland Gw	1000	25	25	25	
Int-Cty G	2100	$20½	19½	19½	
IBM	18	$548	548	548	+23
IMC	237	$84¼	83⅝	83⅝	— ⅛
Int Nickel	4024	$106½	105½	106¼	+ ¼
Int Util	1135	$32	31½	31¾	— ¼
Intl Util p	1040	$34	33⅞	33⅞	— ⅛
Intpr P L	675	$87⅛	86½	86½	— ⅝
Int Stl P	3660	$6½	6⅜	6⅜	— ⅛
Ip Stl P pr	340	$23½	23½	23½	
Inv Grp A	1240	$15¾	15½	15⅝	
ITL Ind	400	$13⅜	13⅜	13⅜	+ ⅛
James Stl	975	$15½	15	15	— ⅛
Jefferson	2165	$32½	31⅝	32½	+ ⅛
Jeff Bw	3190	$24½	24¼	24¼	+ ⅛
Jockey C	3150	$5⅝	5¼	5⅝	
Kelly D A	175	$5½	5½	5½	
Kelsey Co	1070	$19¼	19	19¼	— ⅛
Labatt	1019	$18⅛	18½	18⅜	+ ⅛
Lafarge	101	$13	12	12	— ⅛
LOnt Cem	8950	$6⅝	6½	6⅝	
LOCem w	3133	235	230	230	
Lakeland	100	$8½	8½	8½	
Laura Sec	460	$16⅝	16⅝	16⅝	
Lau Fin	1680	$13	12⅞	13	
Lau F2.00	21100	$30⅛	30⅛	30⅜	
Lau F 63w	100	330	330	330	— 10
Levy	1112	$18	17⅝	17⅞	+ ⅛
Levy B pr	700	$20	20	20	+ ⅛
Life Invest	670	$8¾	8½	8¾	
Life Inv wt	550	270	265	265	— 5
LobCo A	2564	$11	10¾	10¾	— ⅛
LobCo B	1783	$11⅛	11⅛	11⅛	
LobCo pr	224	$47½	47	47½	
LobG 1 pr	210	$29½	29½	29½	
LobG B pr	225	$31½	31¼	31¼	— ¼
Lob Inc	100	$8⅛	8⅛	8⅛	— ⅛
Loeb M	510	$17	17	17	+ ⅛
M B P R	2630	$28⅛	28⅛	28¼	+ ⅛
Maher p	2110	$9¾	9¾	9¾	
Mcf Gard	120	$27½	27½	27½	
M Leaf Mf	5429	$17	16⅞	17	+ ⅛
Mass-F	8764	$34⅛	33⅝	34⅛	— ⅛
McCabe	100	$7½	7½	7½	
MEPC	460	315	310	310	— 5
Met Stores	523	$14⅛	14	14	
Met Stre p	250	$21	21	21	
MGF	525	$8	8	8	
Molson A	210	$32	32	32	
Molson B	292	$33	33	33	+ ⅛
Mon Foods	1550	$8¼	7⅞	7⅞	— ⅛
Montex	483	$14	15⅞	15⅞	
Montex pr	220	$16	16	16	
Montex w	100	$12	12	12	
Mont Loco	310	$14½	14½	14½	
Moore	735	$19	18¾	18¾	+ ⅛
Morse A	3215	$20½	20	20½	+ ⅛
Morse B	1975	$21½	20⅝	21⅛	+ ⅛
Nt Contain	485	$7	7	7	
Nat Drug	1725	$16	16	16	
Neon	100	$8¾	8¼	8¾	— ⅛
Nia WireB	115	$19¾	19¾	19¾	+ ⅛
Norands	3279	$53⅞	53½	53	
Nor Ctl G	3278	$31⅛	31⅛	31⅛	+ ⅛
Nor CtlG p	355	$29½	29⅜	29½	+ ⅛
Nor Phone	2140	$10½	10	10⅜	
N.S. LP	215	$37¼	37⅛	37⅛	
NW Util pr	25	$79½	79½	79½	
Oak Wood	100	$8	8	8	
Ocean Cm	600	$22⅛	22	22	— ⅛
Ogilvie	250	$15¼	15¼	15¼	
Ont Loan	25	$48	48	48	
Ont Steel	35	$39	39	39	— ½
Oshawa A	350	$30¼	30¼	30¼	+ ¼
Pac Pete	11039	$13½	13¼	13¼	— ⅛
Pac Pet w	250	670	670	670	+ 20
Peel Elder	210	$13⅜	13¼	13¼	— ⅛
Pembina	125	$10¼	10¼	10¼	
Pow Corp	1405	$14	13¾	13⅞	— ⅛
Pow Cnp p	100	$46¼	46¼	46¼	— ½
Premium	1800	250	240	245	— 5
Price Bros	1035	$43	41¾	43	+ ½
QN Gas	4550	$14½	14	14	— ⅛
Rank Or A	625	$5	5	5	
Rap-G A	2100	$9½	9	9	
Reichhld	100	$28	28	28	
Reitman	200	$12¾	12¾	12¾	
Revelstk	1143	$11	10¼	11	+ ¾
Revenue P	400	$8⅛	8	8⅛	+ ⅛
Revenue pr	325	$22¾	22½	22¾	+ ¼
Robertsn	100	$28	28	28	+2
Robt A pr	100	$19½	19½	19½	— ½
R Nodwell	1900	200	175	200	+ 10
Rockwell	530	$40	40	40	+1¾
Rolland A	225	$11⅛	11⅛	11⅛	
Romfield	600	175	175	175	
Ronald Fd	650	$13	12½	12½	
Rothman	31780	$27¾	26	27¼	+ ¾
Royal Bnk	2766	$78¼	77	77¾	—1
Russel H	250	$19⅜	19⅛	19⅜	+ ⅛
Stl Cem A	25	$34⅞	34⅞	34⅞	— ⅛
Stl Cp A pr	25	$99½	99½	99½	
St Maurice	500	46	45	45	
Salada	4435	$11⅛	11	11⅛	+ ⅛
Sayvette	500	460	460	460	— 5
Scot YK	200	$19	19		
Shell Can	10067	$22⅝	22⅛	22½	
Shell I pr	1455	$27⅜	27⅛	27⅜	
Shell I w	3950	745	730	735	— 5
Shop Save	200	$15⅜	15⅜	15⅜	
Shopper Ct	1250	$5¼	5	5	— ¼
Silverwd A	640	$19	18¼	18¼	+1¼
Simpsons	815	$29¼	28¾	28¾	— ⅜
Simpson S	355	$17½	17¼	17¼	— ⅛
SKD Mfg	110	$9	9	9	
Slater Stl	3282	$15⅛	15	15⅛	+ ⅛
Slater A w	1250	950	930	945	+ 25
Slat Stel r	30119	49	46	47	
Sogemine	250	$13¼	12¼	12¼	
Southam	150	$41	40¾	40¾	— ⅛
St Pav	1000	$15¼	14¾	15	— ¼
St Radio	1460	$21⅞	21⅝	21⅞	
Steel Can	7765	$26¼	26	26¾	— ⅛
Steinbg pr	30	$100½	100	100	—1
Steinbg A	293	$27	26¾	26¾	— ⅛
Ster Tr	75	$55	54½	54½	— ½
Stuart Hse	110	$5½	5½	5½	— ⅛
Suplest od	225	$21¼	21¼	21¼	
Tamblyn	75	$28½	28½	28½	
Tancord	300	$9	8½	9	+ ½
Tancord p	900	325	325	325	+ 65
Texaco	1363	$57	56½	57	
Thom N P	225	$15	15	15	
TT Tailors	230	$17	17	17	+4¼
Tone Craft	100	$6	6	6	
TorDm Bk	375	$67	66½	66½	— ¼
Tor Iron A	25	$29½	29½	29½	— ½
T Fin A	3050	$11¾	11¾	11¾	
T Fin A p	255	$27	26¾	26¾	— ¼
Transair	2400	465	455	455	— 15
Tr Can PL	2302	$38¼	37½	37½	— ⅛
Trans Mt	2421	$17⅞	17¾	17¾	— ⅛
Trans PPL	9885	$10¾	10¼	10½	+ ¼
Tru-Wall	650	465

L'univers féminin

Des robes canadiennes portées par de jolies Tahitiennes grâce à la présentation récente du couturier Jacques de Montjoye à Tahiti. Inspirée de la robe polynésienne traditionnelle, celle-ci est en imprimé dégradé dans des tons de vert sur fond blanc. Le corsage en coton uni est garni à la taille d'un volant de broderie anglaise. Le prêt-à-porter du couturier montréalais Jacques de Montjoye est en vente à sa boutique de la rue Crescent. Il nous annonce également qu'il prépare actuellement des "cocos-couture" qui seront prêts d'ici quelques jours et qui constituent d'adorables cadeaux de Pâques. Ils seront cette année à la mode du jour.

La perruque: coiffure du siècle

"Les anglophones au Québec ne sont qu'une minorité et s'ils veulent lutter à armes égales avec les Canadiens français, bilingues, au domaine de la compétence, où ces derniers se manifestent de plus en plus, ils devront nécessairement PARLER LE FRANÇAIS", a déclaré hier le ministre Eric Kierans aux étudiants de McGill.

Nul doute qu'il aurait pu faire la même déclaration à quelques pas de McGill, au même moment, c'est-à-dire à l'hôtel Windsor où une compagnie canadienne de Montréal, lançait en anglais un nouveau produit: les postiches et perruques Pompadour. Bien sûr, on consentit à dire quelques mots en français, dans un français pitoyable; quant aux informations importantes, elles furent toutes données en langue anglaise. Pourtant la majorité des questions de l'auditoire prouva que le français était bel et bien la langue du consommateur éventuel du nouveau produit.

L'incident est d'autant plus malheureux que le produit nous semble digne de mention. Cette présentation de perruques et postiches avait lieu dans le cadre de la Semaine nationale de la coiffure qui a lieu présentement à Montréal.

POUR LES FEMMES PRESSEES

Vous êtes extrêmement active? Vous courez de la maison au bureau, du bureau à un cocktail, d'une réunion mondaine à la maison? Ou vous allez du travail à un rendez-vous amoureux ou à une sortie sportive? Vous disposez de peu de temps pour vous coiffer? Alors, adoptez la perruque. C'est la coiffure du siècle disait M. Warner, fils des célèbres perruquiers de la rue Ste-Catherine ouest. Pour la sportive, pour une soirée élégante, pour la femme qui est constamment en évidence, la perruque est devenue une nécessité et c'est pour répondre à ce besoin que la maison Wig Bazaar Inc. a établi un atelier à Montréal pour fabriquer des perruques et postiches qui seront vendues sous le nom de Pompadour.

Pour reconnaître une bonne perruque d'une autre, il faut vérifier si elle a été montée à la main, et non à la machine, si elle porte la marque de commerce du fabricant et si certaines garanties lui sont attachées. Quant aux prix ils s'échelonnent de $100. à $500. Une bonne perruque s'obtient pour environ $250. Toutes les teintes naturelles de cheveux sont accessibles et quelques tons pastels de bleu, rose, etc.

S'il est évidemment facile d'enfiler au saut du lit pardessus des cheveux en broussailles, une perruque bien propre, bien coiffée, il ne faudrait pas oublier qu'elle aussi doit, au moins une fois la semaine, passer chez le coiffeur. Vous la laissez le matin et vous la reprenez à 5 hrs du soir. Cependant le prix d'une mise en plis pour une perruque varie de $5 à $8. selon le coiffeur, soit quasiment le double d'une mise en plis ordinaire. En plus, il faut prévoir un nettoyage spécial de la perruque environ tous les mois, chez le coiffeur.

Rien de tel pour changer de personnalité nous soufflait à l'oreille une femme qui avait une envie folle de posséder une Pompadour... évidemment, à condition, que votre entourage soit heureux de posséder une femme à xxx personnalités.

S. C.

Votre système nerveux est-il en bon état? Vos cheveux vous le diront

Le système nerveux joue un rôle dans la condition de la chevelure, et le rythme incessant de la vie moderne provoque de nombreuses déficiences capillaires.

Telle est l'opinion de la technicienne Hélène Robert, une Montréalaise spécialisée dans les traitements du cuir chevelu, teintures, et soins des cheveux.

Mlle Robert prétend que dans 90% des cas, les traitements portent sur les cheveux gras qui ont tendance à tomber facilement, et provoquent les pellicules du cuir chevelu.

Hélène Robert enseigne également aux coiffeuses de métier à reconnaitre les maladies du cuir chevelu, et à donner les traitements adéquats.

Pour garder les cheveux en bon état, il faut savoir procéder au lavage en commençant par rincer à l'eau chaude avant d'appliquer le shampooing, surtout s'il s'agit de cheveux gras.

Pour le massage, Mlle Robert utilise cinq différentes brosses pour chaque partie de la tête. Les femmes peuvent apprendre à faire ce traitement à la maison, à moins que les cheveux soient en très mauvais état, déclare l'experte.

La lotion pour fixer la mise en plis n'endommage pas la chevelure quand on peut l'enlever en brossant. Mais lorsque cette lotion contient une grande quantité de laque, elle devient difficile à faire disparaître même avec le champooing.

Pour les chevelures fragiles on conseille les rouleaux sans brosses à l'intérieur, et d'une façon générale, on ne doit pas dormir avec des rouleaux sur lesquels les cheveux sont attachés trop serrés, car cette méthode prolongée de mise en plis peut être dommageable.

Hommage à une pionnière du féminisme québécois

Avec Ida Lemire Cormier disparait de la scène des oeuvres philanthropiques montréalaises et du parti libéral canadien, l'une des plus chaleureuses et des plus attachantes figures du féminisme québécois des premières heures.

Née à St-Sauveur des Monts en 1894, Ida Lemire étudie chez les Soeurs des St-Noms de Jésus et de Marie puis chez les Dames de la Congrégation Notre-Dame où elle termine ses études supérieures.

Au moment de sa mort, elle occupait toujours le poste de présidente des Amicales du Mont Ste-Marie où elle projetait de mettre sur pied une maison d'accueil pour les anciennes élèves retraitées.

Le 22 mai 1923, elle épouse l'architecte montréalais Maurice Cormier, décédé le 14 janvier 1955.

Oeuvres de charité

Dès cette époque, Ida Lemire Cormier met au service d'un grand nombre d'oeuvres philanthropiques, d'exceptionnelles qualités d'organisatrice. Elle participe à la fondation des oeuvres de santé en 1928, organisme qui se fusionnera peu après à l'assistance maternelle pour plus tard donner l'actuelle fédération des oeuvres de charité canadiennes-françaises. On la verra à l'origine du service bénévole de Montréal, premier organisme bilingue et multi-confessionnel du bénévolat interhospitalier.

Elle sera l'une des fondatrices de la ligue de la jeunesse féminine, de la Société féminine de protection pour les mères célibataires de la Miséricorde, de l'oeuvre des Sourdes et Muettes, de la bibliothèque des enfants et de l'association des dames auxiliaires de l'hôpital de Cartierville. Elle sera membre de la Commission nationale de l'emploi en 1936 et membre de la Commission du contrôle des prix, "Service des consommateurs", en 1941.

Les droits de la femme

L'activité débordante de Madame Cormier dans le bénévolat canadien, l'avait sensibilisée aux problèmes de l'incapacité légale des femmes mariées. On la retrouve parmi les pionnières fondatrices de la Ligue des droits de la femme, avec Mlle Idola St-Jean, Mesdames Henri Gérin-Lajoie, Charles Frémont, Thérèse Casgrain et nombres d'autres. Mme Cormier participe de 1922 à 1940, aux quinze délégations du Québec, visant à obtenir le droit de vote et l'éligibilité des femmes.

Vie politique

Membre militante et organisatrice infatigable au sein du parti libéral canadien, Mme Cormier sera avec la sénatrice Marie-Anne Jodoin la première à être admise à la fédération libérale nationale. Animatrice d'innombrables campagnes électorales, au moment de son décès, elle faisait toujours partie du comité d'organisation libérale et occupait le poste de vice-présidente de la fédération nationale des femmes libérales.

Conférencière et organisatrice politique, pionnière des droits de la femme, Ida Lemire Cormier par l'efficacité et la vivacité de son esprit, par son sens de l'humour resté légendaire et ses talents gastronomiques, contribua à donner au milieu canadien-anglais une image très personnelle et très dynamique de la femme canadienne-française.

HÉLÈNE PELLETIER-BAILLARGEON

Le ministre de la famille sera saisi d'un mémoire sur les ex-patients psychiatriques

QUEBEC. — M. Louis Beaupré, directeur de la Fédération des services sociaux à la famille, a déclaré cette semaine à Québec que des délégués de la FSSF s'entretiendront incessamment avec des représentants du ministère de la famille et du bien-être, ainsi que de la santé du Québec, sur le problème que posent souvent les ex-patients psychiatriques.

M. Beaupré, qui est également directeur du service social de Sherbrooke, a précisé dans une entrevue que les entretiens viseraient "à établir des politiques et pratiques respectant la dignité et les besoins des anciens patients qui, dans bon nombre de circonstances, sont des cas incurables".

Il a fait savoir que l'assemblée générale de la FSSF, organisme provincial groupant toutes les agences sociales à la famille, avait pris connaissance d'un rapport préliminaire d'un comité sur le problème des ex-patients psychiatriques.

Il a dit que l'une des principales constatations de ce comité était que les "ex-patients sont retournés dans leurs milieux ou dans des foyers de bien-être nullement habilités à les aider et à les protéger", la province.

Par ailleurs, M. Beaupré a déclaré que la Fédération des services sociaux à la famille est désireuse de collaborer à l'action sociale des Travailleurs étudiants du Québec (TEQ).

En conséquence, elle rencontrera prochainement, a-t-il annoncé, les autorités des ministères de la famille et du bien-être, et de l'éducation, "afin d'obtenir une certaine intégration du travail étudiant avec celui qu'accomplissent à l'année longue les services sociaux".

"Ainsi sera évité, de noter M. Beaupré, le danger que des groupes d'étudiants se lancent sans direction appropriée dans des domaines aussi complexes que le planning familial et le reclassement des chômeurs".

Pour sa part, le président de la FFSF, l'abbé Lucien Girard, qui accompagnait M. Beaupré, a dit que l'organisme venait d'approuver un mémoire qui sera envoyé au ministre de la famille et du bien-être, M. René Lévesque, avec lequel il doit s'entretenir ces jours-ci.

La FSSF est en opération depuis 1963. Son siège social est situé à Montréal et elle groupe une quarantaine d'oeuvres-membres réparties par toute la province.

Des avocats demandent d'élargir les moyens d'obtention du divorce

TORONTO. — La section ontarienne du Barreau canadien a demandé que trois nouvelles raisons soient acceptées comme valables pour l'obtention d'un divorce.

Au terme de leur congrès d'hiver, les avocats ontariens ont demandé que la clause actuellement acceptée de l'adultère soit élargie et comprenne:

— la désertion sans raison suffisante pendant au moins trois ans;

— la cruauté telle qu'interprétée par le code de l'Ontario;

— le refus volontaire de consommer le mariage.

Tout d'abord la résolution faisait mention de l'état criminel d'un des deux conjoints, mais ces raisons ont été rejetées.

Le divorce peut être obtenu en Nouvelle-Ecosse pour cause de cruauté.

Durant une discussion libre sur le sujet, le journaliste Pierre Berton a demandé que les possibilités de divorce soient plus nombreuses: "Nous avons un taux très bas de divorce, mais aussi nous avons un taux élevé de misérables," a-t-il fait remarquer, en précisant que beaucoup de conjoints étaient retenus comme dans des fers à cause de nos lois trop strictes.

Pour sa part, l'abbé John Kelly, supérieur du collège St. Michaels, a suggéré qu'on rende plus difficiles les conditions du mariage afin d'éviter les mauvaises unions.

L'élégance de l'heure

No A-851

Votre tailleur de printemps cousu à domicile: 3 pièces, une blouse, une jupe facilitant la démarche et une veste dont le col original laisse voir le col en rond de la blouse. Une gabardine dans des tons de marine, menthe, prune ou mandarine.

Le patron imprimé no A-851 est offert pour les tailles 10, 12, 14, 16 et 18 ans.

La grandeur 16 exige 2¾ verges de tissu de 54 pouces de largeur; la blouse exige environ 2¼ verges de tissu de 39 pouces.

Ce patron est en vente au prix de $1.00 au Service des Patrons, Le Devoir, 434 est, rue Notre-Dame. Les commandes doivent être faites par écrit, très lisiblement avec mesures et numéro exacts, en ayant soin d'inclure un bon de poste.

Les mots croisés du "DEVOIR"

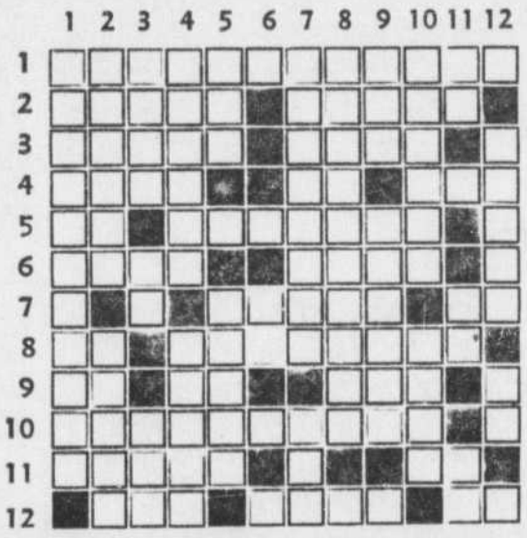

HORIZONTALEMENT

1—Groupe de nombreux films
2—Poète latin — Qui ont bien mangé
3—Pour de vieilles personnes, quand elles sont en or — Chanson
4—Possessif — Dans l'après-midi — Personnel
5—Infinitif — Espèce de sommeil
6—Monte au printemps — Exister
7—Prénom de rois de France — Pronom
8—Carte — Pose une question
9—Vers l'Abitibi — En titre — Ville sur le Danube
10—Fendillées
11—Pour serrer — Terme de boxe
12—Colère — Personne vivante — Note

VERTICALEMENT

1—Stabilité
2—Produit naturel africain — Dehors
3—Centre touristique français — Sied — Rivière de Suisse
4—Mâche avec difficulté — Blesse avec une pointe
5—Possessif — Nénuphar d'Egypte
6—Marque un lieu
7—Il recherche les animaux à fourrure — Meuble courant
8—Qui ferme bien
9—Porte la graine — Prénom
10—Chiffre — Ville d'URSS
11—Coutumes — Note — Conjonction
12—A son hôtel — Préposition

Solution d'hier

Horizontalement:

1—TRIOMPHATEUR
2—RAMPER — TRI
3—EMPEREUR — IN
4—MEURS — NEGRES
5—DA — SITUA
6—LUETTE — EE — MU
7—ORNIERE — MAT
8—TOTALISERA
9—ARENE — TI
10—NES — DROIT
11—TE — INIMITIE
12—ELIMINATION

Verticalement:

1—TREMBLOTANTE
2—RAME — UR — REEL
3—IMPUDENTES
4—OPERATION — IM
5—MERS — TETE — NI
6—PRE — SERA — VIN
7—UNI — ELU — MA
8—ARRETE — DIT
9—GUE — SORTI
10—ETIRA — ME — OIO
11—URNE — MARTIEN
12—RI — SAUTAIT

APPRENEZ

"Un vieux proverbe anglais prétend que la beauté n'est pas plus profonde que la peau. Un nouveau concept français prouve au contraire que l'esthétique repose sur des données véritablement scientifiques. La science de l'esthétique est une étude biologique et physiologique et ce n'est pas seulement l'emploi de crèmes et de maquillage." Ainsi s'exprime Josette Ghédin, esthéticienne, auteur de "Savoir se maquiller" et de "Votre visage madame".

Arrivez à une carrière brillante en apprenant la méthode scientifique d'esthétique du visage, massothérapie, manucurie, électrolyse.

"Des situations fascinantes vous attendent et vous éprouverez de grandes satisfactions à dispenser une auréole de beauté", dit Josette GHEDIN, directrice du Centre d'Etudes Esthétiques.

Le Centre d'Etudes Esthétiques est une école détenant un permis en vertu de la Loi des Ecoles Professionnelles Privées. Cette école décerne un certificat professionnel aux élèves ayant réussi leurs examens.

Demandez votre test d'aptitudes sans obligation de votre part.

Ecrivez au Centre d'Etudes Esthétiques, 1022 est, rue Sherbrooke, Montréal, ou mieux encore, téléphonez aujourd'hui à 526-1821.

"Comme une **bonne table**, une **bonne cave** fait bien souvent un **bon mari**..."

Notre casier à bouteilles
LE PRATIC
a déjà été adopté par des centaines de nos clients amateurs de bons vins de France

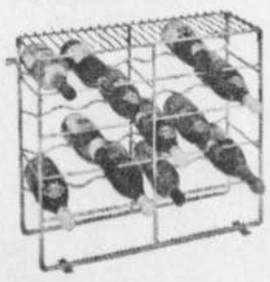

Contenances: de 24 à 84 bouteilles
Prix et dimensions envoyés sur demande

Aussi, conseils concernant la sélection des bouteilles pour la garniture des casiers.

AU CEP D'ANJOU
470, Avenue Ogilvy — Montréal 15
Tél.: 276-1224 ou 276-1127

COCKTAIL LOUNGE
RAMADA INN
6110 Ch. Côte-de-Liesse
Sortie 21, boul. Métropolitain vers Dorval
RÉSERVATIONS: 748-7771

Diner Gourmet
$3.75 et plus
TOURS DE CHANT
Thérèse Guérard
soprano
Roger Doucet
ténor
Suzanne Sénécal
mezzo
Aucuns frais de couvert
Rés. 271-1188
AuLuTin qui bouffe
ST-GREGOIRE et ST-HUBERT

POUR ÉLÈVES PROBLÈMES
Institut Privé St-Louis
4284 Delaroche
(Parc Lafontaine)
Classique - Scientifique
Offre aux garçons et filles (section indépendante) en difficultés scolaires, la possibilité de rejoindre un cours régulier.
5e et 6e primaires
— chaque élève est suivi et guidé individuellement
— cycle de deux ans
— nombre d'élèves très limité pour plus d'efficacité, pensionnat et externat
— Pour informations: En tout temps
Tél.: 527-8235

Optrex
Le bien-être des yeux
OPTREX
en compresses
soulage vite les yeux fatigués, les rafraichit et leur redonne tout leur éclat naturel.
Également en solution pour bains oculaires.
DANS TOUTES LES PHARMACIES

exposition de
TAPISSERIES et BANNIÈRES
du 8 au 22 février
BOUTIQUE SOLEIL
12, rue St-Paul ouest
vieux Montréal

Amélioration du climat Paris-Bonn

PARIS. — La visite à Paris du chancelier Erhard s'est en somme, déroulée mieux qu'on n'osait, de part et d'autre, l'espérer. On avait tellement dit que ces entretiens franco-allemands ne pouvaient rien apporter de positif, et risquaient tout juste de ranimer des aigreurs, qu'on se montre enchanté de constater qu'ils ont baigné dans une atmosphère cordiale. L'impression générale qui s'en dégage, aussi bien du côté français que du côté allemand, c'est qu'on a renoncé à se convaincre ou à s'envoyer des arguments opposés d'un ton raide, sur les chapitres où les divergences entre Paris et Bonn sont profondes, mais on a trouvé plus positif de travailler ensemble dans bon nombres de domaines où les intérêts des deux pays convergent.

On a renoncé aux "constructions grandioses", aux "idées ambitieuses" pour s'en tenir plus prosaïquement sur le plan du concret et des réalités pratiques. Voilà, essentiellement, ce qui ressort de la déclaration concertée faite par les deux délégations et qui tient lieu de communiqué final. En cela, le traité franco-allemand de janvier 1963, a-t-on pu dire hier, a administré la preuve de son utilité: puisqu'il a fourni l'occasion aux deux gouvernements de s'entretenir posément et sans drame des questions qui les touchent conjointement. Et ceci marque un progrès incontestable sur un passé récent, et particulièrement sur le récent affrontement franco-allemand de Luxembourg.

Cela dit, personne ne songe à prétendre que le bilan de ces deux jours d'entretien s'inscrive de façon mémorable dans l'histoire.

On a parlé du Marché commun, pour se féliciter que la machine de la communauté économique soit remise en marche, et pour exprimer le voeu que le programme de Luxembourg (Marché commun agricole, Round Kennedy) soit mené à bien.

On a proclamé que l'idée d'une coopération entre les Six demeurait souhaitable. On ne voit guère de moyen pratique de la relancer pour l'instant, mais on pourrait reprendre l'habitude, par exemple, de tenir des réunions de consultations des ministres des affaires étrangères, comme jadis. On en parlera avec les partenaires de Bruxelles.

On a évoqué l'éventuel rapprochement de la Grande-Bretagne avec la Communauté des Six, pour constater qu'une initiative en ce domaine n'est pas actuelle.

On n'a pas parlé de la composition de la Commission unique de la communauté: C'est un sujet qui doit se traiter à six.

On a parlé du prochain voyage à Moscou du général de Gaulle. Les Allemands déclarent qu'ils ne conçoivent aucune inquiétude, et que même ils font confiance au général de Gaulle pour faire comprendre aux Russes que la réunification de l'Allemagne ne doit pas être considérée comme un objet d'épouvante. Les Allemands ont été contents que, dans son toast au déjeuner de L'Elysée, le général de Gaulle rappelle que la France demeure favorable à l'idée d'une réunification de l'Allemagne.

On n'a pas parlé du partage des responsabilités nucléaires. Il n'y a rien de nouveau de ce côté là.

On a parlé du Vietnam. Chacun a exposé là dessus ses positions, qui sont bien connues.

Enfin, et surtout, parce que c'est l'aspect le plus constructif, on a parlé, au cours des entretiens ministériels, de la coopération franco-allemande en différents domaines techniques et pratiques, coopération industrielle (investissements respectifs français et allemands), coopération en matière d'énergie, coopération dans la recherche scientifique, coopération dans le domaine militaire, où les contacts entre états-majors se poursuivent utilement pour l'étude en commun des problèmes logistiques et stratégiques.

Quant aux fabrications d'armements en commun, on a parlé notamment, au cours des entretiens entre MM. Pierre Messmer et Kai Uwe von Hassel, de la "jeep" européenne franco-italo-allemande. A la différence des chars, pour lesquels différents pays sont en compétition entraînant ainsi des modèles différents, il est question de construire un prototype commun, comme c'est le cas pour l'avion "Concorde", chaque pays fabriquant dans ses usines le même type de "Jeep".

Wilson: il ne peut y avoir de victoire militaire au Vietnam

LONDRES. — M. Harold Wilson a exprimé hier après-midi son soutien à la politique vietnamienne des Etats-Unis et rejeté sur Hanoï et sur "ceux qui refusent la négociation" la responsabilité de la poursuite de la guerre. "Il n'y aura pas de victoire militaire au Vietnam et c'est pourquoi il faut trouver une solution politique à ce problème", a cependant déclaré M. Wilson. M. Heath, le leader de l'opposition a déclaré de son côté que le Vietcong devait participer à d'éventuelles négociations.

Le premier ministre a approuvé la décision américaine de reprendre les bombardements aériens contre le Nord-Vietnam, décision rendue inévitable a-t-il dit, par l'intransigeance du gouvernement d'Hanoï.

Le discours de M. Wilson, qui répondait à M. Heath au cours d'un débat général sur la situation en Asie, a été fréquemment interrompu par des protestations de la gauche travailliste.

"La Grande-Bretagne, a poursuivi M. Wilson, a tout fait pour prolonger la trêve de Noël et la pause dans les bombardements aériens. Mais le gouvernement d'Hanoï n'a pas saisi l'occasion qui se présentait pour accepter de participer à des négociations".

S'adressant visiblement aux députés travaillistes de gauche, le premier ministre a déploré que durant ces quarante jours de trêve, aucune pression n'ait été exercée sur Hanoï.

"Les ennemis de la négociation sont les ennemis de la paix, a-t-il déclaré.

La Grande-Bretagne, a encore affirmé M. Wilson, ne se laissera pas décourager par l'échec des tentatives de négociation. Elle poursuivra ses efforts en vue de la paix et jouera son rôle de co-présidente de la conférence de Genève. M. Wilson a exprimé à ce propos l'espoir que ses prochains entretiens avec les dirigeants soviétiques contribueraient à créer les conditions permettant une nouvelle convocation de la conférence de Genève.

Enfin, M. Wilson a déclaré qu'il ne saurait souscrire à la thèse selon laquelle le Vietcong devrait être considéré comme l'unique représentant du peuple sud-vietnamien.

La déclaration de M. Heath

La participation du Vietcong à une éventuelle conférence pour le rétablissement de la paix au Vietnam est une mesure indispensable, a par contre affirmé en substance, M. Edward Heath, leader de l'opposition conservatrice.

Ouvrant un débat sur la situation en Asie, M. Heath a affirmé que le Vietcong constituait une organisation militaire fortement équipée. Il a toutefois rejeté le point de vue exprimé par le Nord-Vietnam et selon lequel le Vietcong devrait être considéré comme le seul représentant légitime du Sud-Vietnam.

M. Heath a affirmé d'autre part que le président Johnson désirait sincèrement aboutir à un règlement négocié du conflit vietnamien. "Je ne pense pas, a-t-il poursuivi, que le Nord-Vietnam et le Vietcong acceptent de participer à des négociations avant d'être convaincus qu'ils ne pourront pas gagner la guerre."

Tout en déplorant la reprise des bombardements aériens contre le Nord-Vietnam, M. Heath a déclaré qu'une telle mesure se justifiait en raison de l'intervention du Nord-Vietnam et de la situation militaire dans le Sud-Vietnam.

Le leader de l'opposition a lancé d'autre part un appel au premier ministre l'invitant à déployer tous les efforts possibles, lors de son prochain voyage à Moscou, en vue d'agir conjointement avec l'URSS dans le sens de la recherche de la paix.

Enfin, M. Heath s'est déclaré convaincu que la guerre du Vietnam serait de longue durée.

L'affaire Ben Barka progresse de nouveau

PARIS — L'affaire Ben Barka s'achemine vers la lumière. Un drame s'est joué, lundi soir, dans le cabinet du juge Zollinger où s'affrontèrent pendant neuf heures, le témoin no 1, Antoine Lopez — chef d'escale à l'aérodrome d'Orly, informateur du SDECE (Services français du contre-espionnage) emprisonné dès le 5 novembre pour sa participation directe au rapt du leader extrémiste marocain — et son chef direct au SDECE, M. Marcel Leroy, dit Finville, relevé de ses fonctions le 18 janvier dernier, parce qu'il apparaissait déjà qu'il avait observé dans l'affaire un singulier silence.

Lopez, qui avait déjà laissé entrevoir quelques unes de ses cartes, les a abattues toutes — ou presque toutes — ; il a affirmé, et, semble-t-il, prouvé, qu'il avait minutieusement tenu son chef au courant de toutes les phases de l'opération Ben Barka, et, notamment, de la phase préparatoire.

Dès le 12 octobre, c'est-à-dire 17 jours avant le rapt, il avait prévenu M. Finville qu'il avait reçu de Figon — le truand dont le récent suicide a fait tant de bruit — la confidence que "les Marocains voulaient faire un sort à Ben Barka" et qu'on avait fait appel à lui, Figon, pour participer à l'opération. Le matin du rapt, Lopez téléphone au domicile de Finville pour l'avertir, ou le faire avertir, car il est absent, que "l'entrevue" est pour le jour même.

L'après-midi du même jour, moins d'une heure après l'enlèvement, M. Lopez, en collaborateur soucieux de se couvrir, téléphone au SDECE, à destination de M. Finville, un message codé l'avertissant que tout est accompli.

M. Finville se borne à répondre que ces messages ne lui ont pas été transmis. Mais Lopez accable toujours. Il prouve que le 31 octobre, il a eu, de province, un entretien de douze minutes avec M. Finville, auquel il aurait donné tous les détails sur ce qui s'était passé deux jours plus tôt. Or, quelques heures plus tard, à une question de la préfecture de police parisienne, demandant au SDECE si, dans ses services, quelqu'un suivait l'affaire Ben Barka, M. Finville fit répondre que non.

Devant toutes ces lourdes précisions, dans le cabinet du juge, M. Finville biaise, ergote, porte la main à son coeur — qu'il a faible — absorbe des pilules. Et c'est alors que le juge Zollinger sort de sa manche — c'est-à-dire de ses dossiers — la pièce maîtresse qu'il tenait en réserve: un rapport de M. Finville sur l'affaire, adressé à son chef d'alors, le général Jacquier, et date du 12 octobre... mais qui ne fut transmis que le 12 novembre. Donc, antidaté.

M. Finville a quitté, en pleine nuit, le bureau du juge, avec l'intention, a-t-il dit, de se rendre à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce, pour faire examiner son coeur.

A la lumière explications de Lopez, il apparaît que si M. Finville avait fait état des renseignements qui lui étaient transmis, il n'y aurait sans doute pas eu d'Affaire Ben Barka. On sait donc maintenant comment M. Finville s'est tu. On ne sait pas encore pourquoi ou pour qui. Hier, aucun élément nouveau au dossier.

L'opinion américaine approuve en général la politique au Vietnam

NEW YORK. — L'opinion du public américain, dans sa majorité, semble appuyer la politique générale suivie par le gouvernement des Etats-Unis vis-à-vis de la guerre au Vietnam, si l'on en croit les statistiques issues d'une consultation populaire réalisée par les services de la Sindlinger and Co. et rapportée à la télévision dans le programme "Le monde d'aujourd'hui — The World Today."

Selon les statistiques rapportées à la télévision 65.4 p.c. des personnes interrogées cette semaine sont d'avis que le président des Etats-Unis "a fait tout ce qu'il a pu pour mettre fin par des négociations à la guerre au Vietnam", alors qu'une semaine auparavant le pourcentage de ceux qui professaient cette opinion n'était que de 57.2. Toujours par comparaison d'une semaine à l'autre, cette semaine 22.2 p.c. des gens interrogés n'ont exprimé aucune opinion alors que le pourcentage précédent était de 30 p.c. Ceux qui s'opposent à la politique de M. Johnson figurent au pourcentage de 12.4 p.c. cette semaine et à celui de 12.8 la semaine passée.

Vis-à-vis des bombardements du Nord-Vietnam, 60 pour cent des personnes consultées sont d'accord avec leur reprise et 11.1 p.c. s'y opposent, tandis que 28.9 p.c. n'ont pas exprimé d'opinion; ces chiffres se comparent avec ceux de la semaine précédente qui étaient respectivement de 52.5 p.c., 12.3 p.c. et 35.2 p.c.

Quant à l'éventualité de bombarder Hanoï et d'autres objectifs semblables non bombardés jusqu'à présent, 45.2 pour cent sont d'accord pour le faire, 16.7 pour cent s'y opposent, 38.1 n'ont pas exprimé d'opinion; les chiffres de la semaine précédente s'établissaient ainsi: 44.5 p.c., 15 p.c., 40.5 p.c.

En outre, un groupement de juristes se nommant le Comité des avocats sur la politique à adopter vis-à-vis du Vietnam a envoyé une lettre au président des Etats-Unis, rendue publique dans laquelle il exprime l'opinion que le gouvernement des Etats-Unis a agi à l'encontre de la constitution des Etats-Unis en menant des hostilités sans autorisation du Congrès et à l'encontre de la charte des Nations Unies selon laquelle, ainsi qu'il l'interprète, nul pays n'est autorisé à faire usage unilatéralement de la force sans autorisation du Conseil de sécurité.

Renforcement de la censure en Rhodésie

SALISBURY — Il est désormais interdit aux journaux rhodésiens de laisser en blanc les passages interdits par la censure qui pourra en outre désigner la place d'un article et modifier aussi bien les titres que le texte.

Les contrevenants sont passibles de 500 livres d'amende et de deux ans de prison.

Ces nouvelles instructions, qui renforcent la censure déjà existante aux termes de l'état d'urgence, ont été annoncées hier au parlement rhodésien par le ministre de l'information par intérim, M. Van Der Byl.

A Palomares, les EU recherchent une "boîte noire" qui contient la codification ultra-secrète du SAC

ALMERIA — Une "boîte noire" contenant le système électronique de codification ultra-secret du "SAC" (Strategic Air Command), perdue par le "B-52" détruit le 17 janvier dernier, près de Palomares, serait l'objet essentiel des recherches menées au large de Palomares par les autorités américaines depuis plus de trois semaines.

Cette "boîte noire" contiendrait un système appelé "Fail Safe" permettant au "SAC" de garder le contact avec ses bombardiers et de leur communiquer ses ordres d'une manière absolument sûre, sans aucun doute quant à leur origine. Et dans certains milieux proches du camp américain on pense que si une nation étrangère entrait en possession de cette "botie noire", tout le système de communications du "SAC" avec ses bombardiers atomiques en vol, serait réduit à néant. Une partie des bombardiers atomiques américains se trouve en effet toujours en l'air afin d'éviter une attaque surprise sur leurs bases.

On pense généralement que l'objet repéré à cinq milles et demi de la côte par 1,400 pieds de fond, serait la précieuse "boîte noire" parachutée par le "B-52" avant qu'il ne s'écrase. Un pêcheur espagnol ayant participé au sauvetage des aviateurs américains, avait déclaré avoir vu tomber une "boîte noire" dans la mer peu après l'accident.

D'autre part, la "Task Force 65" qui opère au large de Palomares, a poursuivi hier ses travaux en vue de la récupération des "objets" perdus en mer. Toutefois, le sous-marin de poche "Alvin" n'a pas encore participé aux opérations, le travail de montage auquel se livrent les techniciens de la marine américaine étant extrêmement délicat et sa mise en service pourrait de ce fait être encore quelque peu retardée.

Quant à l'"Aluminaut", qui traverse actuellement l'Atlantique à bord d'un navire de transport, il n'est pas attendu à Almeria avant la semaine prochaine, ce qui peut laisser supposer que les travaux de récupération seront assez longs.

Belgique: le cabinet Harmel obtient un sursis de 2 jours

BRUXELLES. — Le gouvernement de coalition social-chrétien-socialiste de M. Pierre Harmel a obtenu hier à la Chambre un sursis d'au moins deux jours. Au terme de discussions souvent passionnées, marquées par d'interminables tractations de couloirs, les deux ailes de la coalition ont provisoirement reformé un front uni, grâce à une opposition libérale véhémente, qui exigeait qu'un vote de confiance sanctionne la déclaration gouvernementale faite par M. Harmel.

Ce dernier avait rappelé les circonstances dans lesquelles le gouvernement, n'ayant pu trouver un accord en son sein sur le règlement du conflit avec les médecins à propos de la sécurité sociale, avait offert vendredi soir sa démission au roi Baudouin. Le souverain avait refusé cette démission en demandant aux parties en présence de ne fixer aucune échéance impérative à la recherche d'une solution négociée du problème médical.

Le "ballon d'oxygène" accordé hier, pour 48 heures seulement, par la Chambre au gouvernement de M. Harmel, ne fait donc que reporter à jeudi le moment où la scission de fait, qui apparaît entre les deux ailes de la majorité, sera soumise au verdict du parlement. De l'avis des observateurs politiques belges, le gouvernement, laborieusement formé en juillet 1965 après la plus longue crise (deux mois) que la Belgique ait connue depuis la fin de la dernière guerre, risque de ne pas survivre à cette "minute de vérité".

Nasser: nous réexaminons notre politique arabe

LE CAIRE. — "Nous réexaminons actuellement notre politique arabe". Cette déclaration du président Nasser au journal soviétique "Les Isvestia" est l'objet de nombreux commentaires dans la capitale égyptienne. Beaucoup d'observateurs se demandent si les propos du chef de l'Etat égyptien n'annoncent pas un nouveau tournant dans la politique extérieure de la République arabe unie.

Les dirigeants du Caire qui, l'été dernier, avaient négocié la fin des hostilités au Yemen, avaient semblé adopter depuis cette époque une politique de repli progressif sur le quadrilatère égyptien. Le désengagement relatif de la République arabe unie dans les affaires arabes était survenu à un moment où étaient nombreuses les difficultés à l'intérieur du pays.

A l'extérieur, le retrait égyptien avait suivi la série des conférences au sommet qui avait abouti à la signature d'un pacte de non-ingérence dans les affaires intérieures. Il s'agissait en fait de maintenir une certaine entente entre régimes différents, pour faire front efficacement contre Israël.

Le premier ministre irakien vient précisément d'arriver au Caire pour préparer, avec son homologue égyptien, une réunion du directoire politique conjoint qui se tiendra samedi prochain dans la capitale égyptienne, sous la présidence des chefs d'Etat de la R.A.U. et de l'Irak.

Pour beaucoup d'observateurs, ce n'est pas un hasard, si, juste à ce moment, le président Nasser parle de la nécessité pour les révolutionnaires de resserrer leurs rangs.

Il va sans dire qu'une révision de la politique arabe de l'Egypte aurait des conséquences au Yémen, où les hostilités sont arrêtées, mais où royalistes et républicains ne parviennent pas à s'entendre, malgré l'accord égypto - séoudite de Djeddah.

Mécontentement des industriels anglais envers les Etats-Unis

LONDRES — Un vent de révolte souffle parmi les firmes britanniques fabriquant des ordinateurs électroniques qui se plaignent des tentatives de leurs concurrents américains d'empêcher leurs exportations vers les pays de l'Est sous prétexte que certains de ces appareils peuvent être utilisés à des fins militaires et doivent en conséquence figurer sur la liste des produits dits "stratégiques" dont l'exportation est interdite vers les pays communistes.

Le "Daily Mail", qui se fait l'écho du mécontentement des industriels britanniques, précise que la Tchécoslovaquie, la Hongrie, et la Bulgarie ont passé des commandes d'un certain nombre d'ordinateurs en Grande-Bretagne pour les utiliser dans leurs aciéries, leurs raffineries de pétrole et réseaux de chemins de fer. Si les Américains réussissent à faire adopter leur point de vue par le "Cocom", l'organisme contrôlant le commerce des pays occidentaux avec les pays communistes, ces commandes ne pourront être exécutées, poursuit le quotidien conservateur. Toujours selon ce journal, l'attitude américaine est déterminée par le fait que les dernières réalisations des sociétés britanniques "ICT", "English Electric" et "Elliott-Automation" ont été préférées aux produits démodés que la société américaine "IBM" a tenté en vain de vendre à ces mêmes pays de l'Est.

À LOUER:

bureau d'affaires, tout confort, vue magnifique, loyer raisonnable.

PRIÈRE DE S'ADRESSER À AIR CANADA

Voici le bureau ambulant idéal — confortable, calme, reposant — qui vous emmène presque partout... visiter une succursale, résoudre un problème délicat, rencontrer un client important, vendre sur place vos produits. Et la liste est longue des raisons qui justifient amplement un voyage en avion — via AIR CANADA!
Les hommes d'affaires avertis le savent — ce sont nos meilleurs clients!
Quand le temps presse, n'hésitez pas... prenez l'avion — choisissez AIR CANADA!

Nos vols sont nombreux, nos horaires sont pratiques, nos destinations représentent plus de 35 villes du Canada et 7 grandes villes des Etats-Unis. Vous voyagerez à 9 milles à la minute dans le parfait confort d'un fauteuil. Vous pourrez travailler, somnoler si le coeur vous en dit, lire ou tout simplement vous détendre. Arrivé à destination vous trouverez partout un service de location de voitures qui facilitera vos déplacements. AIR CANADA connaît bien les hommes d'affaires: ce sont ses meilleurs clients.

Consultez votre agent de voyages ou appelez AIR CANADA

AIR CANADA

LES PLUS BEAUX VOYAGES À MEILLEURS PRIX

LA GRANDE AGENCE DU CANADA FRANÇAIS
VOYAGES DE NOCES
VACANCES
SERVICE GRATUIT
9 A.M. A 9 P.M.

VOYAGES TRAVELAIDE

1010 OUEST, STE-CATHERINE, MONTRÉAL 2

LE PASSEPORT PARFAIT POUR LE PLAISIR DE VOYAGER

B. A. TURCOTTE, PRÉSIDENT
JULES DESMARAIS, SEC.-GÉN.

UN. 1-7272